

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR
(E.I.S.M.V)



ANNEE: 2013

N° 18

L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR : HISTORIQUE DE LA CREATION, EVOLUTION ET IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

THESE

Présentée et soutenue publiquement le **20 Juillet 2013 à 10 heures** devant la
Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR EN MEDECINE VETERINAIRE
(DIPLOME D'ETAT)**

Par :

Laibané Dieudonné DAHOUROU

Né le 1^{er} Janvier 1988 à Toné (Burkina Faso)

Jury

- Président** : **M. Bernard Marcel DIOP**
Professeur à Faculté de Médecine, de
Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar
- Directeur et
Rapporteur de thèse** : **M. Ahmadou Lamine NDIAYE**
Directeur Honoraire de l'EISMV de Dakar
Recteur-Fondateur et Honoraire de L'Université Gaston Berger
de Saint-Louis
Président de l'Académie Africaine des Sciences (AAS)
Président de l'Académie Nationale des Sciences et
Techniques du Sénégal (ANSTS)
- Membres** : **M. Papa El Hassane DIOP**
Professeur à l'EISMV de Dakar
- M. Serge Niangoran BAKOU**
Maitre de Conférences Agrégé à l'EISMV de Dakar



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR

BP: 5077-DAKAR (Sénégal)

Tel: (00221) 33 865 10 08 Télécopie (221) 825 42 83

COMITE DE DIRECTION

LE DIRECTEUR GENERAL

⌘ **Professeur Louis Joseph PANGUI**

LES COORDONNATEURS

⌘ **Professeur Germain Jérôme SAWADOGO**

Coordonnateur des Stages et de la
Formation Post-Universitaire

⌘ **Professeur Moussa ASSANE**

Coordonnateur des Etudes

⌘ **Professeur Yalacé Yamba KABORET**

Coordonnateur de la Coopération Internationale

⌘ **Professeur Serge Niangoran BAKOU**

Coordonnateur de la Recherche/Développement

Année Universitaire 2012 – 2013

PERSONNEL ENSEIGNANT

❖ PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'E.I.S.M.V

❖ PERSONNEL VACATAIRE (PREVU)

❖ PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV

PERSONNEL ENSEIGNANT - EISMV

A. DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PRODUCTIONS

ANIMALES

CHEF DE DEPARTEMENT : Papa El Hassane DIOP, Professeur

SERVICES

1. ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Serge Niangoran BAKOU	Maître de conférences agrégé
Gualbert Simon NTEME ELLA	Assistant
M. Jean Narcisse KOUAKOU	Vacataire

2. CHIRURGIE –REPRODUCTION

Papa El Hassane DIOP	Professeur
Alain Richi KAMGA WALADJO	Maître - Assistant
Mlle Anta DIAGNE	Docteur Vétérinaire Vacataire
M. Zahoui Boris Arnaud BITTY	Moniteur

3. ECONOMIE RURALE ET GESTION

Cheikh LY	Professeur (en disponibilité)
M. Walter OSSEBI	Assistant
M. Elhadji SOW	Moniteur

4. PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE

Moussa ASSANE	Professeur
Rock Allister LAPO	Maître – Assistant
M. Ismaël THIAW	Moniteur

5. PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

Germain Jérôme SAWADOGO	Professeur
Adama SOW	Assistant
M. Zounongo Marcelin ZABRE	Moniteur

6. ZOOTECHNIE-ALIMENTATION

Ayao MISSOHOU

Professeur

Simplice AYSSIWEDE

Maitre - Assistant

M. Alioune Badara Kane DIOUF

Moniteur

M. Yakhya ElHadj THIOR

Moniteur

B. DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

CHEF DE DEPARTEMENT : Rianatou BADA ALAMBEDJI, Professeur

SERVICES

1. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)

Serigne Khalifa Babacar SYLLA	Maître - Assistant
Bellancille MUSABYEMARIYA	Maître - Assistante
M. Ali Elmi KAIRE	Moniteur
M. Sayouba OUEDRAOGO	Moniteur

2. MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE-PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Rianatou BADA ALAMBEDJI	Professeur
Philippe KONE	Maître - Assistant
Mlle Marie Fausta DUTUZE	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mlle Bernadette YOUGBARE	Monitrice

3. PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE APPLIQUEE

Louis Joseph PANGUI	Professeur
Oubri Bassa GBATI	Maître - Assistant
M. Laibané D. DAHOUROU	Moniteur

4. PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE- CLINIQUE AMBULANTE

Yalacé Yamba KABORET	Professeur
Yaghoubou KANE	Maître de conférences agrégé
Mireille KADJA WONOU	Maître - Assistante
M. Akafou Nicaise AKAFU	Moniteur
M. Souahibou Sabi SOUROKOU	Moniteur
Mr Omar FALL	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mr Alpha SOW	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mr Abdoulaye SOW	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mr Ibrahima WADE	Docteur Vétérinaire Vacataire

Mr Charles Benoît DIENG

Docteur Vétérinaire Vacataire

5. PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Assiongbon TEKOU AGBO

Chargé de recherche

Dr Gilbert Komlan AKODA

Maître - Assistant

Abdou Moumouni ASSOUMY

Assistant

M. Arnaud TALNAN

Moniteur

C. DEPARTEMENT COMMUNICATION

CHEF DE DEPARTEMENT : Professeur Yalacé Yamba KABORET

SERVICES

1. BIBLIOTHEQUE

Mme Mariam DIOUF

Ingénieur Documentaliste (Vacataire)

2. SERVICE AUDIO-VISUEL

Bouré SARR

Technicien

3. OBSERVATOIRE DES METIERS DE L'ÉLEVAGE (O.M.E.)

D. SCOLARITE

M. Théophraste LAFIA

Chef de la scolarité

Mlle Aminata DIAGNE

Assistante

M.Mohamed Makhtar NDIAYE

Stagiaire

Mlle Astou BATHILY

Stagiaire

PERSONNEL VACATAIRE (Prévu)

1. BIOPHYSIQUE

Boucar NDONG

Assistant

Faculté de Médecine, de

Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie

UCAD

2. BOTANIQUE

Dr Kandioutra NOBA

Maître de Conférences (Cours)

Dr César BASSENE

Assistant (TP)

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

3. AGRO-PEDOLOGIE

Fary DIOME

Maître-assistant

Institut de Science de la Terre (I.S.T.)

4. ZOOTECHNIE

Abdoulaye DIENG

Maître de conférences agrégé

ENSA-THIES

Alpha SOW

Docteur vétérinaire vacataire

PASTAGRI

El Hadji Mamadou DIOUF

Docteur vétérinaire vacataire

SEDIMA

5. H. I. D. A. O. A.:

Malang SEYDI

Professeur

E.I.S.M.V – DAKAR

6. PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Amadou DIOUF

Professeur

Faculté de Médecine, de Pharmacie

et d'Odonto-Stomatologie

UCAD

PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV

1. MATHEMATIQUES

Abdoulaye MBAYE

Assistant
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

2. PHYSIQUE

Amadou DIAO

Assistant
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

Travaux Pratiques

Oumar NIASS

Assistant
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

3. CHIMIE ORGANIQUE

Aboubacary SENE

Maître - Assistant
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

4. CHIMIE PHYSIQUE

Abdoulaye DIOP

Mame Diatou GAYE SEYE

Maître de Conférences
Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

Travaux Pratiques de CHIMIE

Assiongbon TECKO AGBO

Assistant
EISMV – DAKAR

Travaux Dirigés de CHIMIE

Momar NDIAYE

Maître - Assistant
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

5. BIOLOGIE VEGETALE

Dr Aboubacry KANE

Dr Ngansomana BA

Maître - Assistant (Cours)
Assistant Vacataire (TP)
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

6. BIOLOGIE CELLULAIRE

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé
EISMV – DAKAR

7. EMBRYOLOGIE ET ZOOLOGIE

Malick FALL

Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

8. PHYSIOLOGIE ANIMALE

Moussa ASSANE

Professeur
EISMV – DAKAR

9. ANATOMIE COMPAREE DES VERTEBRES

Cheikh Tidiane BA

Professeur
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

10. BIOLOGIE ANIMALE (Travaux Pratiques)

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé
EISMV – DAKAR

Oubri Bassa GBATI

Maître - Assistant
EISMV – DAKAR

Gualbert Simon NTEME ELLA

Assistant
EISMV – DAKAR

11. GEOLOGIE :

FORMATIONS SEDIMENTAIRES

Raphaël SARR

Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques
UCAD

HYDROGEOLOGIE

Abdoulaye FAYE

Maître de Conférences
Faculté des Sciences et Techniques

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

A l'Éternel Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre

A mon défunt PAPA, tu t'en es allé au moment où les fruits de tes efforts commençaient à murir. Tu représentais un idéal pour moi car depuis ma tendre enfance, tu m'as appris à n'être pas seulement parmi les meilleurs, mais à être le meilleur. J'espère que tu es toujours aussi fier de moi. C'est avec énormément d'émotions que j'évoque ta mémoire en ce jour pour te dire que tu es toujours présent et que je continuerai toujours à défendre les valeurs que tu m'as apprises.

A ma Maman, tu as toujours été là pour moi malgré mes multiples caprices. Je sais que je t'ai souvent rendu la vie infernale mais sache que tu es la meilleure et tes conseils seront toujours précieux pour moi. Je te dédis ce diplôme pour te dire merci. Que Dieu t'accorde une longue vie.

A ma défunte tante, feu SANOU BEHOUN, tu as été une seconde mère pour moi. Tout mon cursus scolaire, je te le dois car c'est toi qui m'as forcé à rejoindre les bancs. Je me rappelle encore ces fois où tu m'accompagnais à l'école, tu restais dans la cours à m'attendre jusqu'à midi. Aujourd'hui c'est avec les larmes aux yeux que je t'adresse ces mots pour te dire à quel point j'aurai souhaité que tu sois avec nous. J'espère que tu continues toujours à veiller sur moi.

A mes grands parents paternels et maternels, vous m'avez toujours accompagné par vos prières et bénédictions. J'espère que du haut des cieux, vous continuez toujours à m'orienter sur le droit chemin. Puisse Dieu vous accorder le repos éternel.

A mes oncles et tantes, je ne saurai exprimer ma joie sans manifester une pensée à votre égard. Vous aviez toujours été présents pour moi. Ce travail est le fruit de nos efforts à tous.

A ma tendre et ravissante Reine, Tu es l'idéal féminin que j'ai toujours imaginé. Tu es mon émeraude, ma pierre précieuse que nul trésor ne saurait égaler. Puisse Dieu nous unir pour la vie. Je t'aime

A mes cousins et cousines. Merci de m'avoir toujours considéré comme votre frère. Puisse Dieu raffermir ces liens de fraternité pour l'éternité.

A mon neveux Akil et ma nièce Francesca. Vous avez l'obligation morale de faire mieux que tonton, que ce travail vous donne l'inspiration nécessaire.

A Wilfried Juste YODA et Constant R. ROAMBA, mes compagnons de tous les jours. Les moments que nous avons passés ensemble nous ont permis de cultiver un esprit fraternel. Vous êtes dorénavant une famille pour moi. Puisse Dieu nous unir pendant de très longue années et nous assiste dans la réalisation de notre vocation.

Au Professeur Ahmadou Lamine NDIAYE, pour la confiance à mon égard. Vous avez accepté de diriger ce travail malgré votre emploi du temps chargé. Sachez que vous êtes un modèle pour moi. Puisse Dieu vous accorder une longue vie.

A notre parrain, le Pr **Bassirou BONFOH.**

A notre Professeur accompagnateur, le Pr **Serge Niangoran BAKOU.**

A tous mes enseignants de l'EISMV pour la connaissance partagée, particulièrement aux **Dr Oubri Bassa GBATI, Alain KAMGA, Philippe KONE, Dr ASSOUMY** pour vos conseils.

A mes ainées de l'EISMV **Dr DICKO, Dr SIE, Dr ADJE, Dr SOUMANA, Dr PARE, Dr ZERBO, Dr TAPSOBA, Dr TIALLA, Dr GBAGNON, Dr ZOUAKA.**

A mes sœurs de l'école vétérinaire **Mlle COMBARI et Dr YOUGBARE :** ces années passées ensemble à l'EISMV nous ont permis de nouer des liens plus qu'amicaux. Vous êtes désormais des sœurs à mes yeux. Puisse Dieu nous protéger et nous permettre de réaliser notre vocation.

A mes compatriotes promotionnaires : **Dr GUIGMA, Dr OUEDRAOGO, Dr ZABRE.**

A toute la 40^e promotion de l'EISMV. Nous constituons désormais une famille. Que Dieu nous accorde longue vie et qu'il nous aide à réaliser nos projets.

A tous mes cadets de l'EISMV, le chemin est long et plein de difficultés.
Que Dieu vous donne le courage de braver ces difficultés afin que vous accomplissiez votre vocation.

A mes filleuls de l'EISMV

A mes amis (es), KONAN, TALNAN, AHMED, KAIRE, COMBARI,
Dr YOUNGBARE, NAABA, Khalifa, Salif COMPAORE, KEROKOU,
Dr Marème GAYE, Touty, Hasna, Ghislaine, SOUROKOU,
Dr GBAGNON, Latsouck, KABORE, Ameth Fall, THIOR, DIOUF, Dr
AKAFOU, Dr BITTY, Narcisse KOUAKOU, GBOYOU, DAGO, NZI,
DOSSO, BANGUE, Albert TRAORE, SANNI, BAGNA, KOMBATE,
TARE, Carole, Deki.

A mes promotionnaires du lycée Municipal Vénégré de Ouagadougou
particulièrement à Anicet, Arsène, Irène Compaoré, Amidou, Bouba,
Yasmine, Augustin et à tous les membres de l'association « les jeunes
élites »

A tous ceux que j'ai omis de citer, sachez que ce travail est le vôtre.

A mon pays le Burkina Faso

Au Sénégal pour l'accueil

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à:

Toutes les grandes familles DAHOUROU et NIGNAN pour l'éducation et l'assistance ;

A mes oncles maternels et paternels, Ngni, Didier, Antoine, Bebiya, Nkintchi, Braï, Bouegnounou, Koffi, et à leurs épouses ;

A mes cousins Claver, Yalè, Kapoba, Kristal, Madou, Niassoué, Lobi, et à leurs épouses ;

Au Professeur Louis Joseph PANGUI, Directeur Général de l'EISMV pour ses conseils

Au Pr AKAKPO, pour son aide dans la rédaction du document ;

Au Pr SEYDI pour ses conseils ;

Au personnel de la Direction des Archives Nationales et de la bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Sénégal pour la collaboration, lors de la recherche documentaire ;

A tous les chefs de services, les chefs de Départements et les coordonnateurs de l'EISMV pour la collaboration ;

Au Professeur SAWADOGO, parrain de l'Amicale des Etudiants Vétérinaires Burkinabé de Dakar ;

Au professeur KABORET ;

Au Pr Moussa ASSANE et Pr Ayao MISSOHOU, pour sa disponibilité ;

A M. Bara DIAW, M. Moussa SENE, M. Ibrahima BA, M. Bocar HANE pour la collaboration ;

A Mmes TALL et DIOUF pour leur disponibilité ;

Au Dr GBATI pour ses conseils et l'apprentissage particulier pendant les travaux pratiques

Au Dr KAMGA pour ses conseils et sa sympathie

Aux Dr KONE, Dr LAPO, Dr AKODA, Dr ASSOUMY, Dr TEKOU, Dr SOW, Sr MOUICHE, M. LAFIA Théophraste pour leurs conseils ;
Drs SOW et MOUICHE pour leurs conseils ;
Au Professeur accompagnateur de la 40^{ème} promotion, Serge N. BAKOU pour son soutien et ses conseils ;
Au parrain de la 40^{ème} promotion, le Professeur Bassirou BONFOH pour tout;
A Monsieur Aliou NACRO et sa femme pour leurs conseils ;
Aux secrétaires de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal pour leur courtoisie
A M. DIATTA et Mlle EGUE pour leur sympathie et la collaboration au cours de cette année ;
Aux Docteurs OUATTARA, MINOUNGOU et monsieur BADIARA, pour les moments de stage passés ensemble ;
A tout le personnel du Laboratoire Nationale d'Elevage du Burkina Faso et de GENETIC CENTER ;
Au Dr Mor Bigue DIOUF pour l'encadrement en clinique ;
A mes amis (es) et aînés de l'EISMV, Dr AGRE, Dr BOUCHARREL, Dr PARE, Dr ZERBO, Dr SIE, Dr ADJE, Dr DICKO, Dr TAPSOBA, Dr DOUA, Dr AKAFU, KONAN, TALNAN, Dr BITTY, SOUROKOU, Latsouck, Mamadou DIOUF ;Thierry
A Mme DIAW et son personnel pour leurs conseils lors de l'impression de la thèse
A l'Ambassade du Burkina Faso au Sénégal ;
A l'Amicale des Etudiants Vétérinaires de Dakar (AEVD);
A l'Amicale des Etudiants Vétérinaires Burkinabè de Dakar (AEVBD) ;
Au Burkina Faso ma patrie, que Dieu étende sa puissante main sur toi;
Au SENEGAL pays hôte: Merci pour la 'TERANGA'.

A NOS MAITRES ET JUGES

A notre Maître et Président de jury, Monsieur Marcel Bernard DIOP,
Professeur à Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-
Stomatologie de Dakar,

Nous sommes très touchés par l'honneur que vous nous faites en acceptant de présider ce jury de thèse malgré vos multiples occupations. La spontanéité avec laquelle vous avez répondu à notre sollicitation témoigne de votre intérêt pour la profession vétérinaire. Puissiez-vous trouver ici l'expression de nos remerciements les plus sincères.

A notre Maître, Monsieur Ahmadou Lamine NDIAYE,
Directeur Honoraire de l'EISMV de Dakar;

Vous avez accepté d'encadrer et de diriger ce travail avec rigueur, malgré vos multiples occupations. Votre modestie, votre sens de responsabilité, vos qualités humaines et d'homme de science nous ont beaucoup séduit pendant notre travail. Vos conseils nous ont servi et continueront toujours à nous orienter.

Au delà de notre profonde gratitude, nous vous prions de trouver ici, honorable maître, l'assurance de notre éternelle reconnaissance.

A notre Maître et juge, Monsieur Papa El Hassane DIOP

Professeur à l'EISMV de Dakar,

Malgré vos multiples occupations, vous n'avez ménagé aucun effort en acceptant d'être membre de notre jury de thèse. Vous demeurez une fierté et un model de réussite pour cet établissement. Votre humilité et votre rigueur scientifique nous ont profondément marqué.

Veillez trouvez ici, nos sincères remerciements et l'expression de notre profonde considération.

A notre Maître et juge, Monsieur Serge Niangoran BAKOU

Maitre de Conférences Agrégé à l'EISMV de Dakar,

Vous nous faites un grand honneur en acceptant spontanément de juger ce travail. Vos immenses qualités scientifiques, intellectuelles et humaines, votre rigueur et votre application dans le travail sont pour nous un motif d'admiration et un but à atteindre. Veuillez trouver ici l'expression de notre profonde et respectueuse gratitude.

« Par délibération, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie et de l'Ecole Inter-Etats des sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation, ni improbation »

LISTE DES ABBREVIATIONS

AEVD	: Amicale des Elèves Vétérinaires de Dakar
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
AEF	: l'Afrique Equatoriale Française
AOF	: Afrique Occidentale Française
ANMV	: Agence Nationale du Médicament Vétérinaire
AUF	: Agence Universitaire de la Francophonie
BE	: Bureau d'Etudes
CA	: Conseil d'Administration
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CDE	: Consortium d'Entreprise
CE	: Conseil d'Etablissement
CDC	: Centers of Disease Control and prevention
CFA	: Communauté Financière Africaine
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIRAD-EMVT	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement- Elevage et Médecine Vétérinaire
CIRDES	: Centre International de Recherche Développement de l'Elevage en zone Subhumide
CHUN	: Centre Hospitalier Universitaire National
CONAGA	: Comité National de lutte contre la Grippe Aviaire
COUD	: Centre des Œuvres Universitaires de Dakar
CPEV	: Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires

CRDI	: Centre de Recherches pour le Développement International
CROUS	: Centre Régional des Œuvres Universitaires du Sénégal
CTA	: Coopération Technique Allemande
DAOA	: Denrées Alimentaires d'Origine Animale
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
DEFCC	: Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols
EAMAU	: Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
EISMV	: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
ENVL	: École Nationale Vétérinaire de Lyon
ENVT	: Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
ENSMV	: Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon
FAC	: Fonds d'Aide et de Coopération
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture
FST	: Faculté des Sciences et Techniques
FED	: Fonds Européen au développement
FNRAA	: Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire
HC	: Hors Classe
HCGN-DJM	: Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale et la Direction de la Justice Militaire
HIDAOA	: Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine
IAHP	: Influenza Aviaire Hautement Pathogène

IEMVT	: Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux
ILRI	: International Livestock Research Institute
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
ISMV	: Institut des Sciences et de Médecine Vétérinaires
ITC	: International Trypanotolerance Center
IUSTA	: Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché
JE	: Junior Entreprise
LACOMEV	: Laboratoire de Contrôle des Médicaments Vétérinaires
LMD	: Licence Master Doctorat
LMR	: Limites Maximales de Résidus
MAEE	: Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes
OCAM	: Organisation Commune Africaine et Malgache
OCAMM	: Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OME	: Observatoire des Métiers de l'Élevage
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OIE	: Organisation mondiale de la santé animale
PADD	: Productions Animales et Développement Durable
PADEL	: Parcours et Développement de l'Élevage
PACE	: Pan African Program for Control of Epizootics
PACER	: Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PATS	: Personnel Administratif, Technique et de Service
PCA	: Président du Conseil d'Administration

QAH	: Qualité des aliments de l'Homme
UA-IBAR	: African Union Inter-African Bureau for Animal Resources
UAM	: Union Africaine et Malgache
UAMCE	: Union Africaine et Malgache de Coopération Economique
UCAD	: Université Cheick Anta Diop
UE	: Unité d'Enseignement
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	: United Nations Children's Fund
SICAP	: Société Immobilière du Cap Vert
SGBS	: Société Générale des Banques du Sénégal
SPV	: Santé Publique Vétérinaire (SPV)

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Signature de l'Accord de siège en 1977	40
Figure 2: Evolution du nombre de vétérinaires formés à l'EISMV	136
Figure 3: Nombre de Vétérinaires formés à l'EISMV en fonction du sexe	137
Figure 4: Nombre de vétérinaires formés à l'EISMV par décennie de formation.....	137
Figure 5: Nombre de vétérinaires formés à l'EISMV par pays d'origine	138
Figure 6: Nombre de vétérinaires formés en fonction du statut des pays	139
Figure 7: Nombre de vétérinaires formés par région	140
Figure 8: Évolution de l'insertion professionnelle des diplômés de l'EISMV	141
Figure 9: Répartition des diplômés de l'EISMV par domaines d'activité	142
Figure 10: Répartition des spécialistes formés par domaine	143
Figure 11: Répartition des spécialistes formés par pays	144

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Effectifs du cheptel au Soudan français en 1950 (en milliers de têtes).....	13
Tableau II: Liste de quelques formations continues réalisées au service de HIDAOA	107
Tableau III: Thématique de recherche sur la brucellose.....	116
Tableau IV: Thématiques de recherche sur la tuberculose	117
Tableau V: Thématiques de recherche sur le charbon bactérien	117
Tableau VI: Thématiques de recherche sur la fièvre de la vallée du Rift	118
Tableau VII: Thématiques de recherche sur les salmonelles	118
Tableau VIII: Thématiques de recherche sur la rage	118
Tableau IX: Thématiques de recherche sur de la Toxoplasmose	120
Tableau X: Non conformités des médicaments vétérinaires dans les pays d'Afrique.....	134

Table des matières

INTRODUCTION	1
Partie I: Création d'un centre d'enseignement vétérinaire en Afrique francophone	
Chapitre I : Aperçu sur l'élevage colonial en Afrique	5
I. Caractéristique de l'élevage	5
1. Pasteurs africains	6
1.1. Pasteurs d'Afrique orientale	6
1.2. Pasteurs d'Afrique australe	7
1.3. Pasteurs d'Afrique centrale	7
1.4. Pasteurs d'Afrique occidentale	7
2. Cheptel africain	8
2.1. Bovins	8
2.2. Ovins et caprins	10
2.3. Chevaux	11
2.4. Anes	12
2.5. Dromadaire	12
3. Importance de l'élevage en Afrique coloniale	13
3.1. Importance sociale	13
3.2. Importance économique	14
4. Modes d'élevage coloniaux	16
4.1. Nomadisme et transhumance	16
4.2. Sédentarisme	17
II. Santé animale	18
1. Maladies infectieuses	18
1.1. Peste bovine	18
1.2. Péripneumonie contagieuse bovine	19
1.3. Charbon bactérien	20
1.4. Charbon symptomatique	20
2. Maladies parasitaires	21

III. Médecine vétérinaire coloniale.....	21
1. Formation vétérinaire.....	21
2. Activités des services vétérinaires coloniaux	22
Chapitre II : Création de l'EISMV de Dakar.....	25
I. Raisons de la création	25
II. Aspects politiques de la création de l'EISMV	26
1. Conférences des chefs d'Etat et de Gouvernement et autres rencontres de l'OCAM	26
2. Autres rencontres internationales.....	28
III. Organisation et programme de construction	29
1. Locaux du terrain de l'université.....	30
1.1. Locaux administratifs.....	30
1.2. Locaux pédagogiques	31
1.3. Logements des étudiants	32
2. Locaux du terrain des abattoirs	34
2.1. Locaux administratifs et logements	35
2.2. Locaux pédagogiques	35
3. Locaux des centres d'enseignements pratiques	35
4. Locaux d'hébergement du personnel de l'EISMV	36
IV. Organisation administrative et pédagogique de l'institut.....	37
1. Passage de l'Institut à l'Ecole.....	37
2. Accord de siège.....	39
3. Organisation administrative.....	40
4. Organisation pédagogique	41
4.1. Objectifs pédagogiques de la création de l'ISMV.....	41
4.2. Enseignements dispensés	42
4.3. Etudes vétérinaires.....	44
5. Ressources humaines africaines de l'EISMV et leur formation.....	46
V. Etude économique de la création de l'EISMV	49
1. Financement des infrastructures et équipements de l'institut	49
2. Financement du budget de l'EISMV	50

Partie II: Situation actuelle et Evolution de l'EISMV de Dakar	52
Chapitre I : Organisation et évolution des organes de gouvernance à l'EISMV	53
I. Les organes de gouvernance à l'EISMV	54
1. Conseil d'Administration (CA).....	54
2. Conseil d'Etablissement (CE).....	55
3. Direction Général	56
4. Secrétariat Général	56
4.1. Service des finances	57
4.2. Service des ressources humaines	58
4.3. Service de la scolarité et des examens.....	58
4.4. Service du matériel et de l'intendance	59
5. Conseil Scientifique	59
6. Conseil du Corps Enseignant	60
7. Bureau d'Etudes	61
II. Evolution de la gouvernance à l'EISMV	61
1. Période 1968-1976	61
2. Période 1976-1985	62
3. Période 1985 à nos jours.....	63
III. Evolution du statut financier de l'EISMV	67
1. Contributions des Etats membres	67
2. Recettes internes de l'EISMV.....	69
3. Soutien des partenaires.....	70
4. Evolution du régime financier de l'EISMV	70
4.1. Régime financier de l'institut	70
4.2. Régime financier de l'EISMV.....	71

Chapitre II : Evolution des infrastructures, du personnel et de la pédagogie78

I. Evolution des infrastructures de l'EISMV	78
1. Renovations des infrastructures à l'EISMV	78
2. Nouvelles constructions.....	79
II. Evolution du statut du personnel à l'EISMV	79
1. Statut général de personnes recrutées par l'EISMV	79
2. Evolution du statut du personnel enseignant	80
2.1. Statut du personnel enseignant de l'institut d'université	80
2.2. Statut propre au personnel enseignant de l'EISMV	81
3. Evolution du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)	
86	
3.1. Statut du PATS de l'institut d'université	86
3.2. Statut du PATS de l'EISMV	86
III. Evolution de la formation	89
1. Organisation pédagogique	89
2. Evolution des systèmes d'enseignements et d'évaluations	92
2.1. Période de 1968 à 1980	92
2.2. Période de 1980 à 2006	93
2.3. Période de 2006 à nos jours	94
2.4. Système LMD à l'EISMV	95
IV. Evolution de la Coopération	96
1. Coopération régionale et sous-régionale	96
1.1. Coopération avec les institutions de pays et les organisations	97
1.2. Coopération avec les Universités et les centres de recherche	98
2. Coopération internationale	99
2.1. Partenariat avec des institutions de pays et des organisations	99
2.2. Coopération avec les Universités et centres de recherche	101

Partie III: Implication de l'EISMV dans le développement en Afrique..... 104

Chapitre I : EISMV et les défis de la santé publique en Afrique..... 105

I. Inspection des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (DAOA).....	105
1. Inspections des produits de mer	105
2. Inspection des autres produits	106
3. Contrôle des résidus de médicaments dans les denrées.....	108
II. Hygiène Alimentaire dans les restaurants	109
III. Lutte contre les zoonoses majeures	110
1. Zoonoses majeures en Afrique	110
1.1.Brucellose.....	110
1.2.Tuberculose.....	111
1.3.Charbon bactérien	111
1.4.Fièvre de la vallée du Rift.....	112
1.5.Salmonelloses	113
1.6.Rage	114
1.7.Toxoplasmose	114
1.8.Sarcosporidiose.....	115
2. Lutte contre les zoonoses majeures à l'EISMV	115

**Chapitre II : Rôle de l'EISMV dans le développement des productions animales et la préservation de la santé animale
122**

I. Productions animales	122
1. L'amélioration génétique	123
1.1.L'insémination artificielle.....	123
1.2.Transfert d'embryon	124
2. Alimentation animale	124

II. Santé animale	125
1. Lutte contre les pathologies animales	125
1.1.Pathologies du bétail	126
1.2.Pathologies aviaires	128
1.3.Pathologies des autres animaux	131
2. Contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires.....	133
Chapitre III : Formation, recherche et distinctions internationales de l'EISMV	135
I. Formation à l'EISMV	135
1. Formation initiale	135
2. Formations post universitaires.....	142
II. Recherche à l'EISMV	145
1. Filière avicole.....	146
2. Reproduction et production laitière.....	147
3. Qualité et sécurité sanitaire des aliments.....	149
4. Autres thématiques.....	150
III. Distinctions de l'EISMV	151
1. Centre d'excellence de l'UEMOA	151
2. LACOMEV : Laboratoire de référence de l'OIE.....	151
3. EISMV : Centre collaborateur de l'OIE	152
CONCLUSION GENERALE.....	153
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	156
WEBOGRAPHIE	165
ANNEXES	166

INTRODUCTION

Après les indépendances, l'économie des Etats africains reposait sur des secteurs prioritaires comme l'agriculture et l'élevage. Il était donc important de développer ces secteurs afin de relancer l'économie des jeunes Etats indépendants. Cela passait entre autre, par la formation de cadres compétents capables de mettre en place et de conduire des politiques de développement de ces secteurs. Dans le domaine de l'agriculture, les Gouvernements cherchaient à accroître les productions et à les diversifier afin de tirer les ressources financières nécessaires au développement de leurs Etats et assurer une sécurité alimentaire pour leurs populations [11].

L'élevage, pratiqué essentiellement par les pasteurs peuls, était de type extensif. Les principales contraintes de l'élevage étaient le manque de personnel, les moyens financiers très faibles, le climat et surtout les maladies qui décimaient les troupeaux [46]. Pendant cette période, les épizooties les plus redoutables étaient la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, les charbons symptomatique et bactérien et la trypanosomose [15].

En plus de ces difficultés dans le domaine de l'élevage, il n'y avait pas d'établissement de formation de cadres supérieurs, en Afrique francophone, au sud du Sahara. Les cadres africains étaient ainsi formés en Europe, principalement en France et en Belgique. Les Etats étaient donc obligés de faire recours à des vétérinaires coloniaux, les étudiants dans les pays occidentaux étant en nombre limité [46]. A cela il faut ajouter que le vétérinaire, dans ces pays avait en charge, à la fois la santé et les productions animales, alors que dans les pays européens, les vétérinaires ne prenaient en charge que la santé animale.

Ainsi, très vite après les indépendances, la nécessité de créer et de faire fonctionner une structure pour la formation vétérinaire pour les Etats francophones s'est fait sentir [10].

En 1963, l'idée de créer, au sein de l'Université de Dakar, une faculté vétérinaire fut émise à l'occasion des Journées Médicales de Dakar. Plusieurs rencontres internationales dont la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) ont activement participé à la mise en place de cet établissement de formation de médecins vétérinaires. Elle vit le jour en 1968, année de l'ouverture, de l'établissement qui a fonctionné comme institut de l'Université de Dakar jusqu'en 1976. A partir de cette année le statut de l'Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), adopté, en Janvier 1971, par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OCAM, a commencé à être appliqué ; c'est alors que l'EISMV acquiert son autonomie administrative et financière ; tout en maintenant de solides liens académiques avec l'Université de Dakar : la thèse de Doctorat Vétérinaire est soutenue à la Faculté de Médecine de cette Université.

L'EISMV, fait ainsi partie des entreprises communes, créées par l'OCAM parmi lesquelles on peut citer Air Afrique, mais surtout de nombreuses Institutions de formation et de recherche (Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé, Institut d'Informatique de Libreville, Ecole des Ingénieurs de l'Equipement rural (Actuellement 2IE)).

Bon nombre de ces établissements ont disparu. Celles qui ont su évoluer pour s'adapter au cours du temps, continuent de fonctionner et répondent encore à des besoins de formation, dans des secteurs essentiels du développement de l'Afrique.

Nous nous proposons d'étudier comment l'EISMV a évolué et s'est adaptée au fil du temps. En effet, 45 ans après la création de cette prestigieuse institution Inter-Etats de formation et de recherche, aucun document relatant de façon claire et précise sa création, son évolution et son implication dans le développement de l'Afrique n'a été conçu. C'est donc pour aider à la conception de ce document que nous avons choisi de travailler sur une cette thématique, en ayant la chance et l'honneur d'être encadré par le premier Directeur africain de l'EISMV, auteur de l'application de la Convention de 1971.

Ce travail sera divisé en trois parties qui répondront aux objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Décrire l'élevage en Afrique pendant la période coloniale et la création de cet établissement supérieur d'enseignement vétérinaire ;
- ✓ Présenter l'évolution de l'EISMV depuis sa création à nos jours, sur les plans pédagogique, financier, institutionnel et de la gouvernance pour montrer comment elle s'est adaptée pour survivre ;
- ✓ Montrer le rôle primordial que l'EISMV a joué dans le développement des pays africains et de Madagascar.

Partie I :

Création d'un établissement d'enseignement vétérinaire en Afrique francophone

Chapitre I : Aperçu sur l'élevage colonial en Afrique

I. Caractéristique de l'élevage

Pendant la période coloniale, l'élevage en Afrique était caractérisé par la diversité des modes d'élevage. En effet, on y trouvait des modes sédentaires et transhumants, dont la localisation était fonction des zones climatiques et écologiques. On distinguait essentiellement la zone soudanienne au sud et la zone sahélienne plus au nord. Dans la zone soudanienne, se retrouvaient des points d'eau plus abondants mais les pâturages étaient peu abondants. Les races animales rencontrées étaient de petites tailles et trypanotolérantes. En effet, une des particularités de cette zone qui la rend peu propice à l'élevage est la forte présence des glossines, vecteur de la trypanosomose. Dans la zone sahélienne, les points d'eau se raréfiaient et les pâturages devenaient de plus en plus rares au fur et à mesure que la saison sèche avance. Les glossines y sont beaucoup plus rares et on y rencontre des animaux hauts sur pattes.

L'élevage, pratiqué par des peuples variés, revêt une grande importance sociale. Mais le problème sanitaire constitue un obstacle majeur au développement de l'élevage. En effet, il existe de nombreuses pathologies qui déciment les animaux. Les pasteurs ont des pratiques pastorales qui leur étaient propres et qui sont parfaitement adaptées à chacune des zones écologiques.

1. Pasteurs africains

Pendant la période coloniale et même de nos jours, certaines ethnies africaines sont reconnues pour leurs activités principalement pastorales. Leur répartition sur le continent est basée sur la localisation des zones favorables à leurs activités. Nous présenterons uniquement les pasteurs d'Afrique orientale, centrale, occidentale et de Madagascar afin de mieux cadrer cette partie avec notre thématique de thèse. En effet, l'ensemble des pays membres de notre institution font partie de ces zones en Afrique.

1.1. Pasteurs d'Afrique orientale

Du haut du Nil au Zambèze, se trouvent des peuples noirs traditionnellement passionnés d'élevage. Chez ces peuples, le bétail domine la vie économique, sociale et religieuse. Parmi ces pasteurs, il y a, en fonction des pays, les Massaï, les Turkana, les Galla-Borna, les Tutsi, les Hutu, les Bantu, les Somali. Les Massaï, les Turkana, les Galla-Borna occupent une aire géographique couvrant le Kenya, la Tanzanie, le nord de l'Ouganda et le sud de l'Ethiopie. Ils élèvent des bovins dont ils ne consomment que le lait et le sang ; et utilisent leur cuir pour se vêtir [5].

Les Tutsi et les Hutu habitent le Rwanda et le Burundi. Les Hutu élèvent des petits ruminants alors que les Tutsi élèvent les bovins qui sont signe de prestige, de richesse et de noblesse pour son propriétaire.

Les Bantu se retrouvent depuis l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) jusqu'en Afrique du Sud. Ils sont surtout éleveurs de vaches qui constituent une richesse et le fondement de la chefferie traditionnelle.

Les Somali se retrouvent en Somalie où leurs activités, exclusivement pastorales, concernent les dromadaires, les ovins et les caprins.

1.2. Pasteurs d'Afrique australe

Dans cette partie, se retrouvent les Noirs sud-africains et les Hottentots. Les premiers élèvent des petits ruminants et des bovins qui ne sont abattus que lors des sacrifices. Les seconds sont pasteurs de bovins.

1.3. Pasteurs d'Afrique centrale

En Afrique centrale, les ethnies pasteurs sont constituées par les Shi, les Bantu, et des Peuls. Ces ethnies pasteurs pratiquent comme dans la plupart des autres zones un élevage de prestige. Ils se retrouvent dans les zones géographiques correspondant actuellement au Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

1.4. Pasteurs d'Afrique occidentale

Ils sont constitués par les Haoussa, les Sérères et les Peuls. Les Haoussa se retrouvent au Niger et au Nigeria et sont spécialisés dans l'élevage des ruminants (Bovins, Ovins et caprins).

Les Peuls sont arrivés du Nil et de l'Ethiopie pour la conquête des pâturages. Les Peuls sont distingués par leur vocation exclusivement pastorale, la singularité des rapports avec leurs bétails et leur parfaite connaissance de la nature.

Quant aux Sérères, on les retrouve au Sénégal et ils élèvent surtout les bovins qui leur servent d'animaux de traction pour la culture de l'arachide.

2. Cheptel africain

Pour cette sous partie, nous allons prendre l'exemple du Soudan français, en raison de la vocation essentiellement pastorale des populations, pendant la période coloniale et du fait que le cheptel et les pratiques d'élevage étaient presque similaires à ceux des autres colonies françaises d'Afrique.

Le Soudan français était une colonie française qui actuellement, porte le nom du Mali. Dans cette partie de l'Afrique, l'élevage avait, et cela persiste encore, un rôle socio-économique très important et était pratiqué par des peuples très variés. Certains vivaient exclusivement de l'élevage alors que d'autres étaient plutôt des agriculteurs qui possèdent un cheptel réduit. Dans le Soudan, l'élevage était reparti dans deux zones, une zone nord ou sahélienne et une zone sud à climat soudanien. Au Nord, c'était l'élevage extensif caractérisé par le nomadisme et la transhumance avec des troupeaux aux effectifs assez importants. Dans le Sud, c'était plutôt un élevage sédentaire pratiqué par des agriculteurs. Il s'agissait d'élevages rudimentaires avec quelques animaux rassemblés autour des villages [16]. Dans cette partie de l'Afrique, le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, de chevaux, d'ânes et de dromadaires.

2.1. Bovins

D'une manière générale, les bovins africains sont repartis dans toute la ceinture du climat soudanien et soudano-sahélien avec des fortes concentrations en Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud, et à Madagascar. Les zones de climat équatorial sont peu favorables aux

bovins en raison de la forte présence de glossines. On les retrouve très peu aussi dans les zones désertiques et en Afrique du Nord [54].

On rencontre essentiellement, en Afrique, deux espèces bovines à savoir les zébus (*Bos indicus*) dans la partie Nord et les taurins (*Bos taurus*) dans les zones soudanienne et guinéenne. La cohabitation des animaux au niveau de certains points d'eau pendant la transhumance a favorisé un important métissage.

a. Zébus (*Bos indicus*)

Les zébus peuplent surtout la zone sahélienne. On y trouve des zébus à cornes courtes et d'autres à cornes en lyre avec les races dominantes ci-dessous :

✓ Le Zébu Maure

Il se retrouve dans le Sahel mauritanien et soudanais jusqu'au Macina et au Nord de la boucle du Niger. C'est une race qui était exploitée pour la viande, le portage et surtout pour le lait. On la considère comme la meilleure race laitière d'Afrique [7].

✓ Zébu Touareg

Ce zébu se rencontre au Nord du delta dans la boucle du Niger, le plateau central nigérien et sur toute la rive gauche du fleuve Haoussa. La race est exploitée pour le portage, le lait et surtout pour la viande.

✓ Zébu peul

C'est une race dont la distribution est intimement liée à la zone de migration des Peuls du sudan. La race est surtout exploitée pour le lait et la viande.

b. Taurins (*Bos taurus*)

Les taurins se retrouvent au niveau des zones humides du Sud infestées de glossines. Cette espèce, trypanotolérante, se retrouve surtout au niveau de la partie sud du Soudan et constitue la propriété des sédentaires Malinké et Bambaras, le peul restant attaché à son zébu. C'est une espèce peu laitière. Elle est surtout élevée pour sa viande et le labour car les propriétaires sont surtout des agriculteurs.

2.2. Ovins et caprins

Comme pour les bovins cités plus haut, les petits ruminants se répartissaient dans les deux zones climatiques déjà décrites. Dans la zone Nord se trouvent les ovins et les caprins du Sahel et dans la zone Sud les ovins et les caprins du Sud. Entre ces deux zones se trouvaient les produits de croisement.

2.2.1. Ovins

Nous retiendrons ici deux races à savoir les moutons du Sahel et le mouton du Sud.

a. Moutons du Sahel

✓ Moutons à poils

Ils sont généralement rencontrés dans la zone sahélienne. Ils sont élevés par les nomades Maures, Peuls et Touaregs. Ce sont des moutons de transhumance. Ils sont surtout élevés pour la viande et le transport de l'eau. On y distingue deux races dont la race touareg ou maure et la race peule.

✓ Moutons à laine

Encore appelé mouton du Macina, il se retrouve dans le Delta Central Nigérien et les zones environnantes dans la vallée du Niger. Ce sont des moutons élevés surtout pour la laine car leurs autres productions (lait, viande) sont médiocres.

b. Moutons du Sud

Ils se rencontrent dans toute la zone soudanaise du Soudan, la zone tropicale de l'Afrique et au golfe de Guinée en Afrique Occidentale Française (A.O.F). Il s'agit de moutons sédentaires exploités surtout pour leur viande. Parmi les races qu'on rencontre au Sud, il y a la race Djalonké.

2.2.2. Caprins

Ils se répartissent en deux races en fonction de leurs aires de peuplement, la chèvre du Sahel au Nord et la chèvre du Fouta-Djalon au sud. Les chèvres du Sahel sont surtout élevées pour leurs potentialités bouchères et laitières alors que celles du Fouta-Djalon s'adaptent plus à la production de viande.

2.3. Chevaux

On distingue différentes zones d'élevage des chevaux. Ils se retrouvent surtout au niveau de la zone sahélienne et au Sud de la boucle du Niger [16]. Dans la zone désertique du Hodh, on trouve de beaux chevaux très adaptés au milieu mais qui s'acclimatent mal au milieu humide du Sud. La zone Sahélienne comprend de nombreux centres d'élevage des chevaux détenus par des Maures, des Toucouleurs et des Peuls. Au sud de la région sahélienne se trouvent d'autres élevages de chevaux aux

mains des Markas et des Peuls. Plus au Sud, dans le pays Minianka (zone allant de San à Koutiala au Mali actuel), les éleveurs Minianka et peuls de sambala élèvent des petits chevaux, qui souffrent régulièrement de trypanosomose. Dans la Boucle du Niger, les régions d'élevage sont le Bandiagara (Mali) et Ouahigouya (Burkina Faso) avec les centres de Bandiagara, Douentza, Hombori, Ouahigouya, et Djibo. Les éleveurs sont surtout des Peuls et quelques Habbés. Tout le long du Fleuve Niger, se pratique l'élevage du cheval dont les produits sont vendus aux Touaregs du Nord. Parmi les chevaux retrouvés au sudan, on trouve 3 types dont le type Aryen ou arabe, le type mongolique et le type autochtone.

2.4. Anes

Ils se retrouvent surtout dans la zone sahélienne et constituent le moyen de transport par excellence des populations. Ils se retrouvent aussi dans la zone du Sud mais en nombre réduit.

2.5. Dromadaire

Ils se retrouvent surtout dans la partie sahélienne du sudan. Ils sont utilisés pour le transport sur de longues distances. Les éleveurs sont essentiellement des nomades mais chaque tribu a une façon d'élever et d'utiliser ses animaux. Ces principales tribus sont les Kountas de Gao, les foras de l'Adrar, les Oulliminden du Sud et les tribus du Gourma.

Tableau I: Effectifs du cheptel au Soudan français en 1950 (en milliers de têtes)

Aire géographique	Bovins	Ovins	Caprins	Chevaux	Anes	Dromadaires
Zone du Nord	2025	3165	3200	47	140	70.5
Zone du Sud	295	175	270	13.3	30.5	
Total	2320	3340	3470	60.3	170.5	70.5

Source : Doutressoulle, 1952

3. Importance de l'élevage en Afrique coloniale

En Afrique coloniale, les espèces animales étaient très diversifiées. Chaque espèce était élevée pour une spéculation bien précise et chaque spéculation permettait à l'élevage de jouer un rôle fondamental au niveau des sociétés pastorales.

3.1. Importance sociale

Pendant la période coloniale, l'élevage avait un rôle social très important. En effet, les animaux servaient de dons ou étaient sacrifiés au cours de diverses cérémonies. Chez les Noirs sud-africains, les bovins étaient sacrifiés pendant certains cultes. C'est le cas également chez les Peuls, où la dot est constituée de bovins et chez ceux-ci à l'occasion des décès les troupeaux sont donnés en héritage suivant les usages prescrits par le droit coranique [8].

Pour de nombreux peuples en zone sahélienne du bassin guinéo-congolais et de l'Afrique de l'Est, les animaux représentaient une véritable assise sociale dont un des rôles se situait dans le rituel. Par exemple, dans la vie sociale quotidienne, la prospérité du troupeau et la fécondité humaine apparaissaient inextricablement mêlées et liées à des rites parallèles. En outre, c'est par son bétail qu'un homme établissait le contact avec les ancêtres et les esprits et que son rang se situait dans sa société. Par le rituel du don et contre don sous de multiples formes, la vache concrétisait physiquement les alliances les plus diverses entre les familles, entre les clans et, elle demeure le garant ou la marque du souhait d'une paix sociale si précieuse pour l'Africain en bute aux difficultés de l'existence quotidienne [6]. Chez les Tutsie, posséder un bovin incarnait le prestige, la richesse et la noblesse chez son propriétaire. Pour certains pasteurs l'importance numérique du cheptel constituait toute leur fierté. Ce point de vue est très clairement exprimé par BRIZARD [50] : «Avare à sa manière, le Peulh Sambourou accroît patiemment son cheptel pour le seul plaisir des yeux et vit très pauvrement à côté de ses richesses, ne vendant que quelques animaux chaque année pour payer l'impôt de capitation, vivant uniquement sur le lait des vaches ».

A côté de ce rôle social, l'élevage jouait un rôle important dans l'économie.

3.2. Importance économique

De nombreux éleveurs des zones soudaniennes vivaient des revenus qu'ils percevaient de la vente de leurs bétails ou des produits issus de leurs animaux. En effet, dans le soudan français, les populations percevaient divers revenus à partir de la vente des produits animaux

(vente de lait, la laine, les peaux, le cuir,...) mais aussi à partir de leur bétail et ces revenus permettaient aux populations de disposer de modestes compléments pour se nourrir et se vêtir [16]. Les commerçants de bétail tiraient énormément du profit de leurs activités car ils payaient les animaux à un coût assez faible puis les revendaient plus chers. L'élevage contribuait donc à la création de richesse pour ces populations. Par ailleurs les animaux étaient beaucoup utilisés par les sédentaires du sud à des fins agricoles. En effet, la culture attelée constituait une innovation agricole qui était greffée naturellement sur le système agro-pastoral. Les Foulbé de N'Gaoundéré au Cameroun disposaient d'une race bovine « le gudali » qui se prête remarquablement au labour [8]. En plus de la culture attelée, les excréments d'animaux étaient également utilisés pour la fertilisation des sols. Cette technique leur permettait de cultiver des surfaces agricoles plus étendues. La peau et le cuir servaient à fabriquer les tentes, les cordages, les pièces de harnachement, les ustensiles divers pour le puisage et le transport de l'eau. La laine et les poils étaient utilisés pour la confection des vêtements. Enfin, les animaux étaient employés pour le transport des récoltes d'une région à l'autre [16].

En outre, l'élevage des bovins constituait pour le Soudan français l'une de ses richesses et jouait un rôle capital dans l'économie de la colonie. En effet, les exportations qui s'élevaient à 100.000 bovins sur pied et 600 tonnes de cuirs séchés, permettaient à la colonie de percevoir des taxes et impôts indispensables à son économie [16].

4. Modes d'élevage coloniaux

Pendant la colonisation, l'élevage était essentiellement de type extensif avec 3 principaux modes : le nomadisme, la transhumance et le sédentarisme.

4.1. Nomadisme et transhumance

Le nomadisme est fréquent au niveau des zones désertiques. C'est un déplacement anarchique (non programmable) entrepris par des groupes pastoraux, d'effectifs très variables dans le cadre d'une zone climatique à des dates et directions imprévisibles. C'est une méthode très adaptée aux zones désertiques d'Afrique. Lors de ces mouvements toute la masse pastorale se déplace. Les éleveurs nomades se déplacent à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux.

La transhumance, pratiquée dans la zone sahélienne, est quant à elle, un ensemble de mouvements saisonniers, de rythmes pendulaires, de caractère cyclique, intéressant la totalité de la masse pastorale qui l'effectue à l'intérieur des pâturages coutumiers [60]. Selon NDIAYE et BA, elle consiste en une oscillation annuelle des troupeaux entre la zone sahélienne, sèche, pauvre en eau, riche en pâturage, où les animaux sont conduits juste avant les premières pluies et les zones à points d'eau permanents (cours d'eau, puits, forages, ...) où ils séjournent pendant la saison sèche. Ainsi, la motivation principale de la transhumance est la recherche d'eau [62]. En effet, quand l'eau vient à manquer dans les zones, une partie de la population rassemble les animaux et part en direction des zones plus humides. Mais il arrive que le manque d'herbes à la suite des feux de brousse, des pluies insuffisantes ou mal réparties, dicte un départ précoce des troupeaux pour la transhumance.

La transhumance constituait le mode le plus répandu en Afrique subsaharienne. Ces modes sont justifiés par DOUTRESSOULE qui affirme « Le pasteur vit sous l'étroite dépendance du milieu dont il subit les exigences vitales : le pâturage et l'eau ; le schéma suivant son mode de vie nous l'a fait mieux comprendre : le pâturage, condition de vie de son troupeau, est fonction de la pluie. Après la saison des pluies, il est si souvent clairsemé que l'éleveur doit constamment se déplacer. C'est là l'origine du nomadisme, de la transhumance. Il faut avoir vécu près d'eux, en fin de saison sèche, lorsque la chaleur accablante à tout desséché, lorsque le troupeau arrive à l'extrême limite de ses forces, pour comprendre combien cette pluie, ce don du ciel, est ardemment souhaitée. Aussi les bergers, toujours aux aguets, surveillent l'horizon et, dès les premiers éclairs, signes de la tornade, partent en reconnaissance. Si ce n'est une fausse alerte, si la pluie a été abondante, le troupeau se met en route vers la région arrosée et le groupement, la fraction, la tribu, vivra sur cet emplacement jusqu'à l'épuisement du pâturage. Il creusera des puits, des puisards, pour y passer l'hiver » [16]. Ces mouvements des éleveurs étaient donc expliqués par leur quête de pâturages et de points d'eau pour leur bétail pendant la saison sèche.

4.2. Sédentarisme

C'est le principal mode d'élevage des agriculteurs-éleveurs. Il concernait de très faibles effectifs mais il était présent dans tous les villages africains. Le plus souvent, tous les troupeaux d'un village sont confiés à un berger peul recruté pour la conduite des animaux. Ici, le gardiennage des troupeaux se pose surtout en saison des pluies, où les divagations d'animaux dans les champs sont souvent sources de conflits parfois

sanglants. Chaque matin, les propriétaires rassemblent leurs bovins, leurs petits ruminants dans les lieux de rassemblement où les bergers les récupèrent pour les conduire aux pâturages. Ils rentrent au village le soir. Les animaux passent la nuit dans des parcs, enclos ou simplement attachés chacun à un piquet planté dans une jachère pour la fumure [62].

II. Santé animale

1. Maladies infectieuses

1.1. Peste bovine

La peste bovine est une maladie infectieuse virale contagieuse causée par un morbillivirus qui touche toutes les espèces d'artiodactyles. Elle se manifeste chez les bovins de manière caractéristique par des signes de stomatite-entérite se traduisant par une diarrhée profuse, sanguinolente, des érosions buccales évoluant vers la nécrose, de la conjonctivite et des signes respiratoires [47].

Elle fut la plus célèbre des pathologies du bétail pendant la période coloniale. Cette maladie, introduite en Afrique entre 1890 et 1891 par des bovins italiens à partir de l'Erythrée s'est étendue à l'ensemble du continent, décimant la majeure partie du cheptel. Il semble que cette maladie ait fait des retours périodiques tous les 25 ans et anéantiraient la presque totalité du cheptel en 1891 à 1893, 1915 à 1917 du Niger au Sénégal [46]. En 1918, CURASSON, inspecteur général des services vétérinaires des colonies françaises, installa à Bamako, un centre de production de sérum antibovipestique et met au point un procédé d'immunisation et de récolte de sérum. Il entreprit en même temps des essais d'immunisations, en se déplaçant avec un troupeau hyperimmunisé de chèvres qui produit le sérum. Pour l'immunisation

active, il faut attendre 1920 où LAGAILLARDE utilisera des extraits d'organes frais ou glycéринés ; en 1924 MONFRAIS utilise des veaux pour la production du virus [67]. Cependant le vaccin qui fut longtemps vulgarisé en A.O.F fut le vaccin à virus atténué par PAGOT et HULIN en 1943 [58]. A partir de cette date, des campagnes annuelles de vaccinations systématiques des veaux de 6 à 18 mois furent organisées et ont permis de réguler cette pathologie.

1.2. Péripleumonie contagieuse bovine

La péripleumonie contagieuse bovine est une maladie respiratoire contagieuse des bovins causée par *Mycoplasma mycoides sbsp. Mycoides SC* [52].

Elle constituait avec la peste bovine, les pathologies les plus redoutables des milieux vétérinaires. Apparue en Europe en 1765, elle fut signalée et étudiée vers les années 1930-1934 pendant lesquelles CURASSON mit au point son vaccin formolé dont l'immunité ne durait que 6 mois. Ce n'est qu'à partir de 1955, que Farcha et Alfort, alors chercheurs au laboratoire de Dakar, mirent au point le vaccin actuellement utilisé contre cette maladie.

En plus de ce traitement « moderne », une prophylaxie traditionnelle existait contre cette maladie. Il consistait à prélever des poumons d'un animal mort de cette maladie qu'on laisse fermenter pendant une à deux nuits dans un mélange de son de petit mil trempé dans de l'eau, du lait frais et du tanin d'*Acacia nilotica*. Pour la vaccination, l'opérateur découpe de petits morceaux de ce poumon qu'il place sous une incision de la peau réalisée au niveau du chanfrein. Au troisième jour, on retire le morceau de poumon, pare la plaie et on effectue une cautérisation autour de celle-ci. Cette vaccination protégeait l'animal toute sa vie mais

elle entraînait souvent le développement d'une réaction inflammatoire exagérée donnant l'impression que l'animal avait une troisième corne [5].

1.3. Charbon bactérien

Il s'agit d'une maladie tellurique causée par la bactérie *Bacillus anthracis*.

Il a été décrit en Afrique, pour la première fois, en 1909, en Côte d'Ivoire. A partir de 1940, on utilisait les souches de *Bacillus anthracis* pour la vaccination des animaux. Dans la médecine traditionnelle, il existait un vaccin anti-charbonneux préparé à partir de l'arbuste igikwarara, de l'arbuste igitovu (*Acanthus montanus*), de l'arbuste umukeri (*Rubus inedulis*), et en y ajoutant de la suie et du beurre frais. Pour administrer son vaccin, l'umuvuzi pratiquait des incisions sur l'épaule droite de chaque animal en commençant par les plus âgés et en utilisant le couteau du propriétaire du bétail concerné. L'umuvuzi (Guérisseur traditionnel) ajoutait des formules et distribuait un breuvage aux personnes placées en contact avec le bétail [6].

1.4. Charbon symptomatique

Il a été signalé par CURASSON en 1930 au Tchad, au Niger et au Soudan. En 1940, des études de laboratoire ont permis d'identifier *Clostridium oedematiens*, *Clostridium septicum* et *Clostridium chauvoei* comme les agents responsables. La production des sérums contre cette maladie débuta en 1943. Le traitement traditionnel consistait à cautériser, dès l'apparition de la maladie, les jeunes d'une croix à la cuisse et à l'épaule du côté opposé.

2. Maladies parasitaires

Pendant la période coloniale, la maladie parasitaire qui était très fréquente et qui constituait un fléau des élevages était la trypanosomose. Nous nous limiterons à la description de cette parasitose.

C'est en 1894 que BRUCE découvre le trypanosome, responsable du Nagana en Afrique du Sud et le dénomma *Trypanosoma brucei*. DUTTON en 1902, en Gambie, découvre celui de la maladie du sommeil chez l'homme et l'appela *Trypanosoma gambiense*. De 1903 à 1907, les recherches de CAZALBOU et PECAUD aboutissent à l'identification de *Trypanosoma brucei* et *Trypanosoma vivax*. Cette maladie était connue dans le milieu pastoral africain sous de nombreuses dénominations à savoir, M'Bori, chez les Maure et Peul, Tabourit chez les Maure et Tagana, chez les Touareg [46]. Le traitement traditionnel de cette pathologie était fait par administration, per os, de la poudre des feuilles ou d'écorces de *Terminalia avicennioides* et d'un mélange de poudre de *Ceiba pentadra* et de *Adansonia digitata*. Un autre traitement se faisait par cautérisation en croix sur le front, chaque oreille et deux lignes symétriques le long de la colonne vertébrale, du garrot à la base de la queue [5].

III. Médecine vétérinaire coloniale

1. Formation vétérinaire

Pendant la période coloniale, la formation vétérinaire se faisait dans certains pays africains mais surtout à l'extérieur de l'Afrique. En Afrique, particulièrement en Afrique francophone, la formation se faisait surtout à Bamako. En effet, en 1924, fut créée à Bamako, une école vétérinaire où allaient être formés tous les vétérinaires africains de l'A.O.F. et du Togo. À la même époque, la formation d'un personnel d'exécution était

entreprise dans chaque territoire, dans le but de pourvoir le service d'un nombre suffisant d'infirmiers vétérinaires [45]. Le service de l'élevage de l'AOF disposait ainsi, en 1955, de 98 vétérinaires africains, de 25 contrôleurs de colonisation, de 29 assistants d'élevage et de 720 infirmiers vétérinaires.

A l'extérieur du continent, la formation des cadres supérieurs vétérinaires se faisait en France, en Belgique, en Roumanie, en Allemagne, en URSS, en Amérique ou au Canada. En France, les vétérinaires qui devaient servir dans les colonies, effectuaient une formation postscolaire, à l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux (I.E.M.V.T). Cette formation durait 4 mois et permettait à ces vétérinaires d'avoir une instruction complémentaire nécessaire pour l'exercice de la profession en milieu colonial [63].

2. Activités des services vétérinaires coloniaux

L'intervention vétérinaire débuta en 1822 par HUSARD, alors Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle et Inspecteur Général des écoles vétérinaires, qui vint en mission au Sénégal où il ébaucha des projets de haras et permit à la métropole de prendre conscience « des destinées économiques des troupeaux qui recréent et animent le Fleuve Sénégal » [17]. Mais les pionniers de l'art vétérinaire colonial en Afrique occidentale furent les vétérinaires militaires des corps d'expéditions et d'occupations qui, en 1878 publièrent les premiers écrits sur la pathologie et la zootechnie des animaux domestiques [16]. A ces vétérinaires s'ajoutent les vétérinaires africains formés dans les pays européens et américains qui ont également joué un rôle primordial dans le développement de l'élevage colonial.

A l'issue des épizooties de peste bovine de la fin du XIXe siècle qui avaient ravagé les troupeaux africains depuis l'Ethiopie jusqu'aux côtes ouest africaine, la médecine vétérinaire connut une impulsion nouvelle qui avait hissé la protection sanitaire au sommet de toutes les préoccupations.

Ainsi pendant la colonisation, les activités des vétérinaires étaient orientées vers la protection du cheptel contre la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon symptomatique et bactérien et la trypanosomose. L'action des vétérinaires se résumait à la production des sérums et vaccins dans des laboratoires de recherches et de diagnostic et leur administration. On dénombrait 3 laboratoires principaux dont le laboratoire de Dakar-Hann (Sénégal), centre fédéral pour les recherches en pathologie animale en AOF, celui de Farcha (Tchad) pour l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.), et celui de Tananarive pour Madagascar. Chacun de ces centres s'appuyait sur un réseau de laboratoires territoriaux, situés par exemple, pour l'A.O.F., à Saint-Louis (Sénégal), Bamako (Mali), Niamey (Niger) et Ouagadougou (Burkina Faso). Ce dispositif était complété par de nombreux postes vétérinaires chargés des immunisations et traitements des différentes maladies. Enfin, il y avait des établissements expérimentaux et des fermes d'élevage dont la mission était d'appliquer et de vulgariser les résultats acquis par les Centres fédéraux, et d'effectuer les essais d'intérêt local. Chaque territoire d'AOF, à l'exception de la Mauritanie, disposait ainsi d'un tel établissement en 1955. Il s'agissait de Dahra au Sénégal, Nioro-du-Sahel au Soudan (Mali), Filingué-Toukounouss au Niger, Banankélédaga en Haute-Volta (Burkina Faso), Korhogo en Côte d'Ivoire, Ditinn en Guinée, Panakou-Okpara au Dahomey [50].

Il faut cependant remarquer que les services vétérinaires intervenaient dans un domaine plus large, allant de la maîtrise des facteurs de production en amont (hydraulique pastorale, gestion des parcours) à l'organisation de la commercialisation en aval (pistes à bétail, abattoirs, collecte et préparation des cuirs et peaux, etc.), en passant par l'amélioration de la production elle-même (organisation des transhumances, santé animale, alimentation, amélioration génétique, etc.).

Pendant la période coloniale, l'élevage était surtout de type extensif et était pratiqué par des pasteurs de différents groupes ethniques pour lesquels la possession du troupeau était un signe de prestige social. Les services vétérinaires, constitués de vétérinaires formés pour la plupart en Europe rencontraient des difficultés à régler les problèmes de l'élevage africain. En effet, en Europe la médecine vétérinaire est une médecine individuelle orientée vers le diagnostic et le traitement des pathologies animales. Par contre, en Afrique, la médecine est plutôt préventive, axée sur la prophylaxie de masse contre les principales pathologies du bétail. En plus, les vétérinaires africains s'occupent aussi de la production animale, élément qui en Europe, est du ressort des agronomes.

Ainsi, en plus de cette inadéquation des profils, les nouveaux Etats indépendants avaient besoins de cadres pour développer le secteur de l'agriculture, au sens large, dont dépendait leur économie. Face à ses difficultés, les Etats comprirent la nécessité de fédérer leurs ressources afin de créer un établissement supérieur d'enseignement vétérinaire, capable de dispenser une formation adaptée aux réalités africaines. C'est ainsi que fut créé en 1968, l'Institut des Sciences et de Médecine Vétérinaires (ISMV) de Dakar.

Chapitre II : Création de l'EISMV de Dakar

I. Raisons de la création

En 1968, l'Afrique comptait 08 Facultés vétérinaires toutes logées dans des pays anglophones ou arabophones. Malgré l'importance de son cheptel, la zone d'expression française ne disposait d'aucun établissement d'enseignement supérieur en sciences et médecine vétérinaires ; les pays étaient ainsi obligés d'envoyer leurs étudiants en Europe ou en Amérique pour la formation dans ce secteur vital. La formation effectuée à l'extérieur du continent était extrêmement variée en ce qui concerne les programmes d'enseignement, la durée des études et les diplômes octroyés. Du fait de la diversité des enseignements reçus à travers le monde, il se créait une dysharmonie dans l'exercice concerté de la profession au niveau des différents services ; toutefois les nouveaux diplômés, devaient se réadapter aux conditions tropicales avant l'exercice de la profession. Il était donc impératif de créer en Afrique francophone un établissement capable de former des cadres dont le profil répond aux exigences du développement du secteur de l'élevage [61]. C'est ce que le Professeur ROZIER, alors professeur de la chaire d'Hygiène et Industries des Denrées Alimentaires d'Origine Animales, reconnaît en affirmant que « pour mettre au point un enseignement supérieur destiné aux pays francophones au Sud du Sahara, il a fallu tenir compte de la variété des conditions écologiques, allant du sahel aux régions équatoriales et des caractères particuliers de l'élevage » [68]. En plus des besoins qualitatifs des pays, en cadre supérieurs de l'élevage, la formation devait également répondre à leurs besoins quantitatifs. Par ailleurs, une des caractéristiques générales de nos pays après les indépendances était la pénurie de cadres supérieurs

notamment dans le secteur rural qui concentre l'activité dominante de nos économies. En effet, la FAO prévoyait pour les pays en voie de développement 1 vétérinaire pour 10.000 unités animales alors que dans les pays africains, le rapport se situait autour d'un vétérinaire pour 248 000 unités animales au Tchad, un vétérinaire pour 68 000 unités animales au Sénégal [9]. Il fallait donc mettre en place un établissement capable de former des vétérinaires pour combler ce manque.

II. Aspects politiques de la création de l'EISMV

1. Conférences des chefs d'Etat et de Gouvernement et autres rencontres de l'OCAM

L'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) était une Organisation intergouvernementale qui avait pour but principal la coopération économique, culturelle et social entre ses membres. Elle a été créée en Février 1965, par 12 États africains francophones qui sont le Tchad, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Dahomey (Actuel Bénin), le Gabon, la Haute-Volta (Actuel Burkina Faso), la Mauritanie, le Niger, Madagascar, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Dans la même année, le Togo adhère à l'organisation. En 1970, l'adhésion de la République Démocratique du Congo et du Rwanda porte le nombre d'Etats membres à 15. Elle fut Créée à Nouakchott par la transformation de l'Union Africaine et Malgache de Coopération Economique (UAMCE, ex-UAM créée en septembre 1961), en Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) ; elle devient Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne (OCAMM) avec l'adhésion de l'île Maurice avant de redevenir OCAM en 1973 après le retrait de Madagascar. Elle a été dissoute en 1985 [71]. Cette institution a joué un rôle primordial dans la

création de l'EISMV. En effet, l'école faisait partie des entreprises communes de l'organisation, avec d'autres institutions comme l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) au Togo, l'Institut d'Informatique au Gabon, l'Ecole du bilinguisme à Maurice, mais aussi Air Afrique, etc.

L'étude du projet de création d'une faculté vétérinaire au sein de l'Université de Dakar fut émise à l'occasion des Journées Médicales de Dakar en Mars 1963. Une année après, en Mars 1964, les chefs d'Etats de l'UAM (Union Africaine et Malgache) réunis à Dakar recommandent la poursuite de cette étude, après l'examen du projet présenté par le gouvernement sénégalais. Ceci va aboutir à l'élaboration en octobre 1964, de l'avant-projet de création de l'ISMV qui fut approuvé par le président de la République du Sénégal.

En 1965, le projet est soumis aux autres Etats membres de l'OCAM. Ainsi, à la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OCAM tenue à Tananarive du 25 au 27 Juin 1966, fut adopté la résolution N°10 visant à créer au sein de l'Université de Dakar, une institution de formation de docteurs vétérinaires, rattachée à la faculté des sciences, dénommée Institut des Sciences et Médecine Vétérinaire (ISMV) de Dakar.

La Conférence des Ministres de l'éducation nationale tenue à Paris les 24 et 25 avril 1967, précédée de la commission mixte franco-sénégalaise de l'enseignement supérieur, émet un avis favorable pour l'ouverture au sein de l'Université de Dakar, de l'année préparatoire aux études vétérinaires, au cours de l'année académique 1967-1968.

En 1968, le Conseil des Ministres de l'OCAM est saisi pour l'examen des projets de décrets portant ouverture d'une année préparatoire et la création d'un institut des sciences et médecine vétérinaires transitoire

ainsi qu'une étude de financement suivant la procédure du Fonds Européen de Développement (FED).

En Janvier 1969, fut adoptée la résolution N°13 sur la création de l'institut des sciences et médecine vétérinaires à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements tenue à Kinshasa. L'année suivante à Yaoundé, le Conseil des Ministres des Etats membres de l'OCAM étudie le financement, le budget et les statuts du futur établissement. Le projet de création de cette institution sous régionale de formation vétérinaire fut finalisé en Janvier 1971 par l'examen et l'adoption de la convention portant création et organisation de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OCAM, tenue à Fort-Lamy [9].

2. Autres rencontres internationales

L'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a joué également un rôle important dans la création de l'EISMV. En effet, dès avril 1960, la première réunion internationale FAO/OMS sur l'enseignement vétérinaire, tenue à Londres, a constaté le besoin des pays d'Afrique d'expression française en vétérinaires et propose une étude pour la création d'un centre d'enseignement vétérinaire pour y faire face. Il fut alors mis en place un groupe d'experts chargé d'étudier cette question. Ainsi, en Mars 1962, ce groupe d'experts désigne l'Université de Dakar comme cadre le plus apte à accueillir cet établissement d'enseignement. A l'occasion des Journées Médicales de Dakar en 1963, les Ministres de l'éducation nationale et de l'économie rurale du Sénégal, lancent l'étude d'un projet de création d'une faculté vétérinaire au sein de l'Université de Dakar. L'avant-projet de création de cette institution fut mis en place en 1964, et le document présenté lors

de la deuxième rencontre internationale FAO/OMS sur l'enseignement vétérinaire tenue Copenhague du 12 au 21 Août 1965. L'année suivante fut adoptée une résolution de création de cet institut d'enseignement vétérinaire au sein de l'Université de Dakar. La première réunion internationale de l'enseignement vétérinaire en Afrique d'expression française, tenue à Dakar du 12 au 16 Décembre 1966 s'est penchée sur la nécessité du caractère interétatique de cet institut. Ainsi, à la première réunion de la commission technique spéciale de l'enseignement vétérinaire tenue à Dakar du 29 Mai au 2 Juin 1967, il fut recommandé l'élaboration des textes relatifs à la création d'un institut des sciences et médecine vétérinaires transitoire dont l'année préparatoire a été ouverte le 2 Décembre 1967 [9] et les textes portant création de la future institution, l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires, adoptés en 1971, à Fort Lamy (actuel Ndjaména).

III. Organisation et programme de construction

La création d'un établissement d'enseignement supérieur vétérinaire implique la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures et d'équipements. Ainsi un programme de construction des locaux pédagogiques, administratifs et ceux de la cité des étudiants a été mis en place. L'étude architecturale de la construction et de l'équipement a été faite par un architecte italien sur financement de la Commission Economique Européenne, pour le compte du Sénégal. Par contre, le financement de l'ensemble du programme fut assuré par le premier Fonds Européen de Développement (FED), comme projet régional. Les travaux ont été réalisés par le « Consortium d'Entreprise » CDE, et la surveillance assurée par la Direction de la Construction et de l'Habitat du Sénégal et un ingénieur de la Délégation de la Commission des

Communautés Européennes à Dakar. Les bâtiments administratifs ont été réalisés sur le terrain du campus universitaire, d'une superficie de 4,8 ha.

Les bâtiments pédagogiques sont répartis sur 4 sites à savoir, le terrain du campus de l'université, pour les enseignements théoriques et pratiques, la zone des abattoirs (2,5ha) pour les enseignements cliniques, les centres zootechniques de recherche de Kolda et de Dahra pour les stages de zootechnie et à Sangalcam pour la ferme expérimentale. Tous ces terrains ont été mis à la disposition de l'école par le Gouvernement du Sénégal.

1. Locaux du terrain de l'université

Au niveau du terrain situé sur le campus de l'université, mis à disposition par le Gouvernement du Sénégal, ont été construits les locaux administratifs, les locaux pédagogiques et la cité des étudiants. Il faut préciser que ce terrain était, en saison des pluies une rizière avec un sol argileux difficilement exploitable pour la construction de bâtiments, et en saison sèche un terrain de football.

1.1. Locaux administratifs

La construction de ces locaux a été faite de telle sorte qu'ils constituent un bloc. Ainsi ces locaux comprennent :

- Bureau du Directeur
- Secrétariat
- Salle d'attente
- Bureau de la scolarité
- Bureau de la comptabilité

- Bureau du responsable administratif
- Bureau du Secrétaire Général
- Salle de conseil
- Bibliothèque
- Bureau du bibliothécaire
- Bureau du concierge
- Standard téléphonique
- Bureau du courrier
- Salle de ronéo et de dépôt
- Dépôt magasin

Les locaux de ce bloc administratif occupent une surface d'environ 335 m².

En plus des locaux de l'administration, il a été prévu une infirmerie rattachée au bloc administratif et le logement du concierge, à l'entrée du complexe, à côté de l'emplacement de la cité des étudiants.

1.2. Locaux pédagogiques

Ces locaux comprennent :

- **Des salles banalisées pour les cours théoriques**

Elles sont constituées d'une salle de cours pour 30 étudiants, de 2 amphithéâtres de 60 places chacun et de 2 locaux annexes comprenant une cabine de projection et une salle de préparation.

- **Des locaux spécialisés**

Ils sont construits pour certaines activités et les travaux pratiques. Ces locaux varient en fonction des différentes destinations liées aux disciplines ou chaires.

- **Les bureaux des enseignants**

Ils comprennent pour chaque chaire, un bureau du Professeur, un bureau de l'assistant, le secrétariat, la salle des archives, le magasin et le laboratoire de recherche.

- **Salle de réunion**

Cette salle sert aux différentes rencontres du personnel enseignant et administratif de l'EISMV.

- **Locaux divers**

Ces locaux comprennent un local d'incinération, un atelier d'entretien, un garage, un dépôt et un poste de transformation.

- **Des locaux sanitaires** pour le personnel administratif, les enseignants et les étudiants.

1.3. Logements des étudiants

La construction de la cité des étudiants s'est achevée en 1981 comme l'ensemble des bâtiments de l'EISMV. En effet, pour permettre aux étudiants de la nouvelle institution d'être le plus proche possible de leur lieu d'enseignement, il a été construit, une cité des étudiants sur le terrain du campus de l'université. Cette cité, au départ était constituée de deux pavillons (pavillon A et pavillon B). Le pavillon A compte 36 chambres doubles soit 72 lits et le pavillon B 32 chambres individuelles. Cette cité, au départ, comptait ainsi 104 lits qui devaient être répartis entre les étudiants de l'EISMV en fonction du quota de chaque pays. Par la suite cette cité a été étendue en 1985 avec la construction d'un nouveau pavillon, le pavillon C qui compte 48 chambres individuelles, ce qui rapportait le nombre total de lits à 152. En plus des chambres,

la cité comporte également un foyer, une boutique pour les besoins divers des étudiants.

L'admission et la discipline à la cité sont définies par un règlement intérieur. Ainsi pour bénéficier d'une chambre en cité, il faut être un étudiant régulièrement inscrit à l'Ecole et faire une demande adressée au Directeur au plus tard le 15 novembre de l'année en cours. Il faut avant l'admission dans la cité, verser une caution et s'engager par écrit à se conformer aux dispositions du règlement de la cité. Toutefois, dans la limite des places disponibles et moyennant un tarif d'hébergement supérieur au tarif habituel fixé par le Conseil d'administration ; des étudiants d'une autre université étrangère de passage à Dakar ainsi que des enseignants, des chercheurs, des congressistes et autres groupes de passage peuvent être admis au cours de l'année scolaire et pendant les vacances à la cité.

A l'admission à la cité, chaque étudiant bénéficie d'un matériel mis à sa disposition. Ce matériel se composait de 2 draps, d'un matelas, d'une couverture, d'une table, d'une taie d'oreiller, d'une chaise, d'un oreiller, d'une corbeille, d'un lit et d'une lampe de table. Pendant tout son séjour il doit veiller sur ce matériel et le rendre en parfait état à sa sortie de la cité.

Les étudiants perdent le bénéfice de la chambre après la soutenance de thèse, dans un délai d'un mois pour les sénégalais et de 3 mois pour les étudiants non sénégalais. Toutefois, les moniteurs ayant soutenus leur thèse, peuvent garder leur chambre jusqu'à la fin des examens de l'année académique en cours.

Cette cité est administrée par un intendant nommée par le Directeur. En plus la gestion de la cité est assurée par un comité qui exerce un contrôle sur le fonctionnement de la Cité. Il se charge de la distribution des chambres aux étudiants selon le règlement intérieur de la cité des étudiants. Ce comité est composé de :

- ✓ le Directeur de l'EISMV ou son représentant, Président ;
- ✓ l'Intendant de la Cité, Secrétaire ;
- ✓ un représentant des enseignants désigné par le Conseil du Corps enseignant ;
- ✓ un représentant du personnel administratif, technique et de service désigné par les délégués du PATS ;
- ✓ deux représentants des élèves désignés par l'Amicale des Elèves Vétérinaires de Dakar (AEVD).

2. Locaux du terrain des abattoirs

Les locaux situés sur le terrain des abattoirs sont réservés aux enseignements cliniques. Le choix porté sur cette zone s'explique par le fait de sa proximité avec l'abattoir de Dakar avec :

- La présence de nombreux animaux arrivant aux abattoirs,
- Les possibilités nombreuses offertes par les abattoirs eux-mêmes (inspection des viandes et description des lésions, parasitologie, etc.),
- L'utilisation dans un avenir plus ou moins proche du foiral pour les cas cliniques à des fins d'enseignement,
- La proximité immédiate de Pikine qui permettra d'alimenter la clinique en animaux divers.

Ainsi pour un meilleur fonctionnement de cette annexe, il a été prévu un certain nombre de locaux.

2.1. Locaux administratifs et logements

Ces locaux se composent du bureau du chef de la clinique, du secrétariat, des bureaux administratifs, bureaux des entrées et des sorties et le bureau du concierge. Il y a également dans ce complexe un logement du concierge et 2 chambres pour le personnel de sécurité.

2.2. Locaux pédagogiques

Les locaux pédagogiques se composent d'un amphithéâtre et de locaux annexes. On y distingue également deux salles d'opération, une salle de radiographie, une salle d'anesthésie, un laboratoire, une salle de laverie et de stérilisation, une salle d'autopsie, une chambre froide, un hôpital avec des stalles, un hangar, deux salles de consultation, une pharmacie, un abattoir expérimental. Il y a aussi des locaux réservés aux enseignants et aux étudiants pour leurs travaux divers liés aux séances de clinique. Il y a aussi un local pour le personnel, un hangar à fourrage, un hangar pour la préparation de certains aliments, un local d'incinération et bien d'autres locaux comme des sanitaires-vestiaires pour les enseignants, le personnel administratif et les étudiants.

3. Locaux des centres d'enseignements pratiques

Pour permettre aux étudiants d'effectuer des stages pratiques de zootechnie, de mener des actions sur le terrain, (prophylaxie, encadrement rural, utilisation des parcours, hydraulique pastorale)

l'établissement a choisi de s'appuyer sur les centres zootechniques de recherche de Dahra et Kolda. Ces centres ont des installations techniques nécessaires pour que les enseignements se déroulent dans de bonnes conditions. Toutefois certains locaux complémentaires ont été mis en place. Il s'agit d'une résidence comportant 30 chambres d'étudiants, 3 chambres de professeurs une salle de bain, des sanitaires, une cuisine, une salle polyvalente de restaurant, une cuisine collective, un logement pour le cuisinier et le gardien, un logement pour l'assistant d'élevage, un couloir d'aspersion, un parc de vaccination et d'autres locaux divers.

4. Locaux d'hébergement du personnel de l'EISMV

De sa création jusqu'au 1^{er} Juillet 1976, l'hébergement du personnel enseignant était pris en charge par l'université de Dakar. Cette situation a été modifiée à partir de juillet 1976, lors du passage du statut d'Institut de l'Université de Dakar à celui d'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires. Dès lors, l'EISMV devait prendre en charge le logement du personnel enseignant et administratif [20]. Ainsi lorsqu'une personne recrutée, devait être logée par l'EISMV, l'intendant de la cité des étudiants se chargeait de lui trouver en ville une maison et l'école lui attribuait une somme pour l'achat du mobilier afin d'équiper la maison. Ainsi à son arrivée à Dakar, ce fonctionnaire était conduit dans sa nouvelle maison déjà meublée. Pour une meilleure organisation du logement des enseignants, le CA de l'année 1977 avait mandaté le Directeur de poursuivre des démarches auprès du Gouvernement du Sénégal pour obtenir un contingent de 20 villas dans le lotissement « grand standing » de la SICAP, sur le terrain initialement prévu pour la construction de la cité des enseignants de l'EISMV. Cependant,

seulement 5 villas ont été allouées à l'EISMV à l'issue de ces négociations. Ces villas se trouvent à Sacré cœur et sont toujours utilisées par le personnel de l'EISMV. A partir de 1985, le personnel réclamât les indemnités de logement et l'école se chargea de trouver à chaque nouvel employé un logement. Désormais toute personne nouvellement recrutée se charge de trouver une maison à son arrivée à Dakar.

IV. Organisation administrative et pédagogique de l'institut

1. Passage de l'Institut à l'Ecole

La création du centre supérieur d'enseignement vétérinaire repose sur les textes du Gouvernement du Sénégal et s'est finalisée en 1969 par la signature du décret présidentiel N°69-402 du 31 Mars 1969. Ce décret stipule que l'établissement est un institut d'université à caractère interétatique qui a une double vocation d'enseignement et de recherche [65]. L'institut est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'Administration, par un Directeur, nommé pour une période de 3 ans renouvelable par le Recteur de l'Université. Le Français Jean FERNEY, Enseignant de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, a été le premier Directeur de l'école. Il a été nommé en 1968, date de démarrage de l'enseignement vétérinaire. Il a séjourné au Sénégal dès 1967, pour préparer la première rentrée et suivre le déroulement de la première année préparatoire qui se déroulait à la Faculté des Sciences de l'Université de Dakar, (le Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires-CPEV). Le Professeur FERNEY resta Directeur de l'établissement jusqu'en Juin 1976. L'évolution prévue au départ n'a guère été suivie. En effet, en Octobre 1968, s'ouvrait la première année d'étude à l'Institut des Sciences et Médecine Vétérinaires de l'Université de Dakar, avec 12 étudiants. Cet

établissement devait ensuite se transformer en Faculté de plein exercice, à structure Interétatique, dès la mise en place du cycle complet de formation c'est-à-dire à l'ouverture de la 4^{ème} Année d'études [9]. Toutefois, cette évolution allait être modifiée, car en Janvier 1971, à Ndjamena (ex Fort-Lamy), la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM adopte la Convention portant création et organisation de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), Convention qui sera modifiée en Juin 1979, toujours par la Conférence au sommet de l'OCAM, conformément aux décisions arrêtées à Bangui en 1974 et relatives à l'ouverture des Institutions spécialisées de l'OCAM aux Etats non membres de cette Organisation.

A sa création, l'Institut a fonctionné dans des locaux provisoires, mis à sa disposition par l'Université de Dakar et principalement par la Faculté des Sciences d'une part et, d'autre part, dans des locaux construits grâce à l'assistance financière du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) de la République Française. Parallèlement à l'installation dans ces locaux provisoires, des démarches furent entreprises pour constituer le dossier de réalisation des infrastructures définitives. Elles aboutiront en mars 1973, à l'établissement du rapport de programmation. L'avant-projet fut approuvé en février 1976 par la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'OCAM. Il comprend la construction et l'équipement d'un complexe pour l'enseignement général et l'enseignement clinique pour 120 étudiants, ainsi que des logements pour les étudiants.

Les chantiers ouverts le 5 Janvier 1979 sont réceptionnés le 28 Octobre 1980 et l'inauguration de ce complexe fut effective le 21 Avril 1981. Cette

inauguration fut la première de son Excellence Monsieur Abdou DIOUF en tant que second Président de la République Sénégal.

Malgré la convention signée à Fort-Lamy en 1971, l'école continua de fonctionner comme un institut de l'université de Dakar jusqu'en 1976. C'est avec la nomination du Pr Ahmadou Lamine NDIAYE en Juin 1976, comme Premier Directeur africain de l'établissement que le statut de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) a été effectivement appliqué. Cette transformation en école lui accordait également son autonomie administrative et financière vis-à-vis de l'Université. L'Ecole était alors prise en charge par les 13 Etats signataires de la convention. L'école qui était administrée selon la réglementation en vigueur à l'Université de Dakar, s'est dotée de textes réglementaires spécifiques, approuvés par le Conseil d'Administration.

2. Accord de siège

Du fait de son statut depuis 1976, un Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Sénégal et l'Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne, relatif à l'École Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) a été signé le 14 janvier 1977 à Dakar, entre le Ministre Sénégalais des Affaires étrangères (le Professeur Assane SECK) et le Président en exercice du CA de l'EISMV (Le Capitaine Gouara LASSOU, Ministre de l'Enseignement supérieur du Tchad). Le contenu de cet Accord confère à l'EISMV un statut d'établissement international dont la mission est notamment de former les spécialistes nécessaires à une zone sylvo-pastorale où l'élevage joue un très grand rôle dans les politiques économiques. Dans cette optique, le Gouvernement sénégalais lui reconnaissait la personnalité juridique et la capacité de contracter, d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers et

d'ester en justice. La loi n° 77-116 du 26 décembre 1977 autorisait le président de la République à ratifier cet accord de siège adopté par l'assemblée nationale du Sénégal en sa séance du 08 décembre 1977 [66].



Figure 1: Signature de l'Accord de siège en 1977

Source : EISMV, 1977

3. Organisation administrative

De 1968 à 1976, l'EISMV a fonctionné comme un institut de l'Université de Dakar, elle dépendait donc administrativement de cette Université et avait pour administrateur principal le Recteur de l'Université. L'institution était dirigée par un Directeur nommé par le Recteur pour une durée de 3

ans renouvelables. Le premier Directeur de l'EISMV fut le Pr Jean FERNEY de 1968 à 1976, date à laquelle le Conseil des Ministres de l'EISMV a élu le premier Directeur africain de l'établissement, en la personne du Professeur Ahmadou Lamine NDIAYE. De 1968 à 1981, la Direction de l'école était à l'animalerie de la faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Dakar.

4. Organisation pédagogique

4.1. Objectifs pédagogiques de la création de l'ISMV

La formation à l'ISMV devait permettre aux jeunes diplômés de l'Institut de :

- ✓ Identifier les animaux en fonction de leurs aptitudes respectives et de ce fait pouvoir préciser leur rôle dans l'écologie et les économies du continent africain ;
- ✓ Définir et de mettre en œuvre les conditions optimales d'exploitations des animaux ;
- ✓ Diagnostiquer et préciser l'étiologie et la pathogénie des processus pathologiques classiques et susceptibles d'apparaître ; de les prévenir et de les combattre en assurant l'organisation de la protection sanitaire et médicale du cheptel ;
- ✓ Contrôler les denrées alimentaires animales et d'origine animale aux différents stades de la production, transformation, de leur conditionnement, du stockage, de la distribution et de la commercialisation ;
- ✓ Planifier, programmer, et d'insérer la production animale dans le développement économique général
- ✓ Provoquer et appliquer des décisions administratives

- ✓ Organiser des services, d'en assurer la gestion administrative, financière et du personnel à tous les niveaux ;
- ✓ Agir sur le milieu humain en élaborant des méthodes d'encadrement, d'animation et de diffusion de thèmes techniques nouveaux et adaptés aux exigences des divers pays africains intéressés ;
- ✓ Se spécialiser en vue de la recherche vétérinaire et zootechnique et des enseignements vétérinaires, agronomiques et autres [69].

Pour atteindre tous ces objectifs pédagogiques, les étudiants devront recevoir, au cours de leur formation des enseignements capables de leur permettre d'acquérir les connaissances requises. Dans ce but un programme d'enseignements organisé en chaires a été retenu.

4.2. Enseignements dispensés

Les enseignements à l'institut étaient organisés en chaires [9]. Il s'agissait :

- ✓ Chaire d'anatomie

Elle comprenait l'anatomie descriptive, l'anatomie appliquée, l'histologie et l'embryologie.

- ✓ Chaire de physique, chimie et pharmacie

Cette chaire comportait la physique biologique et médicale, la chimie biologique et médicale, la pharmacie, la toxicologie, la thérapeutique, la radiobiologie, la radiochimie, la biométrie et les statistiques.

✓ Chaire de physiologie

Elle regroupait la physiologie, la physio climatologie, la physiopathologie, l'endocrinologie, la nutrition, la pharmacodynamie et la psychophysiologie animale.

✓ Chaire de médecine

Elle comprenait la pathologie et la clinique médicales, la pathologie générale, l'anatomie pathologique, la nécropsie et la médecine légale.

✓ Chaire de chirurgie

Elle était composée de la pathologie et la clinique chirurgicale, la technique chirurgicale, la radiologie, la gynécologie et l'obstétrique, l'insémination artificielle et l'andrologie.

✓ La chaire de pathologie contagieuse

Il comprenait la bactériologie, la virologie, la sérologie, l'immunologie, les maladies infectieuses, les zoonoses et la santé publique, la législation sanitaire et la pathologie aviaire.

✓ Chaire de parasitologie

Cette chaire se composait de l'helminthologie, l'entomologie, la protozoologie, la mycologie et la zoologie médicale.

✓ Chaire de zootechnie et d'ethnologie

Elle comprenait l'ethnologie générale et spéciale, la génétique, la reproduction, la climatologie, l'hygiène et l'entretien des animaux, l'agrostologie, la bromatologie et l'alimentation, et l'hydraulique pastorale.

✓ Chaire de zoo-économie

Elle comptait l'économie et la planification, la technologie des produits d'origine animale, l'hygiène et l'inspection des produits d'origine animale,

l'économie des productions animales, la technologie des pêches maritime et l'océanographie.

Ces différents enseignements étaient organisés en enseignements théoriques (terrain du campus de Dakar), pratiques (centre zootechnique de Dahra et Kolda) et cliniques (terrain des abattoirs) pour chacune des différentes chaires.

4.3. Etudes vétérinaires

Après une année préparatoire à la Faculté des Sciences, sanctionnée par le Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires (CPEV), les études vétérinaires se déroulent en 4 années d'études avec un volume de 4100 heures de cours dont 1200 heures pour les sciences fondamentales, 1100 heures pour les sciences zootechniques 1200 heures pour les sciences médicales et 600 heures pour les stages zootechniques et cliniques.

- ✓ En première année, les enseignements traitent de l'animal sain (anatomie, physiologie, biochimie, pharmacologie, ethnologie), du milieu dans lequel il vit (agronomie, botanique appliquée aux productions fourragères et alimentaires, climatologie en liaison avec la physiologie) et des interactions entre l'animal et son milieu (écologie appliquée) ;
- ✓ A partir de la deuxième année, les matières de base sont approfondies, en particulier la zoologie appliquée à la faune tropicale terrestre et aquatique (animaux utiles et nuisibles) nutrition et alimentation ; les matières vétérinaires (parasitologie, microbiologie, pathologie générale) sont également abordées ;
- ✓ En troisième année, les sciences vétérinaires prennent totalement le relais des sciences de base, la parasitologie est approfondie et

commencent alors les enseignements de la clinique médicale et chirurgicale, ceux de la reproduction normale et pathologique, les maladies contagieuses. C'est aussi au cours de cette année d'études que débutent les enseignements relatifs aux sciences appliquées aux productions animales, leur technologie, leur hygiène, leur inspection sanitaire et de leur qualité ;

- ✓ En quatrième année s'achèvent les enseignements de pathologie. On insiste particulièrement sur la prophylaxie collective et la législation sanitaire. Quant aux productions animales, elles sont envisagées tant du côté de la production proprement dite que de l'exploitation des produits ;

Les études vétérinaires s'achèvent par l'année de thèse au cours de laquelle chaque étudiant effectue un travail de recherche sur une thématique qu'il choisit. La thèse est soutenue devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie, d'Odonto-Stomatologie de l'Université de Dakar. L'évaluation de la thèse est faite par un jury composé d'enseignants de rang magistral et présidé obligatoirement par un Professeur de la dite Faculté. La soutenance donne droit au Grade de Docteur d'Etat en Médecine Vétérinaire.

Nous remarquons ainsi que ces enseignements sont repartis en 3 groupes :

- Les sciences fondamentales (anatomie, histologie, embryologie, physique et chimie biologiques et médicales, la physiologie, la climatologie, la pharmacie, la toxicologie, la thérapeutique et la pharmacodynamie). Elles donnent aux étudiants les connaissances de base nécessaires à la compréhension des mécanismes internes du fonctionnement des êtres vivants.

- Les sciences zootechniques (ethnologie, nutrition-alimentation, botanique appliquée, agronomie, reproduction, zoologie appliquée, hygiène et industrie des produits et des aliments d'origines animales, économie politique et agricole) qui ont pour objet l'étude des animaux domestiques en tant qu'unités de productions et la connaissance de moyens de les utiliser de façon rentable.
- Les sciences médicales (anatomie pathologique, pathologie générale, microbiologie, immunologie, maladies contagieuses, parasitologie, sémiologie, chirurgie-médecine-reproduction) qui étudient les perturbations du fonctionnement normale des organismes essayent après avoir décrit les causes, d'édicter les règles de traitements et de prophylaxie médicale et sanitaire. [9]

Ces enseignements sont dispensés par un corps enseignant constitué de Professeurs, de Maitres de conférences, de Maitres-assistants et d'Assistants. Parmi ces enseignants, certains sont des enseignants permanents de l'école et d'autres sont des vacataires en provenance des institutions du Sénégal et d'autres pays d'Afrique et d'Europe.

5. Ressources humaines africaines de l'EISMV et leur formation

A sa création, l'Institut des Sciences et Médecine Vétérinaires (ISMV) puis l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires(EISMV) de Dakar avaient un corps enseignant composé principalement de Français dont les premiers furent les Professeurs CUQ, FERNEY, ROSIER, CHANTAL, BUSSIERAS. Ils ont été, par la suite, soutenus par d'autres enseignants des Ecoles Nationales Vétérinaires françaises mais aussi de la Belgique. On ne comptait que quelques enseignants africains.

L'africanisation du corps enseignant débuta en 1967 par le recrutement, comme Assistants, du Dr Ahmadou Lamine NDIAYE dans la chaire de zootechnie et d'ethnologie et du Dr Alassane SERE en 1969 dans la chaire de physiologie. Mais très tôt, les responsables de l'établissement ont compris la nécessité de l'africanisation du personnel enseignant ; ce qui n'a commencé à se matérialiser qu'à partir de l'année 1977 par le recrutement d'assistants dans les départements de l'institut. Ces assistants sont en grande majorité des anciens élèves de l'école. Il s'agissait, pour les tous premiers des Docteurs AKAKPO et SEYDI. Le manque de vétérinaires dans les pays faisait qu'il était difficile pour les Etats de détacher des vétérinaires pour l'enseignement à l'EISMV. Pour pallier ce manque d'enseignants africains, le président du Sénégal, son excellence Léopold Sédar SENGHOR, avait demandé au Pr Ahmadou Lamine NDIAYE, alors Directeur de l'EISMV, de voir avec le Ministre de l'Agriculture du Sénégal afin de détacher à l'EISMV autant de vétérinaires sénégalais dont elle avait besoin. Cependant, pour garder le caractère inter Etat de l'Ecole, une résolution du CA a été prise, sur proposition du Directeur, pour limiter le nombre d'enseignants originaires d'un même pays, à 3, nombre que comptait déjà le Sénégal avec les Assistants SEYDI et DIOP, en plus du Directeur NDIAYE. En effet si le corps enseignant de l'école était constitué majoritairement d'enseignants sénégalais, l'école perdait le caractère interétatique de son personnel enseignant. C'est alors que sur proposition du Directeur, le Conseil d'Administration a adopté la résolution N°1/CA/78 [21] puis la recommandation N°1/CA/79 [22] demandant aux Etats membres de faciliter le détachement des docteurs vétérinaires qui veulent faire carrière dans l'enseignement à l'EISMV. En plus de ces différentes décisions, le Président Léopold Sédar SENGHOR était intervenu personnellement auprès de ses Pairs pour faciliter ce détachement.

C'est ainsi que l'école a pu recruter les Dr Pape El Hassane DIOP du Sénégal, Moussa ASSANE du Niger, Germain Gêrôme SAWADOGO du Burkina Faso, Balam FACHO du Tchad, Oumarou DAWA du Cameroun, Kondi AGBA du Togo, François ABIOLA du Benin, Louis Joseph PANGUI du Congo Brazzaville qui parmi tout ce groupe est le seul à n'avoir pas fait ses études à l'EISMV.

Pour valoriser les enseignants recrutés, l'école a accordé une importante priorité à leur formation. Ainsi chaque enseignant était encadré par un professeur titulaire de son domaine. En plus, en 1979, sur proposition du Directeur, le CA a adopté la résolution N°5/CA/79, accordant des stages de formation aux enseignants africains qui préparent leur promotion dans des grades supérieurs [22]. Les recrutements et la promotion s'est poursuivie les autres années par de nouveaux contingents d'enseignants. Les enseignants en formation, passaient chaque année, 6 mois à enseigner à l'Ecole et 6 mois de stage en France ou dans un autre pays et bénéficiaient d'une indemnité mensuelle en plus de leur salaire régulier. C'est dans ce cadre que les enseignants étaient ensuite promus aux grades supérieurs.

A l'issue de l'instauration du système d'agrégation par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), la promotion des enseignants de l'EISMV se faisait dans le cadre du système du CAMES. Ainsi à l'exception des Docteurs NDIAYE en 1974 et SERE en 1978, promus aux grades Maître de Conférence Agrégé et de Maître-Assistant respectivement dans le système des écoles vétérinaires françaises, tous les enseignants de l'EISMV ont été promus par la voie du CAMES. En 1982, l'EISMV a signé les accords du CAMES. Cependant vu l'urgence de la formation des formateurs et compte tenu surtout du fait que certains enseignants se préparaient pour le concours dans des filières

qu'ils avaient choisies, le CA de 1983 a décidé qu'une demande soit faite en direction du CAMES en vue de l'obtention d'une période transitoire de 2 ans[24]. Pour la première fois, l'école présenta un enseignant au concours d'agrégation du CAMES tenu à Brazzaville en 1984 [25]. Ce fut le Pr Justin Ayayi AKAKPO qui fut reçu.

V. Etude économique de la création de l'EISMV

1. Financement des infrastructures et équipements de l'institut

Après les études architecturales et la finalisation du dossier technique, le financement de la construction de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar a été assurée par le IVe Fond Européen de Développement (FED). Ce financement d'un coût global de 4 500 000 UCE, a servi à la construction des différents locaux ainsi que leurs équipements. Le financement a été obtenu grâce aux efforts de son Excellence Monsieur Seydina Oumar SY, alors Ambassadeur du Sénégal à Bruxelles. En effet, il a beaucoup aidé les responsables de l'Ecole de la constitution du dossier de financement au Fonds Européen de Développement (FED) ; programme de financement qui a été mis en place par la Commission Economique Européenne pour le financement des projets régionaux. Ainsi, l'école a obtenu le financement pour le compte de l'OCAM. L'ordonnateur était ainsi le Président en exercice de l'OCAM (Président du RWANDA). Afin d'éviter les longs déplacements au Rwanda pour la signature des documents, le Pr Ahmadou Lamine NDIAYE, Directeur de l'école a reçu une délégation pour être ordonnateur du projet.

Pour la construction, il avait été établi l'ordre de priorité suivant [23] :

- ✓ Locaux d'enseignements
- ✓ Cité des étudiants

- ✓ Cité des enseignants
- ✓ Ferme expérimentale de Rufisque

Cependant le financement du FED n'a pu couvrir que la construction et l'équipement des locaux d'enseignements, administratifs et de la cité des étudiants.

En plus de ce financement, le Fond d'Aide à la Coopération française avait accordé un financement à l'ISMV en 1976. Ces fonds ont servi à la construction d'un bâtiment provisoire à usage mixte (laboratoire, salle de TP, bureaux d'assistants) sur le terrain du campus de l'université de Dakar [19].

2. Financement du budget de l'EISMV

L'institut des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar était un institut de l'Université de Dakar. L'institut était alors doté d'un budget spécial incorporé au budget du rectorat de l'université. Le recteur était donc l'ordonnateur.

Le budget de l'ISMV était alimenté par :

- ✓ La subvention de l'Université de Dakar
- ✓ Le montant des subventions et des dons publics et privés accordés à l'institut ;
- ✓ Les fonds résultant de l'aide des gouvernements et des organismes internationaux ;
- ✓ Le montant des recettes provenant des consultations, des soins et hospitalisations ;
- ✓ Les droits d'inscription et d'examens dus par les étudiants ;
- ✓ Et le produit des publications et d'une façon générale des ressources provenant des activités diverses de l'institut dans le cadre de son objet statuaire.

Malgré son caractère interétatique, le budget de fonctionnement de l'ISMV était constitué en majorité de la subvention de l'Université de Dakar. Très peu d'Etats membres versaient alors leurs contributions au budget voté par les Ministres des Etats membres. Les contributions versées étaient placées dans un compte spécial de l'institut à la Société Générale des banques du Sénégal et n'était pas utilisé pour le fonctionnement de l'institut. Il a fallu attendre que l'ensemble des Etats membres ratifie la convention de Fort Lamy [18] et l'application effective de la convention à partir de 1976 pour que chaque pays puisse comprendre son engagement vis-à-vis de l'Ecole.

Partie II :

Situation actuelle et Evolution de l'EISMV de Dakar

Chapitre I : Organisation et évolution des organes de gouvernance à l'EISMV

A sa création, les missions de l'EISMV de Dakar était de :

- ✓ Dispenser un enseignement supérieur vétérinaire adapté aux réalités africaines ;
- ✓ Former des cadres vétérinaires zootechniciens pour les fonctions publiques ;
- ✓ Et mener des activités de recherche dans le cadre de la promotion dans l'enseignement supérieur.

Mais à partir de 1995, dans le cadre de la nouvelle politique d'orientation de l'établissement, ses missions ont également évolué. Il y eu une diversification des activités de l'EISMV dans le cadre de la formation, la recherche et l'expertise car désormais, l'école devra mener des activités d'expertise et de prestations de service, au niveau des Etats membres et non membres ainsi qu'auprès d'autres structures dans le but d'accroître ses recettes internes. Il fut ainsi créé le bureau d'études ainsi que trois plateaux techniques à savoir le Laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires, le laboratoire de contrôle des aliments et le laboratoire d'endocrinologie. L'expertise et les prestations de service concernent les domaines comme la biologie et les productions animales, le contrôle des médicaments vétérinaires et le contrôle des produits d'origine animale. A partir de l'année 1995, on a assisté à :

- ✓ La professionnalisation accrue de la formation initiale ;
- ✓ La mise en place de formations continues ;
- ✓ La création d'un enseignement de 3^e cycle en l'occurrence un Diplôme d'Etudes Approfondies en productions animales ;

- ✓ La création d'un conseil scientifique qui définit les axes de recherche, privilégiant d'avantage encore, les préoccupations des Etats membres.

I. Les organes de gouvernance à l'EISMV

Même du temps où existait l'OCAM, les organes de gouvernance à l'EISMV sont définis par la Convention portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. Il s'agit :

- ✓ Du Conseil d'Administration (CA) ;
- ✓ Du Conseil d'Etablissement (CE) ;
- ✓ De la Direction Générale de l'Ecole ;
- ✓ Du Conseil Scientifique ;
- ✓ Du Conseil du Corps Enseignant ;
- ✓ Du Bureau d'Etudes.

1. Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration est l'organe délibérant de l'EISMV. Il constitue son organe suprême. Sa composition, ses attributions et son fonctionnement sont définis par la Convention portant création, organisation et fonctionnement de l'EISMV. Le Conseil d'administration est composé des ministres des Etats membres ou de leurs représentants dûment mandatés, du Directeur Général de l'Ecole, assisté du Secrétaire Général, de l'Agent comptable, de deux représentants du corps enseignant de l'Ecole, un pour les professeurs et maîtres de conférences et un pour les maîtres-assistants et assistants, élus respectivement par leurs pairs pour deux ans, un représentant du personnel administratif,

technique et de service élu par ses pairs, pour deux (2) ans, un représentant des élèves élu par ceux-ci pour la durée de l'année universitaire. Le Conseil peut également faire appel à toute personne en raison de sa compétence et de sa qualification ; inviter, à sa demande et à titre d'observateur, un représentant des partenaires techniques ou financiers. Il est l'instance compétente pour prendre toutes les décisions relatives au fonctionnement administratif, financier et technique de l'Ecole. La présidence du Conseil d'administration est rotative entre les Etats membres. Un nouveau président est élu à la fin de chaque session ordinaire du Conseil d'administration. Toutefois le président sortant peut être reconduit. Le Ministre chargé de l'enseignement supérieur du pays siège est de droit, vice-président du Conseil d'administration. Le CA se réunit en session ordinaire au moins une fois par an dans le pays siège, ou dans tout autre pays membre, sur convocation de son président. Cependant sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) des Etats membres, le Conseil d'administration se réunit en session extraordinaire, au siège de l'Ecole [37].

2. Conseil d'Etablissement (CE)

Le Conseil d'établissement veille à la qualité des formations dispensées ainsi qu'à celle du diplôme sanctionnant la fin des études. Il propose toute suggestion à caractère pédagogique, notamment en ce qui concerne les conditions de recrutement et d'admission, les aménagements des programmes, les modifications d'orientation des formations, l'organisation des enseignements, l'orientation de la recherche et le règlement intérieur de l'Ecole. Il examine les propositions du Conseil du corps enseignant en ce qui concerne les recrutements et la carrière des enseignants et tous les problèmes ayant

trait à la vie de l'établissement ainsi que toutes les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration, le Directeur, le Conseil du corps enseignant, le Conseil scientifique, l'Amicale des élèves, le Personnel administratif, technique et de service.

Le Conseil d'établissement est présidé par le Directeur Général de l'école et se réunit avant le Conseil d'Administration sur convocation assortie d'un ordre du jour, adressée à ses membres, par son président. Le Secrétaire général assure le secrétariat du Conseil d'Etablissement et rédige le compte rendu des délibérations. [37]

3. Direction Général

C'est l'organe exécutif de l'école avec comme acteur principal le Directeur Général, responsable du fonctionnement de l'école. Il exécute les décisions du CA et veille à leur application au sein de l'école. Le Directeur Général est nommé conformément aux dispositions de la Convention de l'EISMV et exerce cumulativement à ses fonctions de Directeur Général, celle d'enseignant chercheur, dans la limite de 50% des maximums de service de son grade [39].

4. Secrétariat Général [39]

Le secrétariat général est dirigé par un Secrétaire Général qui assiste le Directeur Général sur le plan administratif et financier. Il est nommé par le Conseil d'Administration conformément à la convention portant création, organisation et fonctionnement de l'EISMV.

Le Secrétariat Général se compose de 4 services à savoir :

- ✓ Le service des finances
- ✓ Le service des ressources humaines
- ✓ Le service de la scolarité et des examens
- ✓ Le service du matériel et de l'intendance

4.1. Service des finances

Il est chargé :

- ✓ D'élaborer le projet et d'assurer l'exécution du budget de l'école sous l'autorité du Directeur et du Secrétaire Général ;
- ✓ De veiller à la régularité des dépenses notamment en s'assurant de la disponibilité des crédits et de l'exactitude des imputations budgétaires ;
- ✓ De tenir la comptabilité administrative des engagements, des liquidations et des ordonnancements des dépenses ;
- ✓ De tenir la comptabilité administrative des liquidations et des ordonnancements des recettes.

Le service financier est dirigé par un agent comptable nommé par le CA, parmi les fonctionnaires du corps des comptables publics des Etats membres après appel à candidature. Il est nommé pour une période de 5 ans renouvelable une seule fois.

L'Agent comptable, le Directeur Général et le Secrétaire Général doivent être de nationalités différentes.

4.2. Service des ressources humaines

Il est chargé :

- ✓ D'élaborer les actes d'administration et de gestion du personnel enseignant, administratif technique et de service ;
- ✓ De constituer et de tenir à jour les dossiers individuels réglementaires en matière d'administration et de gestion de personnel ;
- ✓ De tenir et de mettre à jour les statistiques du personnel ;
- ✓ D'assurer le secrétariat des commissions statutaires d'avancement des personnels et des commissions de disciplines des personnels ;
- ✓ De suggérer au Secrétaire Général les besoins de formation constitué des personnels administratif, technique et de service.

4.3. Service de la scolarité et des examens

Ce service est chargé :

- ✓ D'organiser, en relation avec la coordination des études l'accueil et l'information des élèves ;
- ✓ De gérer, en relation avec la coordination des études, les admissions, les inscriptions et le cursus des élèves ;
- ✓ De l'organisation matérielle des examens ;
- ✓ De tenir et de mettre à jour les statistiques des inscriptions et examens, des diplômés insérés dans la vie active ;
- ✓ De la collation et de la présentation à la signature du Directeur général de tous les diplômes délivrés par l'école.

4.4. Service du matériel et de l'intendance

Ce service est chargé :

- ✓ D'aménager et de protéger l'environnement écologique de l'Ecole ;
- ✓ De gérer et d'entretenir le domaine mobilier (y compris les véhicules) et le domaine immobilier de l'Ecole ;
- ✓ D'organiser et d'assurer le secrétariat de la commission de réforme du matériel de l'Ecole.

Tous ces services sont dirigés par des chefs de service, nommés par le Directeur général sur proposition du secrétaire Général.

5. Conseil Scientifique

Le Conseil scientifique se compose de :

- ✓ Du Directeur Général de l'EISMV ;
- ✓ Des chefs de département ;
- ✓ Du Coordonnateur de la recherche-développement ;
- ✓ De deux enseignants de l'Ecole, désignés par le Conseil du corps enseignant pour une durée de deux (2) ans renouvelable au plus une fois ;
- ✓ De deux personnalités scientifiques internationales désignées par le Conseil d'établissement, et nommées par le Directeur, pour une durée de deux (2) ans renouvelable au plus une fois ;
- ✓ D'un représentant des partenaires financiers engagés dans des programmes de recherche de l'Ecole, nommé par le Directeur.

Il veille à la qualité scientifique de la recherche à l'Ecole. Il approuve le programme de recherche scientifique de l'Etablissement et fait des propositions d'orientation et d'action, à l'attention de la Direction

Générale. Ce conseil est présidé par une personnalité de rang magistral du mode scientifique vétérinaire, nommé par le CA sur proposition du Conseil d'Etablissement pour une durée de 2 ans renouvelable une seule fois. Actuellement, le Conseil Scientifique est présidé par le Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar.

Le Conseil Scientifique se réunit à l'EISMV, tous les deux ans à une période arrêtée de commun accord entre son président et le Directeur Général de l'Ecole. Le coordonnateur de la recherche développement est le secrétaire permanent du Conseil Scientifique. Il prépare les séances du conseil ; il est chargé de la préparation des documents et du projet d'ordre du jour. Il est chargé de rédiger les comptes rendus des réunions [39].

6. Conseil du Corps Enseignant

Le Conseil du corps enseignant se compose de tous les enseignants de l'EISMV. Il est présidé par le Directeur Général. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande d'au moins le tiers de ses membres. Il est consulté sur l'élaboration des projets de textes, l'examen des dossiers de candidature aux postes d'enseignants pour lesquels il donne un avis dans le cadre de la formation restreinte, les questions pédagogiques et l'examen de toute autre question que le Directeur Général, le CE ou le CA peuvent lui soumettre. Le personnel enseignant qui le compose est reparti en 3 départements qui regroupent les services opérationnels de l'EISMV. Il s'agit des départements Santé Publique et Environnement, Sciences Biologiques et Productions Animales et Communication [39].

7. Bureau d'Etudes (BE)

Le Bureau d'Etudes (BE) a été créé par arrêté du Président du Conseil d'Administration n°44/PCA/EISMV du 23 Novembre 1996. Il est composé de l'Observatoire des métiers de l'Elevage (OME) et de la Junior Entreprise (JE). Le Bureau d'Etudes est placé sous le contrôle d'un comité directeur composé du Secrétaire général, des chefs de Départements, d'un représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), d'un représentant des anciens élèves de l'EISMV, d'un vétérinaire installé en clientèle privée, d'un représentant d'union ou de fédérations des éleveurs et d'un Directeur des services vétérinaires et/ou d'élevage d'un Etat membre [55]. La Junior Entreprise est destinée à permettre aux étudiants en 5^e Année de l'EISMV, aux anciens diplômés et aux candidats remplissant les conditions d'admission, d'acquérir une expérience professionnelle afin de valoriser l'emploi et/ou l'installation en clientèle privée.

L'OME est destiné à mesurer l'évolution des qualifications, l'insertion professionnelle et à gérer des informations sur le développement des filières animales [70]. Il faut cependant remarquer que l'OME reste encore très peu fonctionnel.

II. Evolution de la gouvernance à l'EISMV

1. Période 1968-1976

Cette période correspond à celle où l'école était dénommée ISMV. Elle était un institut de l'Université de Dakar. Ainsi ses principaux organes étaient le conseil de l'université de Dakar, le Conseil d'Etablissement, le Conseil d'Administration et la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OCAM qui était l'organe suprême chargé de valider

les décisions prises au niveau des autres organes. Pendant toute cette période, le Directeur était le français Jean FERNEY. La seule structure qui se réunissait régulièrement était le Conseil de l'Université de Dakar. L'ISMV fonctionnait alors, véritablement comme un institut de l'Université de Dakar.

2. Période 1976-1985

A partir de 1976, le Pr Ahmadou Lamine NDIAYE a été nommé Directeur de l'EISMV pour un mandat de 3 ans renouvelables [19]. Au cours de cette même période le poste de Secrétaire Général a été créé et Monsieur HEMA Femba Joseph du Burkina Faso (alors Haute Volta) a été détaché de son pays pour rejoindre l'école en 1976 pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois [20]. Cependant celui-ci a été rappelé par son pays en 1982 et fut remplacé par le nigérien TCHARNAKA Yacouba [24].

Pendant cette période, l'institut pris le nom d'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar et acquière son autonomie administrative et financière vis-à-vis de l'Université de Dakar. Ses organes devinrent alors le Conseil d'Administration, le Conseil d'Etablissement. La conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OCAM demeurait l'organe suprême théorique, jusqu'à sa dissolution. Elle était une entreprise spécialisée de l'OCAM et avait pour mission de former des Docteurs vétérinaires pour les pays africains d'expression française. Cette situation a conduit à une modification des textes de l'école afin de les adapter à ceux des entreprises communes de l'OCAM mais les pays non membres de l'OCAM comme le Congo étaient réticents et n'ont participé à l'adoption des textes [19]. Elle a ainsi

fonctionné jusqu'en 1983 où ses organes ont été modifiés. Désormais les organes de l'école étaient le Conseil d'Administration, le Conseil d'Etablissement, la Direction, le Conseil des professeurs, la Commission de recherche et le comité des élèves. En 1985, avec la dissolution de l'OCAM, le Conseil d'Administration devint l'organe suprême de l'EISMV et ceci jusqu'à nos jours.

3. Période 1985 à nos jours

Depuis 1985, l'EISMV est restée une institution autonome sur les plans administratif et financier. Sur le plan de la gouvernance, elle n'a pas subi beaucoup de mutation. En effet, ses organes de gouvernance de la période 1976-1985 ont été conservés jusqu'en 1997 où ils ont été modifiés. Ainsi depuis 1997, les organes de gouvernance de l'EISMV sont le Conseil d'Administration, organe suprême, le Conseil d'Etablissement, la Direction de l'école, le Conseil scientifique, le Conseil du Corps enseignant et le Bureau d'Etudes.

Pendant son existence, le nombre de pays membres de l'EISMV n'a pas beaucoup évolué. En effet, avec 13 Etats membres à sa création, l'EISMV compte de nos jours 15 Etats membres avec l'adhésion du Mali en 2006 [33] et du Burundi en 2009 [35]. Pour ce qui concerne la Direction de l'institut, le mandat du Pr Ahmadou Lamine NDIAYE s'est achevé en 1986, où il a été remplacé par le Pr Alassane SERE du Burkina Faso [26]. En 1988, la durée du mandat du Directeur est passé de 3 ans à 4 ans renouvelables une seule fois [28], ce qui permit au Pr SERE de diriger l'institut jusqu'en 1994 où il fut remplacé par le Pr François Adébayo ABIOLA du Bénin qui fut Directeur jusqu'en 2005. Il faut également remarquer qu'en 1997, la durée du mandat du Directeur a été portée à 5 ans renouvelables une seule fois

[32]. Depuis 2005, le nouveau Directeur de l'école est le Congolais Louis Joseph PANGUI.

Lors, de la 37^e Session du Conseil d'Administration, tenue à Yaoundé en 2008, un mandat avait été donné au Directeur de mettre en place une commission Ad hoc pour la révision des textes fondamentaux de l'EISMV [34]. Cette commission a été mise en place et était constituée de :

- ✓ **Professeur Ahmadou Lamine NDIAYE**, premier Directeur africain de l'EISMV et qui a été à l'origine de la plupart de ces textes ainsi que de ceux de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis dont il est le Recteur fondateur ;
- ✓ **Le Professeur Bhen Sikina TOGUEBAYE**, Directeur de la recherche au rectorat de l'UCAD,
- ✓ **Monsieur Mahadi DIALLO**, Administrateur civil, Inspecteur général d'Etat, qui a contribué à la mise en place des textes fondamentaux de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Cette commission a fait des recommandations qui furent adoptées lors de la 40^e Session du Conseil d'Administration en 2011, à Saly Portugal (Sénégal). A l'adoption des textes proposés par la commission, le poste de Directeur a été remplacé par celui de Directeur Général, en vigueur depuis lors.

Concernant le secrétariat général, il a subi d'importants changements pendant cette période. Ainsi, à la fin du mandat du Nigérien TCHARNAKA Yacouba en 1988, il fut remplacé par le tchadien DONORABAYE Moro [28] mais en raison de la crise financière que l'EISMV subissait, ce poste a été supprimé en 1991 [31]. En remplacement, le poste de Directeur Administratif et Financier (DAF) a été créé en 1992 et fut occupé pour la première fois par le français Jean

Paul LAPORTE. Monsieur LAPORTE resta jusqu'en 2000 où il a été remplacé par NJIKI MBON Henri du Cameroun. Le Mandat de Monsieur NKIJI dura jusqu'en 2007 mais à l'issue de la relecture des textes de l'institut le poste de DAF a été remplacé par celui de Secrétaire Général. Ainsi en 2012, le CA a nommé Monsieur Agbénigan Adadé Gbikpon GABA du Togo comme le nouveau Secrétaire Général [43].

Pour permettre une meilleure organisation pédagogique à l'EISMV le CA a créé en 1991, le poste de Directeur des études et des stages. En 1992, ce poste a été remplacé par celui de coordonnateur des études à l'issue de la création de 3 coordinations à l'EISMV à savoir la coordination des études, la coordination des stages et de la formation postuniversitaire et la coordination de la recherche-développement. Les coordonnateurs sont des enseignants titulaires, de rang au moins égal à celui de maître de conférences ou à défaut de maître assistant. Ils sont nommés par le Directeur Général, après avis du corps enseignant pour une durée de deux ans renouvelable [39].

❖ Coordination des Etudes et de la vie estudiantine [39]

Elle est dirigée par un coordonnateur. Celui-ci est chargé, sous l'autorité du Directeur :

- D'organiser, en relation avec le Service de la scolarité, l'accueil et l'information des élèves ;
- De coordonner toutes les activités relatives au perfectionnement pédagogique de l'Ecole, à la diversification des offres de formation en médecine vétérinaire et la réforme du régime des études ;

- De coordonner l'organisation des enseignements et des examens ;
- De gérer, en relation avec le Service de la scolarité, les admissions et les inscriptions;
- De mettre à jour et tenir régulièrement les statistiques des inscriptions et des examens ;
- De faire appliquer et de suivre les orientations pédagogiques données par le CE et le CA ;
- Des questions des dispenses et des équivalences d'années d'études et des diplômes.

❖ Coordination de recherche et développement [39]

Elle est chargée par le biais d'un coordonnateur placé sous l'autorité du Directeur Général,

- D'organiser et de valoriser la recherche à l'Ecole ;
- D'organiser l'animation scientifique de l'Ecole ;
- d'organiser des ateliers de formation sur la rédaction scientifique ;
- De gérer la ferme et la clinique de l'Ecole ;
- De recenser et mettre à jour les données sur la recherche à l'Ecole ;
- D'assurer les fonctions de secrétaire permanent du Conseil scientifique

❖ Coordination des stages et formations post universitaires [39]

Elle est chargée par le biais d'un coordonnateur placé sous l'autorité du Directeur Général,

- De coordonner l'organisation des stages des élèves ;
- De coordonner la mise en place, des Licences, Masters et Formations doctorales ;
- De coordonner l'organisation des formations continues ;
- D'organiser les relations avec le monde économique et d'assurer l'interface avec ce dernier ;
- De recenser et mettre à jour les données sur le devenir professionnel des diplômés de l'Ecole.

Pour permettre une meilleure organisation à l'EISMV, le Conseil d'Administration a décidé en 1992, de mettre en place un Comité de Direction composé au départ, du Directeur et des coordinateurs, puis en 1994, du Directeur, des Coordonnateurs et du Directeur Administratif et Financier. Mais depuis la suppression du poste de Directeur Administratif et Financier le Comité de Direction se compose du Directeur Général, des Coordonnateurs et du Secrétaire Général.

III. Evolution du statut financier de l'EISMV

1. Contributions des Etats membres

De 1968 à 1976, les frais de fonctionnement de l'EISMV étaient pris en charge par des subventions de l'Université de Dakar. Toutefois, dès 1972, certains Etats avaient commencé à verser leur contribution mais cette somme n'était pas utilisée pour le fonctionnement de l'institut. Ainsi un compte spécial avait été créé au nom de l'établissement à la Société Générale des Banques du Sénégal (SGBS). En 1976, avec le nouveau Directeur, ces versements ont constitué un fonds de réserve pour l'Ecole. Les intérêts produits par ces fonds étaient affectés au financement de la recherche à l'EISMV. Finalement, ce fonds, sur

décision du Conseil d'Administration, a finit par être versé au budget de l'Ecole.

Les frais engagés par l'Université de Dakar depuis 1968 ont été comptabilisés au compte du Sénégal comme étant sa contribution à la cotisation des Etats membres.

A partir de 1976, une grille de cotisation a été établie. Cette grille prévoyait que dans le budget annuel de fonctionnement de l'EISMV, 30% constituait la contribution à la solidarité entre les Etats membres et les 70% représentait les frais pour services rendus aux Etats. Cette partie était répartie entre les Etats membres en fonction du nombre d'étudiants qu'ils avaient à l'école. Ainsi, les contributions des Etats à la solidarité et les frais de scolarité annuels des étudiants variaient chaque année.

Ce système est resté ainsi jusqu'en 2001, date où le CA a fixé la cotisation des Etats membres à la solidarité à 10 millions chaque année, et les frais de scolarité annuel par étudiant à 2 500 000 F. CFA pour la formation initiale et à 500 000 FCFA pour le CPEV qui sont passés 750 000 en 2006. En 2012, les frais de scolarité ont été augmenté pour les étudiants en provenance des états non membres à raison de 3 000 000 F CFA pour les pays africains et 3 500 000 F CFA pour le reste du monde. Cette même année, les frais de scolarité de la L1 (ex-CPEV depuis la mise en place du système LMD) ont été portés au même niveau que ceux des autres années de la formation initiale. Ces nouveaux tarifs vont s'appliquer à partir de l'année académique 2013-2014 [43].

2. Recettes internes de l'EISMV

A la création de l'EISMV, son fonctionnement était essentiellement pris en charge par les Etats. A partir des années 1990, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) imposés aux Etats africains ont contraint ces Etats à se soumettre à un système où il leur était difficile de s'acquitter de leurs cotisations et des frais de scolarité des étudiants. Ainsi, le CA de 1990, a mis en place une commission ad' hoc chargée de réfléchir sur les possibilités pour l'EISMV de surmonter ces difficultés financières. Une des recommandations de la commission était le développement d'activités de prestations de services par l'école sous forme de cabinet d'études et de conseils, d'exécution de programmes scientifiques de recherche-développement au niveau des Etats. Ainsi l'école a commencé à postuler à des appels d'offres au niveau des Etats et de certaines institutions ; ce qui a permis de générer d'importantes ressources propres à l'EISMV qui lui ont permis de survivre à la situation imposée par les institutions de Bretton Woods. La ferme expérimentale, installée pour l'école par la coopération italienne a permis également de générer énormément de ressources.

A partir de 1995, l'EISMV a mis en place une politique de diversification des activités d'expertise, l'organisation de formations continues et doctorales, la mise en place de trois plateaux techniques (Laboratoires de contrôle des médicaments vétérinaires, de contrôle des aliments et d'endocrinologie) et d'un Bureau d'Etudes et ; en 2002, la création du Diplôme d'Etudes Approfondies en productions animales. Ces différentes activités génèrent d'importantes ressources qui permettent à l'école d'assurer une partie de son fonctionnement.

3. Soutien des partenaires

Depuis sa création, l'EISMV bénéficie de l'appui financier et technique de ses partenaires mais cette section sera abordée dans les détails dans la partie réservée à la coopération.

4. Evolution du régime financier de l'EISMV

4.1. Régime financier de l'institut

A sa création, l'école était un institut de l'Université de Dakar doté d'un budget spécial incorporé dans le celui de l'université. Le Recteur de l'Université en était l'Ordonnateur. Le budget était voté par le conseil de l'université et le Conseil d'Administration. Il était alimenté par :

- ✓ Le montant des subventions et des dons publics et privés accordés à l'institut ;
- ✓ Des fonds résultant de l'aide des gouvernements et des organismes internationaux ;
- ✓ Le montant des recettes provenant des consultations, soins et hospitalisations ;
- ✓ Les droits d'inscription des étudiants ;
- ✓ Et le produit de publications et d'une façon générale des ressources provenant des activités diverses de l'institut dans le cadre de son objet statuaire.

Les dépenses se composaient des dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel et du matériel ainsi que des frais d'entretien des bâtiments et du mobilier) et des dépenses en capital comprenant les investissements réalisés en vue du développement des infrastructures de l'établissement et du gros entretien.

Cette situation a duré jusqu'en 1976, année à laquelle les Etats membres de l'Ecole ont commencé à prendre en charge le budget de l'école. Ainsi à partir de 1976, le CA adoptait chaque année un budget qui était reparti entre les différents Etats selon la méthode mentionnée précédemment.

4.2. Régime financier de l'EISMV

➤ Période de 1976 à 1987

Comme l'école était une entreprise de l'OCAM, elle s'est dotée d'un régime financier qui était celui applicable à l'ensemble des entreprises communes de l'OCAM sous réserve d'adaptations décidées par le Conseil d'Administration. Dans ce cas l'école était dotée d'un budget autonome voté par le CA et pris en charge par les Etats selon le mode de répartition sus citée. Le Directeur est l'Administrateur et l'Ordonnateur de celui-ci. Il est responsable du bon emploi des crédits qui sont ouverts et de l'exacte application de la réglementation financière conformément au régime financier de l'OCAM.

L'agent comptable est habilité à encaisser les recettes, à payer les dépenses, à assurer la garde et la conservation des titres et des valeurs de l'école. Il tient la comptabilité des deniers conformément au régime financier de l'OCAM complété par les règles de comptabilité du pays siège. Il contrôle la gestion de la caisse d'avance et participe énormément à la préparation du budget. Celui-ci exerce sa fonction sous le double contrôle du directeur et du contrôleur financier. Le contrôleur financier, proposé par le pays siège est nommé par le PCA. Il intervient entre l'engagement et l'ordonnancement, pour apposer son visa sur la proposition d'engagement ; il est chargé du contrôle interne des finances de l'Ecole et vise toutes les propositions

d'engagement et aucun ordonnateur ne peut ordonner le paiement d'une dépenses sans son visa préalable. il est tenu de présenter annuellement au CA un rapport sur ses activités de contrôle.

➤ Période 1988-2011

Pendant la période 1976-1987 ; l'école a fonctionné comme une entreprise de l'OCAM avec le régime financier de ses entreprises. A la suite de la dissolution de celle-ci en 1985, elle devait mettre en place un régime financier propre à elle. En effet, l'ancien régime hérité de l'ex OCAM méritait d'être adapté. Il fallait que l'école se stabilise progressivement pour intégrer les différentes exigences qui règlent sa vie financière. Il fallait également mettre à la disposition des autorités de l'établissement et des représentants des Etats membres un outil pratique, clair et simple à tous égards [27]. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de Niamey de 1987 a mis en place un nouveau régime financier applicable à l'école à partir de 1988.

➤ Depuis 2011 [38]

Pour répondre aux évolutions du Monde, l'EISMV a réorganisé l'ensemble de ses textes en 2011. Cette réorganisation a également concerné le régime financier. Ainsi le nouveau régime règlemente et fixe, de manière générale, les règles et principes relatifs à la gestion financière et comptable de l'Ecole, et précise, de manière particulière les conditions et modalités :

- ✓ de l'élaboration et du vote du budget annuel ;
- ✓ de l'exécution des opérations budgétaires de recettes et de dépenses ;

- ✓ du contrôle interne et externe des opérations budgétaires ;
- ✓ de la tenue de la comptabilité des deniers et des matières ;
- ✓ de la présentation et l'approbation des comptes administratifs du Directeur, ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- ✓ de la présentation et l'approbation des comptes financiers ou de gestion de l'Agent comptable ;
- ✓ de la présentation et de l'approbation du rapport du Commissaire aux comptes.

Le budget de l'EISMV comprend, dans le cadre de la nomenclature budgétaire de l'Ecole, des comptes généraux et des comptes spéciaux dotés, selon les cas, de crédits évaluatifs ou de crédits limitatifs. Ce budget est annuellement présenté en équilibre en recettes et en dépenses.

Il comprend des ressources ordinaires et des ressources extraordinaires. Les ressources ordinaires sont celles normalement prévisibles chaque année ; les ressources extraordinaires sont les ressources temporaires ou occasionnelles non prévisibles chaque année.

Les dépenses ordinaires sont destinées à assurer le fonctionnement régulier des services de l'EISMV. Les dépenses extraordinaires sont principalement celles qui concernent l'investissement et la recherche.

Le budget est adopté par le Conseil d'administration à l'occasion de sa session ordinaire, conformément aux textes organiques de l'EISMV. Il est examiné compte par compte puis voté globalement en recettes et en dépenses. Après son adoption, le document budgétaire signé par le Président du Conseil d'administration, est notifié au Directeur et à l'Agent comptable.

Les ressources de l'Ecole sont composées :

- ✓ des contributions de solidarité des Etats membres ;
- ✓ des frais de scolarité au prorata du nombre d'élèves ;
- ✓ de ressources propres ;
- ✓ des subventions, dons et legs.

Les charges de l'Ecole comprennent :

- ✓ les dépenses de personnel ;
- ✓ les dépenses de matériel et de travaux d'entretien courant applicables au fonctionnement des services ;
- ✓ les dépenses de transfert ;
- ✓ les dépenses de formation et recherche ;
- ✓ les dépenses d'investissement.

Le personnel chargé de l'exécution du budget comprend :

❖ Ordonnateur du budget

Le Directeur est l'ordonnateur du budget et veille à l'exacte application de la réglementation définie par le régime financier et au bon emploi des crédits ouverts. Il vérifie et signe les ordonnances ou mandats de paiement émis par le Service des finances, après visa conforme du Service de contrôle interne de gestion. Il vérifie et signe les titres et ordres de recettes établis ou émis par le Service des finances.

❖ Administrateur des crédits

Le Secrétaire général est administrateur-délégué des crédits. En sa qualité d'Administrateur-délégué des crédits, il est responsable de :

- ✓ la constatation et la liquidation régulière des recettes ;
- ✓ l'établissement et l'émission des titres de recettes ;

- ✓ l'engagement et la liquidation des dépenses ;
- ✓ l'établissement des mandats ou ordonnances de paiement à soumettre à la signature de l'ordonnateur ;
- ✓ la tenue de la comptabilité administrative des recettes et dépenses de l'Ecole et l'établissement du compte administratif annuel du Directeur.

❖ Agent comptable.

L'Agent comptable de l'EISMV a la qualité de comptable public ; à ce titre, il est chargé :

- ✓ du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses ;
- ✓ de la garde et de la conservation des valeurs appartenant à l'EISMV ;
- ✓ du maniement des fonds ;
- ✓ des mouvements des comptes de disponibilité ;
- ✓ de la conservation des pièces justificatives des opérations comptables ;
- ✓ de la tenue correcte de la comptabilité de l'EISMV, conformément au plan comptable en vigueur ;
- ✓ du contrôle des régies d'avances et de recettes de l'EISMV.

En outre, il est personnellement et pécuniairement responsable de l'exacte concordance entre les écritures des documents dont il a la charge et l'état des comptes de disponibilités de l'Ecole.

Des administrateurs-comptables peuvent être nommés par le Directeur, après avis conforme de l'Agent comptable. Il s'agit notamment de régisseurs de caisses d'avances et de recettes ainsi que de chargés de mission spéciale. Les régisseurs de caisses d'avances et de recettes sont chargés de l'exécution en recette ou en dépense des opérations de

faible montant. Ils exécutent leurs opérations sous le double contrôle de l'Ordonnateur et de l'Agent comptable.

Le Contrôle de gestion de l'EISMV repose d'une part, sur un système de contrôle interne *a priori* avec une répartition des tâches entre le Directeur, Ordonnateur et le Secrétaire général, administrateur-délégué des crédits, et d'autre part, sur un système de contrôle externe *a posteriori*.

Le contrôle interne *a priori* est exercé par le Service de contrôle interne de gestion rattaché au Directeur. Ce service est chargé :

- ✓ du visa préalable des propositions d'engagement de dépenses faites par l'Administrateur-délégué des crédits ;
- ✓ du visa préalable des dossiers de mandatement de dépenses présentés par l'Administrateur-délégué des crédits et à soumettre à la signature du Directeur pour ordonnancement ;
- ✓ de la vérification et du visa des chèques de paiement individuel ou collectif signés par l'Agent comptable et soumis au contreseing du Directeur ;
- ✓ du visa préalable des titres et ordres de recettes à soumettre à la signature du Directeur pour ordonnancement ;
- ✓ du visa préalable de tout acte administratif susceptible d'avoir une incidence financière sur le budget de l'EISMV.

Le chef du Service de contrôle interne de gestion est nommé par le Président du Conseil d'administration, sur proposition du Directeur. Appartenant à la catégorie C1 du personnel de l'Ecole, il est choisi parmi les ressortissants des Etats membres de l'EISMV ayant la qualification requise. Le Directeur, Ordonnateur, peut à tout moment charger le chef du Service de contrôle interne de gestion d'une mission de vérification

et d'enquête, éventuellement. Celui-ci est alors muni d'un ordre de mission avec des termes de référence précis.

Le contrôle externe a posteriori de la gestion de l'EISMV est assuré par le Commissaire aux comptes désigné par le Conseil d'administration, après appel à candidatures dans le pays siège. Il est nommé par le Président du Conseil d'administration. Le Commissaire aux comptes est lié à l'Ecole par un contrat à durée déterminée, renouvelable. Ce contrat, signé par le Directeur, fixe la nature de ses prestations et les modalités de sa rémunération. Le Commissaire aux comptes présentent un rapport annuel sur la gestion de l'Etablissement ; à cet effet, le Directeur et le Secrétaire général sont tenus de mettre à sa disposition, à sa demande, tous les documents nécessaires à la conduite de sa mission.

Chapitre II : Evolution des infrastructures, du personnel et de la pédagogie

I. Evolution des infrastructures de l'EISMV

1. Rénovations des infrastructures à l'EISMV

Avant 1981, la Direction de l'école était logée à l'animalerie de la faculté des sciences et techniques de l'université de Dakar. Mais une partie de ses locaux était au niveau de son site actuel. Il s'agissait des locaux du service d'Anatomie-Histologie-Embryologie, du service de Microbiologie, Immunologie et Pathologie Infectieuse, le service audiovisuel et la clinique. Les autres services et les bureaux des enseignants se trouvaient à la faculté des sciences.

Avec l'inauguration des infrastructures actuelles de l'école en 1981, de nouveaux locaux ont été affectés à ces services. Il a fallu ainsi au cours du temps rénover certains de ces bâtiments et les affecter à d'autres utilisations. Ainsi, les locaux du service d'anatomie ont été rénovés et utilisés comme bâtiments des DEA puis des Masters. Un des locaux du service audiovisuel a été rénové et est utilisé comme une salle de cours alors que l'autre partie a été rénovée au profit de l'AEVD qui l'utilise comme une salle de sport et également pour y garder son matériel. Deux locaux du service de microbiologie ont été rénovés et sont utilisés comme des salles de cours et une salle a été rénové et est utilisé comme le bureau des chauffeurs. Le bâtiment qui servait de clinique a été rénové et était utilisé comme poulailler. Mais depuis 2012, pour des raisons de biosécurité à l'école, il a été interdit d'y faire de l'élevage.

Pour les locaux acquis depuis 1981, les rénovations ont été faites au niveau des blocs administratif et pédagogique. Au niveau du bloc administratif ces rénovations ont concerné l'étanchéité du bâtiment mais

au niveau du bloc pédagogique, la toiture a été refaite avec l'ajout de l'alu-zing.

2. Nouvelles constructions

Après l'inauguration des locaux de l'école en 1981, il y a eu très peu de nouvelles constructions. Les seules nouvelles constructions ont concernés le service d'information et de documentation et le bâtiment des masters. En effet, une partie du bloc administratif a été étendue en R+1 et est utilisée actuellement par le service de documentation. En plus, le bâtiment des masters a été étendu en R+1 avec la construction d'une salle de conférence, d'une salle de cours et d'une salle annexe.

II. Evolution du statut du personnel à l'EISMV

1. Statut général de personnes recrutées par l'EISMV [24]

Le personnel permanent de l'Ecole est constitué des ressortissants des Etats membres de l'institut. A l'EISMV, aucune distinction ne se fait entre sexes pour le recrutement du personnel. Ils sont tenus d'exécuter les tâches qui leur sont confiées et il leur est interdit de se livrer à des activités politiques ou toute activité incompatible avec l'exercice normal et réglementaire de leur fonction.

Pour le personnel enseignant tout recrutement à l'EISMV est subordonné à la création ou à la vacance d'un emploi. Ainsi lorsqu'un poste est vacant, un appel à candidature est lancé dans les différents Etats membres et les candidatures sont enregistrées au niveau de l'école. La sélection des candidats est faite par le conseil d'administration à partir de la proposition du conseil du corps enseignant. Le Directeur de l'école porte à la connaissance des Etats membres la

candidature retenue et le nouveau fonctionnaire est détaché auprès de l'école qui prend en charge les frais de déplacement dudit fonctionnaire ainsi que de sa famille de son pays d'origine au Sénégal. Le personnel non enseignant de l'EISMV est classé en 9 catégories qui sont:

- ✓ La catégorie HC (Hors Classe) ;
- ✓ La catégorie CE (Classe Exceptionnelle) ;
- ✓ La Catégorie 1 (C1) ;
- ✓ La Catégorie 2 (C2);
- ✓ La Catégorie 3 (C3);
- ✓ La Catégorie 4 (C4);
- ✓ La Catégorie 5 (C5) ;
- ✓ La Catégorie 6 (C6);
- ✓ La Catégorie 7 (C7);

Il bénéficie avec leur famille d'une prise en charge médicale égale aux 4/5 des frais de soins médicaux et d'hospitalisations.

2. Evolution du statut du personnel enseignant

Le statut du personnel enseignant de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar a connu une forte évolution depuis l'institut à nos jours. Dans cette partie nous allons décrire cette évolution en 3 sections.

2.1. Statut du personnel enseignant de l'institut d'université [72]

De 1968 à 1976, l'EISMV a fonctionné comme un institut de l'université de Dakar. Le statut du personnel enseignant était donc celui de l'université de Dakar. Ce personnel enseignant était composé de

Professeurs, de maitres de conférences, de chargés d'enseignement, de maitres assistants, d'assistants et de moniteurs. A l'exception des assistants et des moniteurs, le reste du personnel était nommé par le Ministre de l'éducation nationale. Les assistants étaient nommés par le Recteur sur proposition du directeur de l'institut pour un an renouvelable 5 fois au plus. Quant aux moniteurs, ils étaient nommés pour une année académique par le Recteur. Ce personnel était choisi suivant les formes et modalités prévus par la réglementation en vigueur dans les écoles vétérinaires françaises. Parmi les professeurs, on distinguait des professeurs titulaires de chaires, professeurs titulaires à titre personnel, les professeurs associés et des professeurs sans chaires mais les derniers ne devaient pas dépasser le tiers des professeurs titulaires. En outre, il est important de rappeler que les enseignants permanents de l'institut devaient être originaire d'un Etat africain et être d'une bonne moralité. Chaque enseignant avait le droit de militer dans une quelconque organisation syndicale et la cessation définitive de fonction résulte de :

- ✓ La démission régulièrement acceptée ;
- ✓ La révocation prononcée par la juridiction disciplinaire compétente à l'endroit d'un membre ayant commis une faute ;
- ✓ L'admission à la retraite.

2.2. Statut propre au personnel enseignant de l'EISMV

2.2.1. Statut du personnel enseignant de 1976 à 1989 [24]

Après la signature de l'accord de siège en 1976, l'EISMV a acquis son autonomie administrative et financière vis-à-vis de l'université de Dakar. Elle a ainsi acquis un personnel qui lui était propre et dont les conditions de recrutement ont été décrites ci-dessus. Les enseignants non

sénégalais de l'EISMV ont acquis le statut de fonctionnaires internationaux et bénéficiaient d'une immunité diplomatique.

Le personnel enseignant était reparti dans 11 départements. On distinguait à l'EISMV trois corps d'enseignants à savoir :

- ✓ Un corps d'enseignants titulaires
- ✓ Un corps d'enseignants contractuels
- ✓ Et des enseignants vacataires

Les professeurs et les maitres de conférences titulaires sont nommés par le CA sur proposition du conseil des professeurs siégeant en formation restreinte. Cependant la nomination au poste de professeur titulaire ne se fait qu'à la vacance ou à la création d'un poste. Pour être nommé à un grade, les candidats doivent satisfaire les conditions définies par le statut du personnel enseignant. Ces enseignants participent à l'enseignement, à la recherche, aux examens, à la gestion des services et laboratoires, aux réunions et travaux des conseils et assemblées et dirigent les travaux des étudiants et chercheurs.

Les maitres assistants sont nommés au même titre que les professeurs et maitres de conférences. Ils sont nommés en qualité de stagiaires pour un an à l'issue de laquelle ils sont soit titularisés, soit astreints à une nouvelle année de stage soit écartés du corps des maitres assistants.

Les assistants sont nommés par le Directeur pour un an renouvelable au plus 4 fois, après l'approbation de l'assemblée du corps enseignant et de l'accord du pays dont le candidat est originaire. Ils sont chargés des Travaux pratiques et dirigés et exécutent cette fonction sous la responsabilité des professeurs, maitres de conférences ou des Maîtres assistants.

Les moniteurs de travaux pratiques sont nommés à titre temporaire par le Directeur après avis du conseil des professeurs. Ils sont choisis parmi les titulaires du certificat de fin d'études vétérinaires, les titulaires de la maîtrise es-sciences. Ils sont chargés, sous l'autorité des maîtres assistants et des assistants, de guider les étudiants au cours des travaux pratiques.

Les salaires de base et les indemnités perçus par le personnel enseignant sont fixés conformément aux barèmes des traitements arrêtés par le CA. Ils peuvent, en outre bénéficier d'indemnités pour les cours supplémentaires dispensés en sus de leurs horaires normaux et de primes de recherche, les taux étant fixés par le CA. L'avancement d'échelon dans chaque corps se fait au choix tous les deux ans et tous les trois ans par ancienneté. Le corps des professeurs et maîtres de Conférences comporte chacun 4 échelons, celui des Maîtres-assistants comporte pour la première classe 4 échelons et 3 pour la deuxième classe. Mais aucun enseignant ne peut bénéficier de plus d'un avancement au choix dans un intervalle de 5 ans. Chaque membre du personnel enseignant bénéficie chaque année d'un congé et ceux à plein temps d'un logement meublé.

Pour le personnel enseignant, les affaires disciplinaires sont gérées par une commission spéciale, mise en place au niveau de l'école. Diverses sanctions peuvent être prononcées à l'endroit de l'enseignant mis en cause.

2.2.2. Statut du personnel enseignant de 1989 à 2011 [30]

Le statut du personnel enseignant n'a pas subi une véritable modification depuis 1989. Au cours de cette période de nouveaux statuts ont été

adoptés par le CA. Il s'agit entre autres de celui adopté en 1989 et de celui de 1997. En effet, à partir de 1989, il a été mis en place une prime d'ingénierie et d'expertise pour :

- favoriser l'émergence d'un partenariat scientifique et financier ;
- développer des programmes de financement de la recherche ;
- et contribuer ainsi à maintenir l'équilibre financier de l'Ecole.

Ces primes sont attribuées aux personnels enseignants et cadres ayant participé à des travaux, expertises et missions sur la base d'un accord contractuel entre l'EISMV et des partenaires scientifiques et financiers. Les montants de ces primes sont fixés dans le cadre des accords contractuels.

Concernant l'avancement du personnel enseignant, le corps des professeurs a été réorganisé en 6 échelons et une classe exceptionnelle et celui des maîtres de conférences en 4 échelons. Le corps de Maîtres-assistants est resté inchangé. Egalement à partir de cette période, il a été défini une indemnité de logement de 200 000 FCFA pour les enseignants de l'EISMV qui n'occupent pas des villas de l'école.

Les enseignants de l'Ecole pouvaient bénéficier chaque année d'une mission de courte durée, pour une période de six (6) semaines au maximum et les modalités d'octroi et de déroulement de ces missions sont arrêtées par le Directeur de l'EISMV, après avis du Conseil du corps enseignant.

En plus, un congé de longue durée, non renouvelable, a été mis en place au bénéfice des professeurs et maîtres de conférences de l'EISMV qui ont 7 ans d'ancienneté dans leur corps. Ce congé de longue durée est accordé par le Directeur, après avis du Conseil du corps enseignant. En étant en congé, ils conservent leurs droits à l'avancement et à la pension mais renoncent à leur salaire et à leur logement.

Le système de mise à disponibilité a aussi été mis en place. En effet, sur sa demande, tout enseignant titulaire peut être mis en position de disponibilité, sans traitement, pour un (1) an renouvelable deux fois. Mais à l'issue de la période de disponibilité, si l'enseignant ne reprend pas service, son poste est déclaré automatiquement vacant.

Le titre de Professeur Honoraire a aussi été défini. Il peut être conféré par le Conseil d'administration aux professeurs titulaires en fin de détachement ou admis à la retraite, ayant exercé à titre de professeur pendant six (6) ans au moins dans l'Etablissement.

2.2.3. Statut du personnel enseignant depuis 2011 [41]

En 2011, l'EISMV a procédé à une révision globale de ses textes fondamentaux (Décision N°04/CA/2011). A l'issue de cette révision, les statuts du personnel enseignant ont également été modifiés. En effet, depuis cette date, le concours qui était organisé pour la nomination d'un membre personnel à un grade supérieur a été supprimé. En effet, selon les textes précédents, lors d'une vacance de poste ou lorsqu'un poste était créé un concours sur titre était ouvert pour le poste à pourvoir. Mais depuis 2011, les candidats passent d'un grade à un autre sur nomination du président en exercice de CA sur proposition du Directeur. Egalement, la nomination des maitres assistants se fait en qualité de titulaire et non stagiaire.

Concernant l'avancement par échelons au choix ou ancienneté, le nouveau statut prévoit que 30% des effectifs dans chaque corps peut bénéficier d'un avancement d'échelon au choix. En effet, cela permettra d'optimiser les perspectives de carrière d'enseignant-chercheur à l'Ecole.

3. Evolution du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

3.1. Statut du PATS de l'institut d'université [72]

Pendant la période d'institut, l'établissement a fonctionné avec un PATS nommé suivant la réglementation en vigueur à l'université. Un chef des services administratif était nommé par le recteur sur proposition du Directeur de l'institut. Il se chargeait de la gestion et de l'administration de l'institut et la liaison avec les services administratifs du rectorat et des autres établissements de l'Université.

3.2. Statut du PATS de l'EISMV

3.2.1. Statut du PATS de 1976 à 1989 [24]

A l'exception des titulaires des emplois dont la nomination est réservée au CA, les agents de l'EISMV sont nommés aux emplois par le Directeur. Mais tout candidat à un poste de PATS doit répondre à certaines exigences mentionnées dans le statut du PATS. Les recrutements se font soit sur contrat soit par voie de concours ou équivalent soit par détachement par le gouvernement de l'Etat membres dont ils sont ressortissants.

Les emplois à l'EISMV comprennent les catégories HC, CE, C1 à C7 réparties en trois groupes. Chaque catégorie possède des droits, devoirs et obligations qui lui sont propres. Il faut cependant remarquer que les fonctionnaires et agents de conception (HC, CE et C1) sont des fonctionnaires internationaux et leur nomination est faite par le CA. Les nominations du PATS sont donc assurées par le CA et le Directeur. Pour être nommé à un emploi (exception faite des catégories HC, CE et C1), les candidats fonctionnaires ou contractuels doivent posséder la qualification professionnelle requise ou certains diplômes variables en

fonction du grade à pourvoir. Les PATS de l'EISMV peuvent bénéficier au cours de leur fonction de congés, autorisation d'absence et de stages divers. L'avancement de grade se fait dans les mêmes conditions que celles énumérées pour le personnel enseignant.

Le salaire et les primes du PATS sont variables en fonction de leurs catégories. En plus de leurs salaires et primes, le PATS bénéficie également de certains avantages qui sont fonction de leur catégorie. En effet, le personnel de catégorie HC, CE et C1 bénéficie d'un logement meublé mais le montant du mobilier est fixé par le CA en fonction de la catégorie. Le personnel des autres catégories ne bénéficie que d'une indemnité de logement.

Le Directeur et le Secrétaire Général bénéficient d'un véhicule de fonction, de prestation en nature concernant l'électricité, le gaz, l'eau, les produits d'entretien et le téléphone. Ils bénéficient aussi d'un domestique.

Il faut remarquer que diverses sanctions peuvent être prononcées à l'endroit du personnel ayant commis des actions allant à l'encontre des dispositions statutaires de l'EISMV. Ces sanctions peuvent être :

❖ Pour les fonctionnaires détachés

- ✓ L'avertissement ;
- ✓ Le blâme ;
- ✓ l'abaissement d'échelon pour les fonctionnaires détachés ou mis à disposition ;
- ✓ la proposition au Conseil d'administration de mettre fin au détachement.

❖ Pour les agents non fonctionnaires

- ✓ l'avertissement ;
- ✓ le blâme ;
- ✓ la mise à pieds de deux (2) jours avec retenue de salaire équivalent ;
- ✓ le licenciement.

3.2.2. Statut du PATS de 1989 à 2011 [29]

Le statut du personnel administratif, technique et des services a subi quelques modifications depuis que l'école est devenue autonome vis-à-vis de l'Université. En effet, ce statut a été modifié au CA de Ouagadougou en Septembre 1989 puis à celui de Saly en Mai 1997. Cependant les changements n'ont pas été très importants. En effet, s'agissant du recrutement, le concours de sélection a été supprimé, le recrutement se faisait donc essentiellement par voie de contrat ou de détachement par le pays d'origine du candidat.

3.2.3. Statut depuis 2011 [40]

Le statut du personnel administratif technique et de service a été remodifié en 2010 afin de l'adapter à l'organisation actuelle au sein de l'EISMV. Ainsi, depuis lors, la nomination à des emplois correspondant aux catégories HC, CE est réservé aux candidats ayant une qualification professionnelle ou les diplômes de docteurs, d'agrégés de l'Enseignement supérieur, d'administrateur civil, d'ingénieur ou de tout titre jugé équivalent. Les agents de l'école ayant subi une formation diplômante ont depuis lors une possibilité d'être classés dans une catégorie supérieure conformément à la formation qu'ils ont subie. En plus afin de maintenir les agents qui gravissent rapidement le parcours des échelons et qui risquent de partir s'ils sont bloqués trop longtemps

au sommet, une réorganisation des échelons des catégories C1 à C7 a été faite et a porté le nombre d'échelons à 15. Comme dans le cas du personnel enseignant 30% des effectifs de chaque catégorie peut bénéficier annuellement d'un avancement au choix.

En ce qui concerne les privilèges, une indemnité mensuelle de responsabilité est maintenant accordée, mensuellement, aux chefs des services des finances, des ressources humaines, de la scolarité, du matériel et de l'intendance et du contrôle interne de gestion. Dans le même cadre, l'agent comptable de l'EISMV bénéficie d'un véhicule de fonction en lieu et place d'une indemnité de transport. De plus, selon les nouveaux statuts, les agents fonctionnaires en congé continuent de percevoir leur salaire comme cela se fait dans les établissements publics. De même, les agents non fonctionnaires, c'est-à-dire contractuels en congé bénéficient d'une indemnité de congé conformément, à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la discipline, une commission administrative de discipline est mise en place au sein de l'EISMV. Elle comprend le Directeur ou son représentant, assurant la présidence de la commission, le Secrétaire général, un membre désigné par le Conseil du corps enseignant, trois (3) membres élus par le Personnel administratif, technique et de service. Cette commission est chargée de prendre toutes les décisions disciplinaires à l'endroit du PATS.

III. Evolution de la formation

1. Organisation pédagogique

A la création de l'EISMV, son système pédagogique était organisé en 11 départements à savoir :

- ✓ Pharmacie-Toxicologie
- ✓ Physique médicale-Chimie biologique
- ✓ Anatomie-Histologie-Embryologie
- ✓ Physiologie-Pharmacodynamie-Thérapeutique
- ✓ Parasitologie-Maladies parasitaires-Zoologie appliquée
- ✓ Hygiène et Industries des denrées Alimentaires d'Origine Animale
- ✓ Médecine et Anatomie pathologique
- ✓ Reproduction et Chirurgie
- ✓ Microbiologie-Immunologie-Pathologie générale-Maladies contagieuses
- ✓ Zootechnie-Alimentation
- ✓ Economie rurale et Gestion

Cependant au CA de 1990, une commission ad' hoc avait été mis en place et devait se charger de réfléchir sur les mesures tendant à favoriser un meilleur fonctionnement de l'EISMV. A l'issue de sa réflexion, la commission a formulé des propositions de restructuration pédagogique de l'EISMV. Ces propositions avaient des implications assez complexes qui ont valu la prise de certaines décisions pendant le CA de 1991. L'une de ces décisions était axée sur l'organisation d'un audit international. Cet audit a permis de formuler des recommandations pour une meilleure restructuration de l'EISMV. L'une de ces recommandations était de transformer les départements du moment en des services et la création de 3 Départements. Le CA de 1992 a accepté le principe. Ainsi fut créé ces départements à savoir :

➤ Département de Santé publique-Environnement

Ce département regroupe les 5 services suivants :

- ✓ Service d'Hygiène et Industries des Denrées Alimentaires d'Origine Animale
- ✓ Service de Microbiologie-Immunologie-Pathologie Infectieuse
- ✓ Service de Parasitologie-Maladies parasitaires-Zoologie appliquée
- ✓ Service de Pathologie médicale-Anatomie pathologique-Clinique ambulante
- ✓ Service de Pharmacie-Toxicologie

➤ Département des Sciences Biologiques et Productions animales

Ce département regroupe :

- ✓ Service d'Anatomie-Histologie-Embryologie
- ✓ Service de Chirurgie-reproduction
- ✓ Service d'Economie rurale-Gestion
- ✓ Service de Physiologie-Pharmacodynamie-Thérapeutique
- ✓ Service de Physique et Chimie Biologiques et Médicales
- ✓ Service de Zootechnie-Alimentation

➤ Département de Communication

Ce département a été organisé en 6 services à savoir :

- ✓ Service de Documentation et publication
- ✓ Service d'audiovisuel
- ✓ Service d'Informatique
- ✓ Service des enquêtes et techniques statistiques

- ✓ Service de Marketing
- ✓ Service de l'Observatoires des Métiers d'Elevage

2. Evolution des systèmes d'enseignements et d'évaluations [4]

Cette évolution a été faite en 3 étapes depuis la création de l'EISMV.

2.1. Période de 1968 à 1980

➤ Système d'enseignement

Pendant cette période, les exercices d'enseignement étaient étalés sur toute l'année académique. Les cours et les travaux pratiques étaient ainsi programmés de Novembre à Juin avec 3 matinées de cliniques par semaines pour les étudiants de la 3^e et de la 4^e année.

➤ Systèmes d'évaluation

Pour les évaluations, les examens généraux se faisaient en deux sessions dont l'une en juin-juillet et l'autre en octobre. L'admissibilité se faisait à l'examen écrit et les étudiants admissibles subissaient l'examen oral qui était obligatoire. L'admission définitive est prononcée pour les étudiants qui obtiennent une moyenne générale d'au moins 10/20 (Examens écrit et oral et Travaux pratiques). Les étudiants qui n'avaient pas réussi leur année à la première session faisaient une seconde session à l'issue de laquelle ils reprenaient toutes les matières de l'année académique. Si à l'issue de la seconde session l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, il passait en année supérieure ; dans le cas contraire il reprenait la classe l'année suivante.

2.2. Période de 1980 à 2006

➤ Exercices d'enseignement

Comme pour la première période, les enseignements sont étalés sur toute l'année mais ici les enseignements (cours théoriques et travaux pratiques) sont mensuellement programmés en fonction de la disponibilité des enseignants. On notait également 3 matinées de clinique par semaine durant l'année pour les étudiants concernés.

➤ Système d'évaluation

Pendant cette seconde période, le système d'évaluation se faisait selon une vétérance par matière pour toutes les années d'études puisque les étudiants devaient valider chaque matière avec une moyenne de 10/20 incluant les notes de cours théoriques et pratiques. Pour chaque matière, il y avait un contrôle théorique pour 25 heures de cours magistraux ou 10 séances de travaux pratiques. La moyenne de ces contrôles constituait la note d'année de l'étudiant. Il y avait en plus deux sessions d'examens écrit, oral et pratiques en juin-juillet et en octobre. Pour ce nouveau système, les étudiants qui avaient une note d'année (Cours magistraux ou Travaux pratiques) supérieure ou égale à 12/20 étaient dispensés de l'examen écrit et allaient directement à l'examen oral. Ceux qui avaient une note d'année inférieure à 12/20 passaient l'examen écrit dans la matière concernée. Pour être admis à passer l'examen oral, il faut à l'issue de l'examen écrit une moyenne (note d'année et note d'examen) supérieure ou égale à 7/20. Si cette moyenne est inférieure à 7 l'étudiant est envoyé à la seconde session pour la matière concernée. A l'issue de l'examen oral, l'étudiant qui obtient une note inférieure à 5 est envoyé à la seconde session pour la matière. A la seconde session la note d'année est maintenue et les notes

d'examen écrit peuvent être conservées si elles sont supérieures ou égale à 10. L'étudiant peut ainsi passer directement l'examen oral dans les mêmes conditions de la première session. Avec ce système les étudiants reprennent à l'examen uniquement les matières qu'ils n'ont pas validées mais il existe une possibilité de redoubler une classe à cause d'une seule matière non validée. Quoiqu'il en soit le passage en année supérieure n'est prononcé que pour les étudiants qui, dans chaque matière ont eu une moyenne (la moyenne TP d'année et d'examen + moyenne des cours magistraux) supérieure ou égale à 10/20 ou si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 avec une seule matière non validée.

2.3. Période de 2006 à nos jours

➤ Exercices d'enseignement

A partir de 2006, l'EISMV a commencé la mise en place du système LMD par la semestrialisation de l'année académique. Ainsi depuis cette année, l'année scolaire est organisée en deux semestres dont le premier va d'Octobre à Janvier et le second de Février à Mai. Les cours sont également programmés chaque semaine en fonction de la disponibilité des enseignants. A l'exception de cette mesure rien n'a été changé par rapport à la précédente période.

➤ Système d'évaluation

A partir de cette période les examens sont organisés pour chaque semestre mais sur le même principe que pour la période précédente avec un léger changement. En effet, pendant cette période, l'examen oral n'est plus obligatoire. Pour chaque matière, les étudiants qui obtiennent une note d'année pour les cours théoriques, supérieure ou

égale à 12, sont dispensés aussi bien pour l'examen écrit que de l'examen oral pour la matière concernée. En plus, en fonction du volume horaire des matières, un certain nombre de contrôles est organisé. Si dans une matière, tous les contrôles théoriques n'ont pas été faits, tous les étudiants passent l'examen écrit mais celui-ci porte sur la partie n'ayant pas fait l'objet de contrôle en classe. A l'exception de ces petits changements tout le reste est inchangé par rapport à la période précédente.

2.4. Système LMD à l'EISMV

La mise en place du système LMD à l'EISMV a commencé depuis 2006, avec la semestrialisation de l'année. Mais ce n'est qu'au cours de l'année académique 2011-2012 que le système a été entièrement appliqué au niveau de la promotion des semestres 1 et 2 (S1-S2). Les autres années d'études (1^{ère} année à la 4^e année) continuent dans l'ancien système. Dans ce système, la formation initiale est organisée en 12 semestres avec 30 crédits par semestre. Le 1^{er} Cycle (Licence) va du Semestre 1 au Semestre 6 et le second cycle (Master) du Semestre 7 au Semestre 12. Depuis cette période, les enseignements et les évaluations sont programmés de manière particulière. En effet, les enseignements sont organisés en Unités d'Enseignement (UE) et chaque UE peut être composée d'une seule ou de plusieurs matières. Mais pour chaque UE, il ya un certain nombre de crédits et c'est en fonction du nombre de crédits de la matière que sont définis le volume horaire et le nombre de devoirs. Par exemple pour une UE de 5 crédits, le volume horaire est de 25 heures avec au plus 2 évaluations. Lorsque pour une UE, les étudiants font plusieurs devoirs la note de l'UE est la moyenne de ces devoirs.

Pour le système de dispenses aux devoirs et examens, il faut une moyenne supérieure ou égale à 10 pour valider une matière. Si l'étudiant n'a pas réussi à la matière, il va à l'examen et la note de classe est annulée. A l'examen, il lui faut également une note supérieure ou égale à 10 pour valider sinon il doit aller à la session de rattrapage, qui est organisée après les examens de chaque semestre. Le passage d'une année à l'autre dans un même cycle se fait lorsque l'étudiant a validé 80% des UE ou lorsqu'il a obtenu 80% des crédits de l'année. Mais pour passer d'un cycle à l'autre il faut impérativement avoir validé tous les crédits du cycle précédent.

IV. Evolution de la Coopération

L'EISMV entretient depuis de nombreuses années un réseau de partenariat et de coopération très dense. Ce réseau s'appuie sur une grande diversité de partenaires à savoir :

- ✓ Des organisations régionales ou internationales,
- ✓ Des institutions des pays membres,
- ✓ Des organismes de recherche,
- ✓ Autres établissements de formation

1. Coopération régionale et sous-régionale

La coopération à l'EISMV a été très diversifiée. En effet, depuis sa création, l'EISMV a signé des accords de coopération avec des institutions et organismes divers. Vu l'importance de cette coopération depuis sa création, nous ne retiendrons ici que les institutions et organismes avec lesquels l'école entretient actuellement des accords de coopération.

1.1. Coopération avec les institutions de pays et les organisations

➤ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Depuis 2002, l'UEMOA a mis en place un Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux. Ce programme permet de soutenir les institutions des pays membres de l'UEMOA pour leur émergence. L'EISMV fait partie des centre d'excellence de l'Union et bénéficie d'un appui depuis quelques années. Il reçoit ainsi de l'union un appui financier pour l'amélioration de l'équipement pédagogique, l'acquisition de documentation scientifique, le financement de bourses d'accès au Master II et la mise en œuvre d'actions de professionnalisation. Elle assure également un appui aux jeunes enseignant de l'EISMV dans leur travaux de recherche.

➤ Sénégal

Au Sénégal, l'EISMV est en partenariat avec le Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire (FNRAA). Ce partenariat permet à l'école de bénéficier de financement dans le cadre de la recherche. Les projets en cours incluent la confirmation et le transfert de la technique d'insémination artificielle bovine sur chaleurs naturelles dans les petits élevages traditionnels du bassin arachidier au Sénégal. Un programme porte aussi sur l'aviculture.

L'EISMV entretient également une coopération avec la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCC). En effet, la DEFCC et l'EISMV ont signé un protocole d'accord pour assurer un bon état sanitaire et une bonne alimentation des animaux du parc forestier et zoologique de Hann. L'EISMV assure un suivi sanitaire régulier des animaux du parc, et les moyens sont pris en charge par la DEFCC. Enfin, dans le pays siège l'EISMV est en partenariat avec le Haut

Commandement de la Gendarmerie Nationale et la Direction de la Justice Militaire (HCGN-DJM). Cette institution a signé avec l'école un accord-cadre de collaboration portant sur des actions de formation à destination du personnel et des étudiants, sur la réalisation d'expertise, sur la réalisation de programmes de recherche conjoints et sur la valorisation des résultats de la recherche et la diffusion d'informations scientifiques.

➤ Mauritanie

Dans ce pays, l'école est en partenariat avec le Ministère du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement. L'école a signé un contrat de prestation avec l'Etat Mauritanien pour aider le projet PADEL (Parcours et Développement de l'Elevage) à mettre en œuvre des activités d'amélioration génétique (insémination artificielle), d'amélioration de la santé animale, d'amélioration de l'alimentation des troupeaux et de renforcement des capacités institutionnelles des éleveurs, en élevage laitier.

1.2. Coopération avec les Universités et les centres de recherche

➤ Faculté des Sciences et Techniques (FST) -Université Cheick Anta Diop, Sénégal

La FST et l'EISMV ont signé une convention de collaboration leur permettant de travailler pour la mise en œuvre des enseignements du Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires, pour l'accueil et l'encadrement de stagiaires et de doctorants, et pour la formation des enseignants, chercheurs et techniciens.

- Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA) - Tchad

L'IUSTA et l'EISMV ont signé un accord de coopération portant sur l'enseignement et la recherche. Il prévoit notamment la possibilité de réaliser des échanges d'enseignants, des échanges d'étudiants, la mise à disposition d'ouvrages et la constitution de réseaux de recherche.

- International Trypanotolerance Centre (ITC) de Banjul-Gambie

La coopération entre ce centre et l'EISMV est orientée vers l'exécution de programmes de formation, de recherche, d'échanges d'experts et d'échanges de stagiaires.

- Centre International de Recherche Développement de l'Elevage en zone Subhumide (CIRDES) - Burkina Faso

Avec le CIRDES, le partenariat se situe dans le cadre de la recherche et inclut des actions comme l'exécution de programmes conjoints de recherche, la formation d'étudiants, la formation et les échanges de personnel, l'échange d'informations scientifiques, l'organisation de conférences et bien d'autres.

2. Coopération internationale

2.1. Partenariat avec des institutions de pays et des organisations

- Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)

Le MAEE finance un projet de renforcement de la professionnalisation de l'enseignement de l'EISMV qui s'articule autour de deux axes : la revalorisation des outils pédagogiques et le renforcement des outils de professionnalisation. En plus, il met à la disposition de l'EISMV du

personnel d'assistance technique depuis pratiquement la création de l'institution en 1967. Enfin, le MAEE a mobilisé un financement spécifique qui a permis d'alimenter pendant deux ans un fonds de bourses devant permettre à des vétérinaires officiels africains de participer aux formations mises en place dans le cadre des activités de centre collaborateur de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale).

➤ Alive

Alive est un partenariat entre les organisations et institutions régionales et internationales, la société civile, les bailleurs de fonds, les institutions de recherche et de formation et tous les autres acteurs concernés par le développement de l'élevage en Afrique sub-saharienne. Il a pour l'objectif d'améliorer la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique durable de la région. L'EISMV est membre du Comité Exécutif d'Alive, dans le collège des institutions de formation.

➤ Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

L'EISMV a été reconnue, en mai 2008, comme un centre collaborateur de l'OIE, pour la formation des agents des services vétérinaires officiels. Le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux a soutenu l'école pour la mise en place d'une voie de spécialisation « vétérinaire officiel » dans le Master de santé publique vétérinaire de l'EISMV, le développement de la formation continue et le développement des missions de l'EISMV liées au statut de centre collaborateur. Par ailleurs, le Laboratoire de Contrôle des Médicaments Vétérinaires (LACOMEV) de l'EISMV a été reconnu, laboratoire référence par l'OIE.

➤ Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA)

L'AIEA assure un appui occasionnel en matière d'équipement des laboratoires et de financement de formations pour du personnel de l'EISMV. Elle intervient également en appui à la mise en œuvre d'un projet, géré par l'école, d'amélioration de la productivité du bétail, à travers l'utilisation intégrée de technologies appropriées.

➤ Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

L'AUF permet, depuis longtemps, à certains étudiants de l'EISMV d'obtenir des bourses pour le financement de leurs études. D'autres partenariats ponctuels avaient également été mis en place dans le passé. L'AUF permet à l'école d'effectuer des échanges inter-universitaires d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.

2.2. Coopération avec les Universités et centres de recherche

➤ École Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), France

L'ENVL est un centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels. Elle a appuyé la construction du référentiel pédagogique du Master de spécialisation « qualité des aliments » et la mise en œuvre de deux de ses modules. Elle intervient actuellement, dans le cadre d'un jumelage, en appui à la mise en œuvre des actions financées par l'OIE.

➤ École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) – France

L'ENVT et l'EISMV ont signé un accord de jumelage en avril 1996. Celui-ci a fait, en 2008, l'objet d'un avenant définissant les modalités techniques de la coopération entre les deux établissements. Celle-ci porte sur l'échange de ressources pédagogiques, la coopération pour l'organisation de Masters, la formation des enseignants-chercheurs, l'accueil d'étudiants en cours de cursus et l'accueil d'étudiants dans le cadre de stages.

➤ Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement- Elevage et Médecine Vétérinaire (CIRAD-EMVT) – France

Le CIRAD-EMVT et l'EISMV ont signé une convention cadre, fixant les modalités de leur collaboration. Les axes de collaboration identifiés incluent, de manière non exhaustive, l'élaboration de modules de formations conjoints ou complémentaires, les échanges de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, l'accueil de stagiaires et de doctorants au CIRAD.

➤ Consortium pour la santé des populations et des écosystèmes (Afrique One)

Ce consortium rassemble sept universités et quatre instituts de six pays d'Afrique Sub-saharienne de l'Est et de l'Ouest, en partenariat avec l'Université de Glasgow et l'Institut Tropical Suisse. Ce consortium a obtenu un financement du Wellcome Trust, pour renforcer les capacités en matière de recherche et développer les liens entre les institutions

membres. L'EISMV est membre de ce consortium et bénéficie de soutien divers dans le cadre de l'exécution des programmes de recherche. Ce soutien va de l'offre des bourses à des étudiants et enseignants chercheurs de l'EISMV, l'équipement de laboratoire et autres formes d'appui divers.

➤ ILRI (International Livestock Research Institute) – Nairobi, Kenya

L'EISMV a signé une convention avec l'ILRI pour la détection précoce, la notification et la surveillance de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Afrique. Son mandat dans ce projet inclut l'identification de toutes les structures travaillant sur l'IAHP en Afrique de l'Ouest, l'identification des structures recevant des financements des bailleurs de fonds, le contact régulier des projets travaillant sur l'IAHP pour la collecte et la diffusion des outils de formation et de communication produits.

Partie III :

***Implication de l'EISMV dans le
développement en Afrique***

Chapitre I : EISMV et les défis de la santé publique en Afrique

I. Inspection des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (DAOA)

Dans l'exercice de ses fonctions, le vétérinaire a des responsabilités de santé publique qui le conduisent à exercer de nombreux contrôles, sur divers produits d'origine animale y compris ceux de la pêche.

1. Inspections des produits de mer

Concernant les produits de mer, l'EISMV à travers le service de HIDAOA a surtout apporté son soutien à l'Etat siège de l'école. En effet, l'Ecole a apporté son expertise dans la rédaction des textes réglementaires sur l'exploitation des produits de mer au Sénégal. Le laboratoire de contrôle des aliments de l'EISMV apporte également son expertise à certaines entreprises du Sénégal pour des analyses microbiologiques des produits de la pêche. En effet, ce laboratoire assure depuis quelques années, l'analyse microbiologique des produits de pêche destinés à l'exportation. Il assure également dans certaines entreprises de pêche, des contrôles de surface, de l'environnement et de l'hygiène du personnel afin d'apprécier la salubrité des entreprises et proposer des recommandations pour améliorer la qualité des produits.

Le service a également réalisé des formations continues à l'endroit des agents de divers pays dans le domaine du contrôle et de la législation des produits de la pêche.

Le rôle de l'EISMV se perçoit surtout de manière indirecte au niveau de la formation des cadres du secteur de la pêche dans les pays africains. En effet, la majorité des vétérinaires qui assurent l'inspection des produits de mer dans les pays sont sortis de l'EISMV de Dakar. Elle apporte ainsi, à distance, une assistance indirecte dans l'inspection des produits de mer, dans ces pays.

2. Inspection des autres produits

Cette partie traite du rôle de l'EISMV dans l'inspection des produits autres que marins. Il s'agira entre autres des viandes et des produits carnés, le lait et les produits laitiers, les œufs et ovoproduits et les autres denrées alimentaires d'origine animale (DAOA).

Concernant ces produits, l'EISMV a réalisé d'immenses prestations au niveau des Etats surtout du Sénégal. En effet, l'Ecole assure le contrôle microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale à l'importation comme les viandes congelées, les cuisses de poulet, des poulets entiers, des produits de charcuterie, etc.

L'école a également participé depuis 1984, à la révision, dans la plupart des pays membres et non membres des textes réglementant l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale. Elle a également organisé de nombreuses sessions de formations continues (recyclage) dans l'inspection des DAOA. En effet depuis 1998, l'école organise des formations continues, financées par divers organismes, à l'endroit des personnels techniques des services vétérinaires de divers pays. Quelques unes de ces formations sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau II: Liste de quelques formations continues réalisées au service de HIDAOA

Année	Thème	Pays bénéficiaires
1998	Contrôle des DAOA au Sénégal	Sénégal
2000	Hygiène, qualité et contrôle des DAOA	Guinée Conakry
2000	Hygiène et qualité des aliments	Benin, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Togo, Senegal
2003	Surveillance et contrôle zoo sanitaire	Pays membres de l'UEMOA
2007	Gestion et management de la qualité	Cameroun
2007	Sécurité sanitaire des aliments	Tchad
2008	Surveillance et contrôle zoo sanitaire	Pays membres de l'UEMOA

Source : Service de HIDAOA, 2008

L'EISMV a aussi formé des vétérinaires qui assurent l'inspection des viandes et autres produits au niveau des pays africains. Elle contribue ainsi de manière indirecte à l'inspection des produits au niveau des pays.

3. Contrôle des résidus de médicaments dans les denrées

En Afrique, au sud du Sahara, on rencontre surtout des élevages de type extensif, mais on note depuis quelques années le développement des élevages modernes, surtout pour les productions avicoles et laitières. Cependant le développement de ces filières se heurte souvent à des problèmes sanitaires majeurs. En effet, les éleveurs sont souvent confrontés à des pathologies diverses qui réduisent la productivité des animaux. Pour lutter contre ces pathologies, les éleveurs utilisent sous la responsabilité ou non de vétérinaires, différents médicaments parmi lesquels les antibiotiques occupent une place de choix. Mais l'utilisation sans contrôle des anti-infectieux en général et des antibiotiques en particulier, peut conduire à la formation des résidus dans les produits issus de ces animaux, surtout lorsque les délais d'attente ne sont pas respectés par les utilisateurs. Les risques potentiels liés à la présence des résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale sont de plusieurs ordres : risques cancérigènes (Nitrofuranes) risques allergiques (Pénicillines, Streptomycine), risques toxiques (Chloramphénicol), modification de la flore intestinale (Tétracyclines), sélection de bactéries résistantes aux antibiotiques (plusieurs antibiotiques sont concernés). Ainsi, des études ont été menées par l'EISMV afin d'apprécier la présence de résidus d'antibiotiques dans des organes de poulets au Sénégal et, la viande et le lait chez la vache et la chèvre en Mauritanie. Au Sénégal, ces études ont montré que 43% des échantillons, contiennent des résidus d'antibiotiques à des taux dépassant parfois les Limites Maximales de Résidus (LMR) [3].

En Mauritanie, l'étude a révélé une prévalence globale de 37% dans le lait de chèvre, 11% dans le lait de vache, 35,9 % dans la viande ovine et 50% dans la viande bovine [48]. A l'issue de ces études, des

recommandations ont été faites à l'endroit des acteurs pour une meilleure organisation de la filière pour sauvegarder la santé des consommateurs.

II. Hygiène Alimentaire dans les restaurants

Dans la restauration collective, l'EISMV a apporté et continue d'apporter son expertise dans le contrôle des repas ainsi que la formation des agents de ces restaurants. En effet, le service d'HIDAOA assure l'analyse microbiologique des plats cuisinés, de la pâtisserie et des desserts de Dakar Catering et d'Horizon Catering à Bamako. Ces structures produisent et servent les passagers de différents vols au départ de Dakar et de Bamako. Il assure également une assistance technique dans le contrôle des denrées alimentaires et des plats servis au niveau des restaurants universitaires du CROUS et du COUD. Elle a également assuré des formations en hygiène, technologie et la qualité des denrées alimentaires et des plats cuisinés au profit des agents de ces restaurants universitaires.

Par ailleurs, en 2000, ce service a effectué une formation de recyclage des agents de l'hygiène et de la qualité de l'alimentation de rue à Dakar. Il s'agissait d'un projet financé par la FAO qui a permis de donner des outils aux inspecteurs afin qu'ils réalisent au mieux les contrôles mais également qu'ils puissent donner des conseils adéquats aux restaurateurs pour une bonne hygiène des repas et des lieux de vente.

III. Lutte contre les zoonoses majeures

1. Zoonoses majeures en Afrique

En Afrique, il existe un nombre important de zoonoses majeures. Dans cette partie nous allons uniquement nous intéresser aux zoonoses qui ont le plus fait l'objet de lutte et/ou de recherche au niveau de l'EISMV. Il s'agit surtout de la Brucellose, le Charbon bactérien, la tuberculose, la fièvre de la vallée du Rift, les salmonelloses, la rage, la toxoplasmose et la sarcosporidiose.

1.1. Brucellose

La brucellose est une anthroozoonose répandue dans le monde entier. Elle est due à une bactérie du genre *Brucella* avec plusieurs espèces mais les plus pathogènes chez l'homme appartiennent à l'espèce *Brucella mellitensis* chez les petits ruminants [2]. Chez les animaux elle se manifeste sous la forme d'avortements vers le dernier tiers de gestation ou d'hygromas. Chez l'homme on observe le plus souvent de la fièvre, des sudations nocturnes, associées à la fièvre et des douleurs. Cette maladie est devenue rare dans les pays ayant instauré une politique d'éradication de la maladie chez les animaux mais elle demeure endémique dans le bassin méditerranéen, au Moyen Orient, en Asie de l'Ouest, en Afrique et en Amérique latine [57]. Les contaminations se font le plus souvent par contact avec les animaux malades ou les produits laitiers frais.

1.2. Tuberculose

La tuberculose est une zoonose infectieuse causée par diverses espèces de bactéries appartenant au genre *Mycobacterium*. On rencontre trois espèces dont *Mycobacterium tuberculosis* chez l'homme, *Mycobacterium bovis* chez les bovins et *Mycobacterium avium* chez les oiseaux. La contamination de l'homme se fait par inoculation accidentelle lors de la manipulation de produits contaminés, l'inhalation de poussières virulentes ou l'ingestion de lait et de ses dérivées.

Chez l'homme, la tuberculose est causée par un seul agent pathogène mais une partie des cas humains est causée par *Mycobacterium bovis* d'origine bovine. Le rôle attribué à *Mycobacterium bovis* dans l'augmentation des cas de tuberculose en Afrique est mal défini parce que les fréquences relatives des différentes formes de tuberculose ne peuvent être déterminées, sans l'isolement et la caractérisation des souches mycobactériennes. En Afrique, le taux d'isolement de *Mycobacterium bovis* par rapport à *Mycobacterium tuberculosis* chez l'homme varie entre 0,4% et 39% [12].

Chez l'homme, la tuberculose d'origine bovine ne peut être distinguée cliniquement de celle causée par *Mycobacterium tuberculosis*. Les formes extra pulmonaires comme la lymphadénite cervicale, les lésions intestinales et la tuberculose dermique chronique sont très fréquentes.

1.3. Charbon bactérien

Encore appelé anthrax ou fièvre charbonneuse, il s'agit d'une maladie infectieuse qui est causée par une bactérie appelée *Bacillus anthracis*. Il s'agit d'une zoonose anisosymptomatique. En effet, chez l'homme, la forme cutanée est la plus fréquente mais il y a des formes pulmonaires et gastro-intestinales. Chez les animaux, elle peut évoluer sur 3 formes

dont la forme suraigüe qui se rencontre le plus souvent chez les bovins, les ovins et les caprins en début d'épizootie ; les formes aiguës et subaigües chez les bovins, les ovins et les chevaux et la forme chronique chez les animaux moins sensibles comme les porcs. Cette dernière forme peut s'observer aussi chez les bovins, les chevaux et les chiens.

La contamination de l'homme se fait par inoculation, pendant l'abattage ou l'habillage des animaux ou par contact avec du cuir, des peaux, des toisons ou des fourrures contaminées, dans le cas du charbon cutané. Le charbon pulmonaire se contracte par inhalation des spores présentes dans la laine ou les poils. Dans la forme digestive, la contamination se fait par ingestion des viandes d'animaux infectés. Les animaux se contaminent en ingérant de l'herbe ou des aliments contaminés par des spores d'origine tellurique. Dans les pays développés, il y a très peu de cas de charbon. Par contre, dans les pays en voie de développement, on note des régions enzootiques où les foyers sont le plus souvent dus, à l'ingestion parfois, par de nombreuses personnes en même temps, de viandes d'animaux atteints de charbon [1].

1.4. Fièvre de la vallée du Rift

La Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) est une maladie virale aiguë pouvant affecter gravement diverses espèces d'animaux domestiques (telles que les buffles, les camélidés, les bovins, les caprins et les ovins) ainsi que l'homme. La maladie se traduit chez ces espèces par de la fièvre, un tableau clinique sévère, des avortements ainsi qu'une morbidité et une mortalité élevées. Le virus de la FVR appartient au genre *Phlebovirus*, l'un des cinq genres de la famille des *Bunyaviridae*. Il a été identifié pour la première fois en 1931, au cours d'une enquête sur une épidémie

touchant les moutons d'une ferme de la Vallée du Rift, au Kenya. On a ensuite signalé des flambées en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. En 1997-1998, une flambée épidémique majeure s'est produite au Kenya, en Somalie et en Tanzanie et, en septembre 2000, des cas de FVR ont été confirmés en Arabie saoudite et au Yémen. Ce fut la première fois que la maladie a été signalée en dehors du continent africain.

Dans la grande majorité des cas, l'infection se produit chez l'homme à la suite d'un contact direct ou indirect avec du sang ou des organes d'animaux contaminés. La transmission vectorielle est également très importante dans cette pathologie. En effet, les moustiques de la Famille des Culiciae sont les plus incriminés dans la transmission de la maladie [13].

La maladie se caractérise chez les animaux par des avortements chez les femelles et de la fièvre conduisant à des mortalités chez les jeunes animaux. L'homme infecté par la FVR peut avoir aucun symptôme ou présenter une affection légère. La maladie se manifeste par de la fièvre, de l'asthénie, des myalgies (douleurs musculaires), des douleurs dorsales, des vertiges, une pathologie hépatique et une perte de poids. Chez certains patients, la maladie peut évoluer en fièvre hémorragique, en encéphalite (inflammation cérébrale), ou en pathologie oculaire (inflammation oculaire, cécité). Des complications sévères se manifestent dans 1-4% des cas, bien que la majorité des patients se rétablissent après quatre à sept jours.

1.5. Salmonelloses

L'infection salmonellique est une zoonose qui est due à différentes espèces de bactéries du genre *Salmonella*. Elle affecte de nombreuses

espèces animales et l'homme. Elle se manifeste chez l'homme par des troubles digestifs associés à la fièvre, des myalgies, de la céphalée et un malaise général. La contamination de l'homme se fait généralement par consommation d'aliments contaminés par les salmonelles. Chez les animaux, l'infection peut être apparente ou non. Dans les formes subcliniques, l'animal peut être porteur et éliminer les salmonelles dans ses matières fécales.

1.6. Rage

La rage est une encéphalomyélite mortelle affectant tous les mammifères dont l'homme. Chez l'animal, on distingue une rage furieuse et une rage paralytique. Chez l'homme par contre, elle se présente sous une forme clinique nerveuse avec une excitation psychomotrice. La transmission se fait le plus souvent à l'issue d'une morsure par un animal contaminé. D'autres modes de contamination (respiratoire, digestive, indirecte à partir d'un objet souillé) existent mais se rencontrent dans des situations exceptionnelles. En Afrique, le chien demeure le vecteur principal de la rage.

1.7. Toxoplasmose

Il s'agit d'une protozoonose due à *Toxoplasma gondii*. Elle affecte l'ensemble des animaux et l'homme. Chez les animaux et chez l'homme, elle se manifeste généralement sous une forme subclinique et le symptôme le plus fréquent est l'avortement. L'hôte définitif du parasite est le chat, les autres animaux et l'homme constituent des hôtes intermédiaires. Le chat joue ainsi un rôle primordial dans l'épidémiologie de cette maladie.

La contamination chez l'homme se fait généralement après ingestion de viande crue ou insuffisamment cuite, provenant d'animaux contaminés. Une autre source de contamination est la nourriture contaminée par les matières fécales de chat contenant les oocystes.

1.8. Sarcosporidiose

La sarcosporidiose est une maladie parasitaire encore appelée sarcocystose. Elle est due à de nombreuses espèces du genre *Sarcocystis* dont les plus importantes, du point de vue zoonotique, sont *Sarcocystis hominis* (ou *S. bovihominis*) et *Sarcocystis sui hominis* [1]. L'Homme est l'hôte définitif pour les espèces mentionnées et la contamination se fait par ingestion de la viande de porc (*Sarcocystis sui hominis*) ou de bovins (*Sarcocystis hominis*) crue ou insuffisamment cuite. Chez l'homme, on distingue une sarcocystose musculaire peu fréquente et presque toujours asymptomatique et une forme intestinale beaucoup plus grave, se traduisant par des troubles digestifs. Chez les animaux, elle est généralement asymptomatique et se découvre généralement aux abattoirs, lors de l'inspection des viandes.

2. Lutte contre les zoonoses majeures à l'EISMV

L'EISMV a surtout joué un rôle indirect dans la lutte contre ces maladies. En effet, elle a contribué, par la recherche, à augmenter les connaissances sur ces maladies, afin d'inciter les pouvoirs publics à investir dans une lutte contre celles-ci. Elle a également formé des vétérinaires qui, dans l'ensemble des pays, assurent le contrôle de ces maladies. Sous ce volet, l'EISMV joue un rôle très important. En effet, la

majorité des vétérinaires, en Afrique subsaharienne, a été formée à l'EISMV.

Pour la recherche, les différentes thématiques de recherche sur ces zoonoses sont résumées dans les tableaux suivants :

Tableau III: Thématique de recherche sur la brucellose

N°	Thème
01	Contribution à l'étude de la brucellose bovine au Sénégal
02	Incidence d'une zoonose majeure infectieuse en zone d'enzootie : la brucellose bovine en moyenne Casamance
03	Etude des zoonoses infectieuses majeures en République de Haute-Volta
04	Etude de la brucellose bovine au Cameroun
05	Enquête sero-épizootique de la brucellose bovine au Rwanda
06	Etude de la brucellose en République Populaire du Bénin
07	Etude de la brucellose bovine au Niger
08	Etude de la brucellose bovine au Togo

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau IV: Thématiques de recherche sur la tuberculose

N°	Thème
01	Etude de la Tuberculose au Rwanda
02	Etude des Zoonoses infectieuses majeures en République de Haute Volta
03	Etude de la Tuberculose Bovine au Niger
05	Etude de la Tuberculose Bovine au Togo
06	Contribution à l'étude de la tuberculose bovine aux abattoirs de Dakar ; identification biochimique et moléculaire de 9 souches de mycobactéries sur 2101 carcasses inspectées de 2005 à 2008

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau V: Thématiques de recherche sur le charbon bactérien

N°	thèmes
01	Contribution à l'épidémiologie et à la prophylaxie des charbons bactérien et symptomatique au Sénégal
02	Contribution à l'épidémiologie et à la prophylaxie de la fièvre charbonneuse en Haute Volta
03	Contribution à l'étude de la fièvre charbonneuse au Togo
04	Contribution à l'étude des zoonoses infectieuses majeures en République de Haute-Volta

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau VI: Thématiques de recherche sur la fièvre de la vallée du Rift

N°	Thèmes
01	La fièvre de la vallée du rift au Sénégal
02	La Fièvre de la Vallée du Rift : enquête sérologique chez les ruminants domestiques du Togo
04	Etude de la Fièvre de la Vallée du Rift chez les ruminants domestiques au Sénégal : enquêtes sérologiques dans la vallée du Fleuve, le Ferlo et la Casamance
05	Le système de surveillance épidémiologique de la fièvre de la vallée du rift dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Sénégal) : situation actuelle et perspectives
06	Epidémiologie de la fièvre de la Vallée du Rift au Benin : enquête sérologique chez les ruminants domestiques
08	Epidémiologie de la Fièvre de la Vallée du Rift : situation de l'enzootie six ans après le foyer de Rosso : perspectives
09	La Fièvre de la vallée du Rift : enquête sérologique chez les petits ruminants au Niger
10	La Fièvre de la Vallée du Rift : enquête sérologique chez les ruminants domestiques dans la partie septentrionale du Cameroun

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau VII: Thématiques de recherche sur les salmonelles

N°	Thèmes
01	Etude de la résistance aux antibiotiques des souches de <i>Salmonella spp</i> et <i>Escherichia coli</i> isolées de la viande de poulet de chair au Sénégal
02	Surveillance de la résistance aux antibiotiques des souches de <i>Salmonella spp</i> et <i>Escherichia coli</i> isolées de la viande de poulet de chair au Sénégal
03	Evaluation du niveau de résistance de <i>Salmonella</i> d'origine aviaire vis-à-vis de la tétracycline et du Sulfamethoxazole

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau VIII: Thématiques de recherche sur la rage

N°	Thèmes
01	Contribution à une meilleure gestion des cas de morsure et de rage dans la région de Fatick (Sénégal)
02	Contribution à l'épidémiologie et de la prophylaxie de la rage au Cameroun
03	Evaluation de la couverture immunitaire antirabique après vaccination de masse dans la commune de Pikine (Sénégal)
04	Contribution à l'étude de la rage à Kinshasa (R.D.C)
05	Contribution à l'étude de l'épidémiologie de la rage au Sénégal au cours de la période 1996 à 2005
06	Contribution à l'étude de la rage canine au Burkina Faso : Epidémiologie et prophylaxie
07	Contribution à la mise en place et au renforcement d'un circuit de surveillance épidémiologique de la rage animale dans la région de Dakar
08	Contribution à l'étude de la rage a Cotonou (République Populaire du Benin)
09	Lutte contre la rage canine en milieu urbain : essai de vaccination masse à Pikine, Région de Dakar (Sénégal)
10	Contribution a l'étude de l'épidémiologie de la rage au Sénégal : cas de la région de Fatick au cours de la période de 1998 a 2007
11	Contribution a l'étude de l'épidémiologie et de la prophylaxie de la rage au Togo

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Tableau IX: Thématiques de recherche sur de la Toxoplasmose

N°	Thèmes
01	Etude sur la prévalence de la toxoplasmose chez les chats et les femmes enceintes dans cinq quartiers de Dakar
02	Analyse du risque de transmission de <i>Toxoplasma Gondii</i> à la femme dans la région de Dakar (Sénégal)
03	Séroprévalence et facteurs de risque de la toxoplasmose, de la néosporose chez les carnivores domestiques et chez la femme en consultation prénatale dans la région de Saint- Louis (Sénégal)
04	Etude comparative de la distribution de <i>Toxoplasma gondii</i> parmi les populations humaine et animale et contribution à l'étude de la virulence des souches en circulation dans un village de la forêt équatoriale : cas de Dienga au sud-est du Gabon
05	Séroprévalence de <i>Toxoplasma Gondii</i> chez les primates du Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF)
06	Enquête coprologique sur la toxoplasmose dans la population des chats de la ville de Dakar (Sénégal)
07	Séroprévalence et facteurs de risque associés de la toxoplasmose et de la néosporose chez la femme en consultation prénatale et chez les carnivores domestiques dans la région de Dakar (Sénégal)
08	Séroprévalence et facteurs de risque de la toxoplasmose et de la neosporose chez la femme en consultation prénatale et chez les carnivores domestiques dans la ville de Kaolack (Sénégal)
09	Contribution à l'étude de l'épidémiologie de la toxoplasmose chez les ruminants domestiques au Sénégal

Source : <http://www.beep.ird.fr>

Dans le cas de la sarcosporidiose, une seule étude a été faite. Elle portait sur la prévalence de la sarcosporidiose musculaire du dromadaire (*Camelus dromedarius*) aux abattoirs de Ndjamena (Tchad) et de Nouakchott (Mauritanie). Ces études ont permis d'obtenir une prévalence de 48% chez les dromadaires à Nouakchott et de 63% à N'Ndjamena [73]. A l'issue de ces travaux des recommandations ont été faites à l'endroit des travailleurs au niveau des abattoirs afin de limiter les risques de transmission de la maladie. D'autres études sont en cours, pour déterminer la prévalence de cette maladie dans les abattoirs en Afrique au sud du Sahara

Chapitre II : Rôle de l'EISMV dans le développement des productions animales et la préservation de la santé animale

I. Productions animales

Les productions animales en Afrique subsaharienne contribuent pour une part variable, mais souvent très importante, aux économies des pays africains. Elles constituent entre autres, une source d'emploi et un moyen de lutte contre la pauvreté et la malnutrition [53]. L'essor économique en Afrique au sud de Sahara, offre aux produits animaux, un marché en expansion et de nouvelles possibilités pour l'élevage. On assiste ainsi à une croissance très rapide de la demande en produits d'origine animale alors que l'offre est encore faible malgré les efforts des Etats pour accroître la production locale. Une des raisons de cette faiblesse de la production locale reste la faible productivité de nos animaux locaux. Par exemple, pour la production laitière, les meilleures laitières en Afrique produisent en moyenne 5 et 7,5 litres de lait par jour [56] alors que chez les races exotiques comme la Holstein, cette production varie entre 20 et 25 litres de lait par jour [64].

Face à ces difficultés, de nombreux programmes d'amélioration de la productivité du cheptel local ont été entrepris dans de nombreux pays africains. Ces programmes englobaient l'amélioration de l'alimentation des animaux et l'amélioration génétique des races existantes. Pour l'amélioration génétique, ce fut l'insémination artificielle et le transfert d'embryon qui ont été les plus employés. Pour le développement de ces technologies, l'EISMV a joué un rôle de pionnier en Afrique au sud du Sahara. Elle a accompagné de nombreux pays africains pour la mise en œuvre de ces pratiques.

1. L'amélioration génétique

1.1. L'insémination artificielle

L'Insémination Artificielle est une technique de reproduction qui consiste à déposer dans l'appareil génital d'une femelle pendant sa période féconde, à l'aide d'instruments adaptés, la semence d'un male récoltée artificiellement. Elle permet ainsi de valoriser le potentiel génétique des meilleurs taureaux. L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dakar a joué un rôle fondamental dans le développement de cette biotechnologie en Afrique Subsaharienne. En effet, le service de chirurgie reproduction a participé à de nombreux programmes d'amélioration de cette biotechnologie dans les pays africains. De nombreux programmes d'amélioration génétique par cette biotechnologie ont été organisés dans de nombreux pays africains. Parmi ces pays, on note le Rwanda, la Mauritanie et le Sénégal. Dans ces pays, les projets pilotés par l'EISMV ont permis d'obtenir des taux de réussite de l'ordre de 47 à 60%.

En outre, de nombreuses activités de recherches et des communications ont été réalisées par l'EISMV et ont permis de mieux connaître cette technologie en Afrique et surtout de voir son adaptabilité aux races locales africaines.

L'EISMV a joué un rôle direct dans la mise en place de cette biotechnologie dans ces pays. Elle a indirectement participé au développement de celle-ci dans les autres pays par la formation des vétérinaires responsables de programme d'amélioration génétique dans de nombreux pays africains.

1.2. Transfert d'embryon

Le transfert d'embryon est une technique de reproduction artificielle qui consiste à prélever, après fécondation, le ou les embryons dans l'appareil génital d'une femelle, dite donneuse, pour le ou les transplanter dans l'appareil génital d'une ou plusieurs femelles dites receveuses, dans lequel le ou les embryons vont se développer jusqu'à la naissance. [51]. Cette biotechnologie permet de valoriser le haut potentiel génétique des femelles dites donneuses. Mais elle demeure peu répandue en Afrique subsaharienne par rapport à l'insémination artificielle. Le transfert d'embryon a été introduit au Sénégal en 1989, avec la naissance du premier veau issu de cette technique, à l'EISMV de Dakar. A partir de cette date, l'EISMV a mis en place un programme de vulgarisation de cette technique au niveau de certains pays africains. Ainsi, des programmes d'amélioration génétique par le transfert d'embryon ont été conduits par l'EISMV au Sénégal, au Togo, au Mali et en Guinée. Ces programmes ont connu des taux de réussite d'environ 52% en moyenne au niveau de ces pays.

2. Alimentation animale

La faible productivité des races locales africaines est d'une part liée à leur faible potentiel génétique, d'autre part, la disponibilité en ressources alimentaires constitue également une contrainte majeure pour l'expression du potentiel génétique. Dans le secteur de l'aviculture, l'aliment est l'intrant le plus important en termes de coût. En effet, au Sénégal par exemple, la part de l'aliment dans le prix de revient des volailles représente jusqu'à 70 % et la recherche perpétuelle des meilleurs résultats économiques pousse les scientifiques et les industriels de la filière avicole vers la recherche de l'optimum nutritionnel

[49]. Dans ce cadre, de nombreuses activités de recherches ont été menées par l'EISMV afin de proposer des rations alimentaires de moindre coût, capables de couvrir les besoins des volailles.

Dans la filière avicole, il s'agit surtout d'activités de recherche. Ces activités ont été réalisées pour la plupart au Sénégal et ont porté sur l'utilisation des céréales dans l'alimentation des poulets. Les céréales concernées sont surtout le sorgho et le maïs. Certaines études ont porté sur l'efficacité alimentaire de certaines légumineuses comme *Moringa oleifera*, *Leucaena leucocephala*, *Cassia tora* et *Vigna unguiculata*.

Dans les autres productions, des activités de recherches ont également été menées. En effet, des études ont été faites sur l'utilisation des résidus horticoles et de manière générale sur les résidus de récolte (tiges de céréales, bouts blancs de canne à sucre, ...) des sous-produits agroindustriels, dans l'alimentation des bovins. Chez les lapins, les études ont porté sur la complémentation des rations en farine de poisson et de criquet sur la croissance. L'ensemble de ces études ont fournis des résultats probants et ont permis de faire des recommandations à l'endroit des différents acteurs des filières.

En plus de la recherche, le Laboratoire d'Analyses et de Nutrition Animale de l'EISMV assure des analyses bromatologiques pour différents acteurs de la filière providière (Fabricants d'aliments, producteurs de farines de poissons, éleveurs,...).

II. Santé animale

1. Lutte contre les pathologies animales

Les pathologies animales ont constitué dans le passé et constituent encore un véritable frein au développement de l'élevage en Afrique. Diverses actions sont menées dans les pays pour la lutte contre ces

fléaux. L'EISMV a apporté son appui à certains pays pour la lutte contre les maladies animales. Ce soutien a porté sur des activités de recherche ainsi que la formation du personnel technique des pays qui assure la mise en place des actions de lutte. Dans cette partie, nous allons surtout insister sur deux maladies essentielles, pour lesquelles, le rôle joué par l'EISMV a été fondamental. Il s'agit de la peste bovine et de l'influenza aviaire hautement pathogène. Pour les autres maladies, peu d'activités ont été réalisées ; seules quelques recherches ont été menées et nous les décrivons sommairement.

1.1. Pathologies du bétail

La principale pathologie du bétail pour laquelle l'EISMV a joué un rôle central au niveau de pays est la peste bovine. C'est une maladie infectieuse virale contagieuse causée par un morbillivirus qui touche toutes les espèces d'artiodactyles. Chez les bovins, la maladie se manifeste de manière caractéristique par des signes de stomatite, d'entérite se traduisant par une diarrhée profuse, sanguinolente, des érosions buccales évoluant vers la nécrose, de la conjonctivite et des signes respiratoires. Elle fut l'une des maladies les plus meurtrières d'Afrique. Ainsi dans le cadre de la lutte contre cette pathologie, un programme dénommé Pan African Program for Control of Epizootics (PACE) a été mis en place en 1999. L'EISMV a joué un rôle très important dans ce programme car elle a activement participé à la formation du personnel responsable de la lutte contre cette maladie dans les pays africains. Ainsi au Sénégal, des sessions de formation ont été organisées au cours de cette période au profit des techniciens de terrain. Ces formations portaient sur les méthodes de prélèvement et de diagnostic de laboratoire, concernant cette pathologie ainsi que la

procédure de déclaration de la maladie au niveau de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE). Pour évaluer la prévalence de la maladie, au niveau de la faune sauvage, l'EISMV a réalisé des missions de prélèvement de sang et de sérum sur des phacochères de différentes réserves de faune au Sénégal. Par ailleurs concernant toujours la recherche, de nombreuses activités ont été menées sur la péripneumonie contagieuse bovine, la schistosomose, la peste des petits ruminants, la trypanosomose, etc.

En outre, l'EISMV a réalisé des sessions de formation des techniciens de divers pays africains sur l'épidémiologie des maladies animales transfrontalières, le diagnostic et le contrôle des hémoparasites du bétail et leurs vecteurs. Ces différentes formations qui étaient pour la plupart des recyclages, ont permis d'outiller les techniciens chargés de la lutte contre ces maladies au niveau des pays. L'école a ainsi joué un rôle indirect dans la lutte contre ces maladies. D'autres sessions de formation continues ont également été réalisées à l'EISMV. Elles ont porté sur les techniques de diagnostic au laboratoire des maladies infectieuses.

En 2003, à la demande de l'Etat Rwandais ; l'EISMV a organisé dans ce pays un vaste programme de formation des techniciens. Ce programme portait, entre autres, sur le diagnostic nécrosique des pathologies du bétail, l'épidémiologie des pathologies animales, les hémoparasitoses et les vecteurs d'hémoparasites et les helminthoses du bétail. En plus de ces diverses formations, de très nombreuses recherches ont été menées au niveau de différents Etats sur les pathologies du bétail. Ces études ont permis de faire un état des lieux de ces pathologies dans les pays concernées et de proposer des actions de lutte adéquate. D'autres études ont porté sur l'évaluation des actions de lutte existantes

afin de les rendre plus idoines, capables de conduire à la maîtrise ou à l'éradication de ces maladies.

1.2. Pathologies aviaires

Concernant les pathologies aviaires, le rôle de l'école a été déterminant dans la lutte contre la grippe aviaire en Afrique. L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) est une maladie infectieuse très contagieuse, due à une souche hautement pathogène (H5N1) d'un virus appartenant à la Famille des Orthomyxoviridae, du Genre *Influenza* et de type A. Elle affecte surtout les oiseaux domestiques et sauvages et, même si cela reste peu fréquent, elle peut se transmettre aux mammifères dont l'homme. Elle a apparue, pour la première fois en 2006, en Afrique. Le premier foyer confirmé de cette maladie a été constaté au Nigeria en Février 2006. La maladie s'est par la suite étendue à l'ensemble des pays de la sous-région, devenant au bout de quelques mois un fléau au niveau du continent. Face à l'importance de cette pathologie, des programmes d'urgence de lutte contre ces maladies ont été mis en place dans les différents pays.

L'EISMV a activement participé à la mise en place de ces programmes ainsi qu'à leur conduite dans les pays. En effet, suite à l'apparition de cette pathologie, une cellule de veille a été mise en place à l'EISMV afin d'effectuer des activités d'informations, de sensibilisation et d'expertises sur la maladie. Cette cellule était membre de la plate-forme régionale sur la grippe aviaire. Les activités réalisées par la cellule sont les suivantes :

❖ Activités d'informations et de sensibilisation

- ✓ **Production du bulletin de veille informationnelle hebdomadaire** sur l'actualité concernant l'IAHP et sa diffusion par mail auprès de 250 acteurs environ.

✓ **Production de la mallette pédagogique**

Cette mallette a été élaborée en 2006, et produite en 2500 exemplaires avec la collaboration technique et/ou financière de la FAO, du CRDI, de l'OIE et la Coopération française. Elles ont été distribuées auprès d'organisations internationales (FAO, UNICEF, CTA, OCHA,...), d'institutions régionales (UA-IBAR et CEDEAO) et de 25 pays d'Afrique et de l'Océan Indien.

❖ Séminaires et Ateliers de formation

L'EISMV a répondu aux sollicitations de pays (Sénégal), de l'UA-IBAR et de CDC (Centers of Disease Control and prevention) pour la formation technique d'experts africains, dans la gestion de la crise sanitaire ou des techniques de laboratoire.

❖ Expertises de l'EISMV

L'école a participé à diverses rencontres sur le continent afin d'apporter sa contribution dans la mise en place des plans nationaux et régionaux d'interventions dans la prévention et la riposte contre l'IAHP. Ainsi, l'école était présente à :

- ✓ Exercice de simulation de la SOMONE (Sénégal) organisé par le CONAGA (Comité National de lutte contre la Grippe Aviaire) ;
- ✓ Séminaire OIE sur le renforcement des capacités des services vétérinaires africains à Ouagadougou ;
- ✓ Réunion ministérielle pour la mise en place d'une stratégie régionale de prévention et de contrôle de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest et un fonds d'urgence sous régional, à Abuja (Nigeria);

- ✓ Atelier régional d'harmonisation des plans d'interventions d'urgences contre la grippe aviaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre à Bamako (Mali) ;
- ✓ Réunion du groupe d'experts organisée à Bamako pour l'élaboration de la stratégie et du fonds d'urgence.

En plus de cette activité, de nombreux travaux de recherche ont été menés sur la grippe aviaire au niveau de l'école. Ces travaux ont porté sur la mise en place d'une stratégie d'intervention contre l'IAHP au Congo Brazzaville, l'évaluation des systèmes de communication sur la grippe aviaire à Madagascar, au Bénin et au Sénégal, l'analyse du risque d'émergence de la grippe aviaire au Sénégal et sur l'évaluation de l'impact socio-économique de cette pathologie en Côte d'Ivoire.

En plus de la grippe aviaire, l'EISMV a joué un rôle dans la lutte contre les autres pathologies aviaires. Cette lutte a été faite surtout à partir d'activités de recherche portant sur :

- ✓ L'incidence économique de la maladie de Gumboro au Sénégal ;
- ✓ L'épidémiologie et la prophylaxie des maladies infectieuses aviaires majeures au Burkina Faso ;
- ✓ Les Colibacilloses aviaires au Sénégal
- ✓ Les Parasites gastro-intestinaux chez les volailles locales au Burkina Faso ;
- ✓ La séroprévalence de la bronchite infectieuse en aviculture traditionnelle au Sénégal ;
- ✓ Les helminthes digestifs des poulets traditionnels au Sénégal ;
- ✓ La séroprévalence de la maladie de Newcastle, de la maladie de Gumboro et de la bronchite Infectieuse en aviculture traditionnelle au Cameroun ;

- ✓ La détermination du meilleur protocole de vaccination contre la maladie de Newcastle et de Gumboro
- ✓ L'étude des espèces de coccidies chez la poule en Côte d'Ivoire.

1.3. Pathologies des autres animaux

Dans cette partie, nous allons présenter le rôle joué par l'EISMV dans la lutte contre les maladies porcines et équine. Pour l'ensemble de ces maladies, l'EISMV a surtout participé à une meilleure connaissance de ces maladies dans les pays, par des programmes de recherche. Dans le cadre de maladies porcines, les recherches ont surtout été faites pour la peste porcine africaine. En effet, au Sénégal des études de prévalence ont été menées dans les régions de Fatick, Thiès, Kolda et Ziguinchor. Ces études ont permis de faire l'état des lieux de cette affection dans ces régions, d'expliquer cet état et de proposer des recommandations afin de réduire la prévalence de la maladie dans ces régions, mais surtout éviter son extension aux régions voisines. Des études ont également été menées en Côte d'Ivoire, sur cette maladie et ont porté sur la lutte et les perspectives d'éradication de cette maladie dans le pays. Elle a permis de connaître les mécanismes de propagation de la maladie, de déceler les failles de la lutte en Côte d'Ivoire et de faire des recommandations aux autorités, pour bloquer d'une part la propagation de cette maladie afin d'espérer, d'autre part, son éradication.

Pour les maladies équine, les recherches ont été effectuées au Sénégal, au Maroc, en Gambie et au Cameroun. Au Sénégal, elles ont porté sur les dominantes pathologiques du cheval, la lymphangite épizootique et la peste équine. A travers ces études, les maladies les plus fréquentes chez les chevaux de trait, ont été identifiées et des

recommandations faites à l'endroit des acteurs. Dans le cadre de la lymphangite épizootique, il s'agissait d'une étude rétrospective faite sur une épizootie survenue à l'écurie de la gendarmerie nationale au camp Samba Diéry DIALLO. Cette étude portait sur l'épidémiologie, les signes cliniques, nécrosiques, la prise en charge et la prophylaxie de cette maladie. Elle a permis de connaître les facteurs de réceptivité de la maladie, les traitements les plus adaptés et le meilleur plan de prophylaxie à adopter. A l'issue de cette étude, des recommandations ont été faites aux acteurs, pour éviter une telle hécatombe dans l'écurie. Pour la peste équine, il s'agissait d'enquêtes sérologiques et une évaluation économique de cette pathologie au Sénégal. Une autre étude, faite sur l'épidémiologie de la maladie a permis de comprendre les mécanismes de sa transmission et les solutions à envisager pour éviter sa propagation très rapide en cas de foyer. Au Maroc, l'étude réalisée portait sur les facteurs de risque et de réceptivité, la localisation de la colique et la prise en charge de cette affection. A l'issue de l'étude, des recommandations ont été faites pour réduire la fréquence d'apparition de la maladie. Au Cameroun et en Gambie, des études ont été faites sur la prévalence des trypanosomoses équines. Elles ont permis de connaître l'état des lieux de la maladie, en particulier la variation de la prévalence selon l'espèce (ânes et cheval), la tranche d'âge et selon l'espèce de trypanosome. Elles ont permis de faire des recommandations sur la prise en charge de cette maladie et la prophylaxie.

Chez les chiens et les chats, la maladie qui a surtout fait l'objet de recherche est la toxoplasmose qui déjà a été présentée dans la partie réservée à la lutte contre les zoonoses majeures en Afrique.

2. Contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires

L'élevage constitue un maillon très important dans l'économie des pays africains au sud du Sahara. Il subit la pression de nombreuses maladies dont le contrôle se fait, pour la plupart des situations, par l'utilisation de médicaments vétérinaires. Mais l'absence ou la faiblesse de cadre juridique et réglementaire de la filière du médicament vétérinaire, et la multiplicité des acteurs de la filière favorisent la circulation de médicaments vétérinaires de mauvaise qualité. A partir de ce constat, le Laboratoire de Contrôle de Médicaments Vétérinaires (LACOMEV) a mené des études afin de vérifier la qualité des médicaments vétérinaires vendus au Burkina Faso, au Rwanda, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, à Madagascar, en Mauritanie, au Togo, au Bénin et au Tchad. Les résultats obtenus dans les pays montrent qu'il y a des médicaments vétérinaires de mauvaise qualité dans les pays africains, ce qui met en danger la santé des animaux mais aussi celle de l'homme, surtout pour ce qui concerne les animaux destinées à la consommation humaine. A l'issue des travaux, le laboratoire a fait des recommandations à l'endroit des pays mais aussi à l'endroit des organisations sous régionales afin d'harmoniser la législation sur le marché des médicaments vétérinaires. Les résultats obtenus à l'issue de ces recherches sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau X: Non conformités des médicaments vétérinaires dans les pays d'Afrique

PAYS	POURCENTAGE DE NON CONFORMITES
Bénin-Togo	48
Burkina Faso	52
Cameroun	69
Côte d'Ivoire	45.6
Madagascar	57.89
Mali	43
Mauritanie	59
Rwanda	66
Sénégal	67
Tchad	61

Source : **NDAYISENGA, 2009**

Chapitre III : Formation, recherche et distinctions internationales de l'EISMV

I. Formation à l'EISMV

1. Formation initiale

La mission première de l'EISMV de Dakar est de former, pour les Etats africains d'expression française des vétérinaires. Elle assure jusqu'à nos jours cette mission. Elle dispense un enseignement supérieur vétérinaire répondant au profil du vétérinaire dont l'Afrique a besoin. Cet enseignement est constitué par l'ensemble des connaissances indispensables à tous les vétérinaires, c'est-à-dire tout ce qui concerne la santé et les productions animales, la conservation et l'exploitation des animaux, notamment la zootechnie, l'hygiène, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que le contrôle et l'utilisation des produits d'origine animale, y compris les produits de la pêche.

La formation à l'EISMV se déroule en 6 années comprenant :

✓ *Le Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires*

C'est une année qui permet de préparer les étudiants à la formation vétérinaire. Elle se caractérise par une forte sélection à l'entrée. Le niveau requis est le Baccalauréat scientifique.

✓ *Le diplôme de docteur vétérinaire*

Les étudiants ayant reçu l'année de CPEV et ceux provenant de facultés des sciences et techniques avec un niveau de Bac+2 ou détenteurs de tout diplôme jugé équivalent à la première année d'études vétérinaires, font 4 années d'études et une année dite de thèse pour la rédaction et la soutenance d'une thèse en vue de l'obtention du grade de Docteur Vétérinaire, Diplôme d'Etat. La thèse est soutenue devant la Faculté de

Médecine de l'UCAD dont obligatoirement un Professeur Titulaire préside le Jury.

Elle a, depuis sa création, formé de nombreux vétérinaires pour les Etats membres et non membres. L'EISMV a formé depuis sa création jusqu'au 31 Décembre 2012, pris comme date de référence pour la formation initiale, 1190 vétérinaires parmi lesquels on dénombre 153 filles. Dans la partie qui suit nous allons présenter l'évolution du nombre de vétérinaires formés par l'EISMV pour les Etats africains et la France.

✓ Evolution des vétérinaires formés depuis la création de l'EISMV

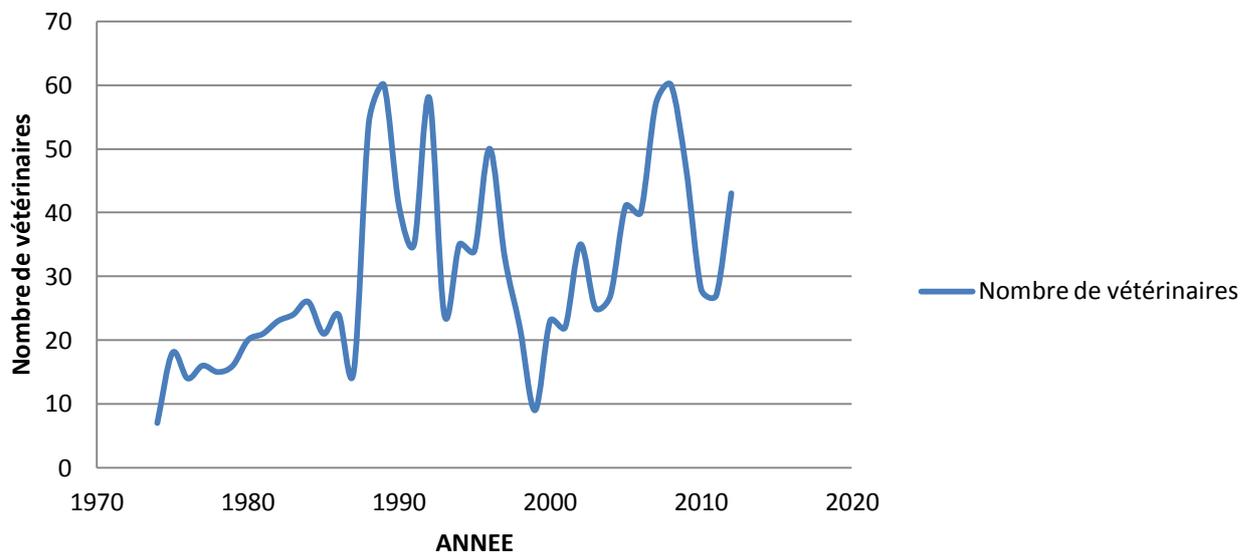


Figure 2 : Evolution du nombre de vétérinaires formés à l'EISMV

✓ Nombre de Vétérinaires formés à l'EISMV en fonction du sexe

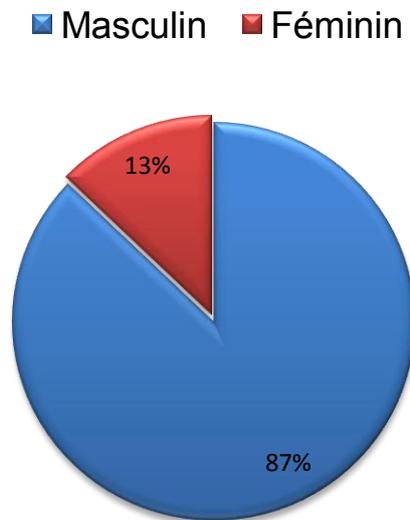


Figure 3 : Nombre de Vétérinaires formés à l'EISMV en fonction du sexe

✓ Vétérinaires formés à l'EISMV par décennie de formation

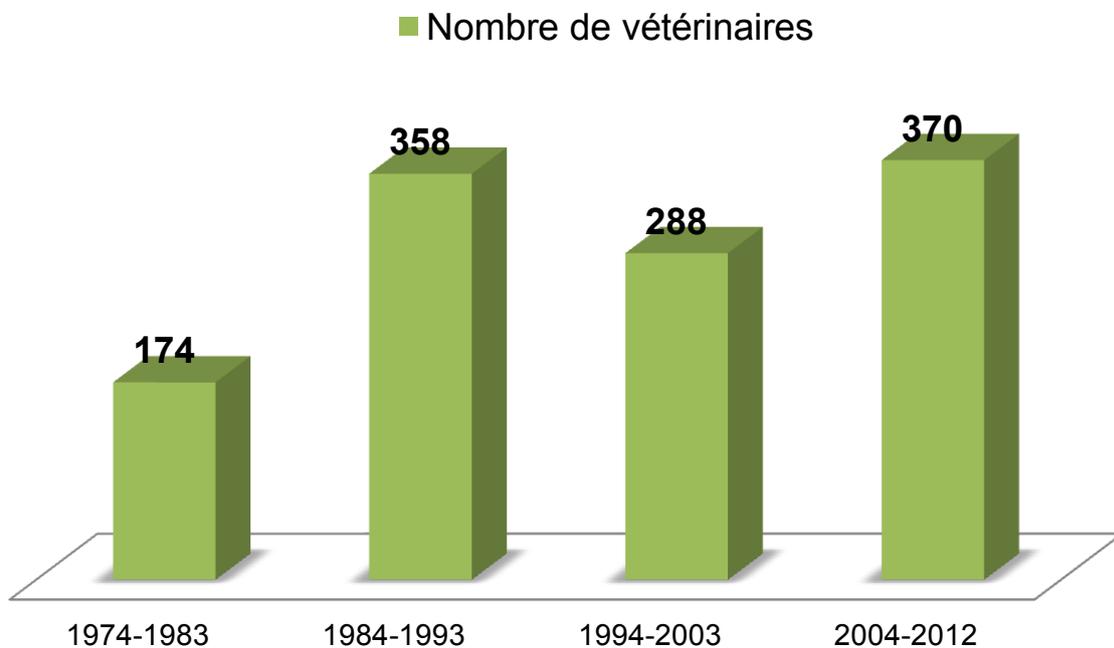


Figure 4: Nombre de vétérinaires formés à l'EISMV par décennie de formation

A partir de ce graphique on voit que le nombre de vétérinaires formés par l'EISMV a augmenté par décennie jusqu'à celle de 1994-2003 où le nombre a chuté. En effet, à partir des années 1990, les Programmes d'Ajustement Structurel ont été imposés aux Etats africains. Cela a ainsi réduit les effectifs d'étudiants envoyés par ces pays à l'EISMV. C'est surtout à partir de l'année 2004 que les effectifs ont repris leur phase ascendante. En outre, à partir de cette année, on a observé que des pays non membres de l'EISMV ont commencé à envoyer beaucoup plus d'étudiants à l'école.

✓ Nombre de vétérinaires formés à l'EISMV par pays d'origine

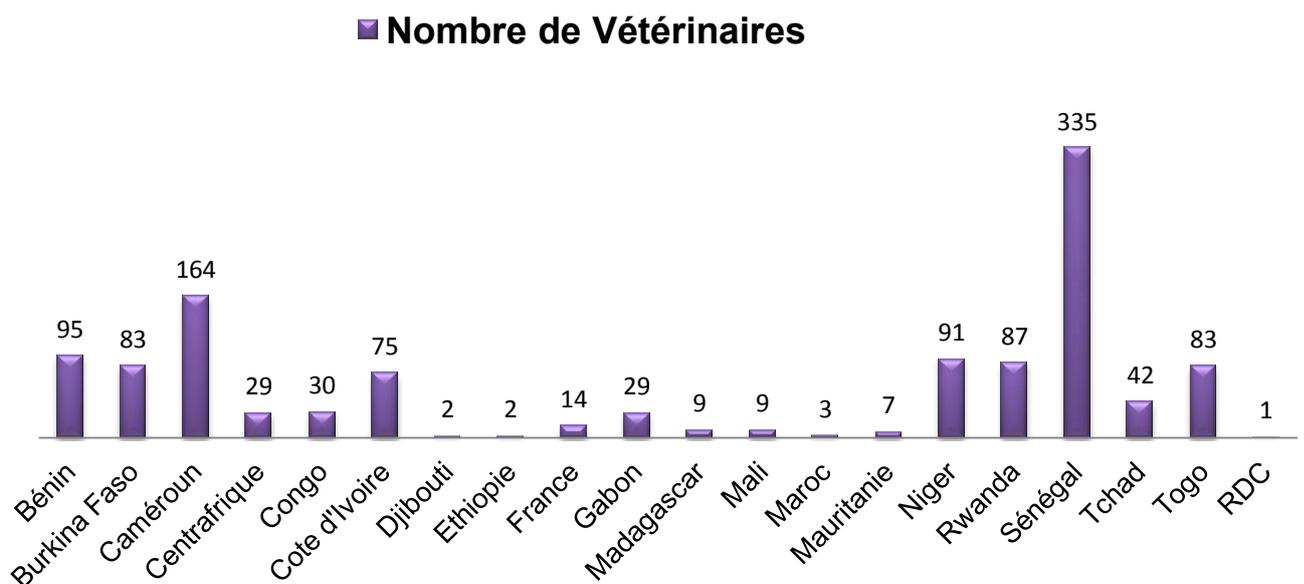


Figure 5 : Nombre de vétérinaires formés à l'EISMV par pays d'origine

On voit à partir de cette figure que le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'ivoire, le Niger, le Rwanda, le Sénégal et le Togo sont les pays ayant formés le plus de vétérinaires à l'EISMV. Tous ces pays sont des pays membres de l'école. Mais certains pays membres comme le Mali et la Mauritanie ont formés très peu de vétérinaires à

l'EISMV. Concernant la Mauritanie, la situation s'explique par son orientation vers les pays arabophones pour la formation de ses vétérinaires. Le Mali est un pays qui n'a fait partie des pays membres de l'école que depuis 2008.

✓ Nombre de vétérinaires formés en fonction du statut des pays

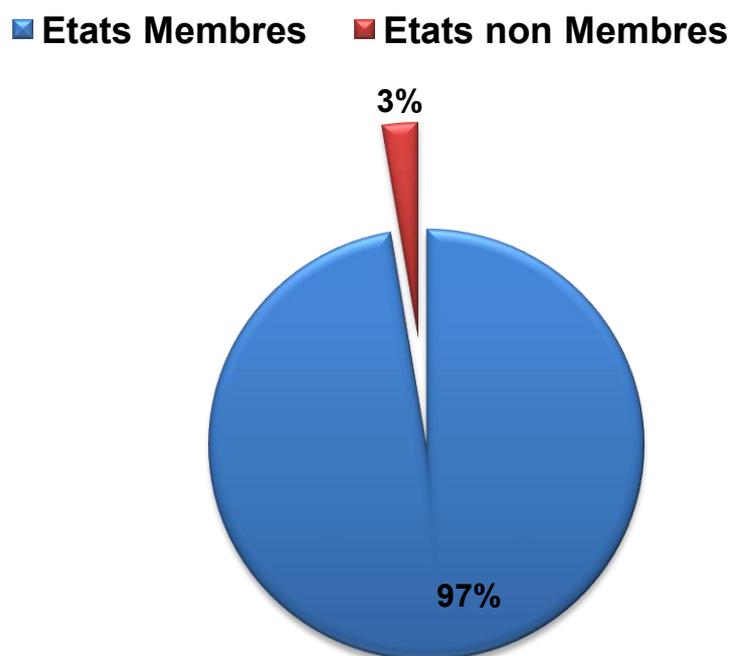


Figure 6 : Nombre de vétérinaires formés en fonction du statut des pays

La figure montre que la majorité des vétérinaires formés par l'EISMV proviennent des Etats membres. Cela s'explique aisément par le fait que les Etats membres sont ceux qui envoient le plus d'étudiants à l'école. En effet, chaque Etats contribue depuis la création de l'école au frais de solidarité qui était d'environ 10 millions. Il est donc inutile de payer la contribution à la solidarité et envoyer les étudiants dans d'autres pays. En outre, les Etats signataires de la convention de Fort Lamy se sont engagés à faire fonctionner l'école. Ils ont donc un engagement vis à vis

de celle-ci et doivent ainsi envoyer préférentiellement leurs étudiants à l'école pour la formation.

✓ Nombre de vétérinaires formés par région

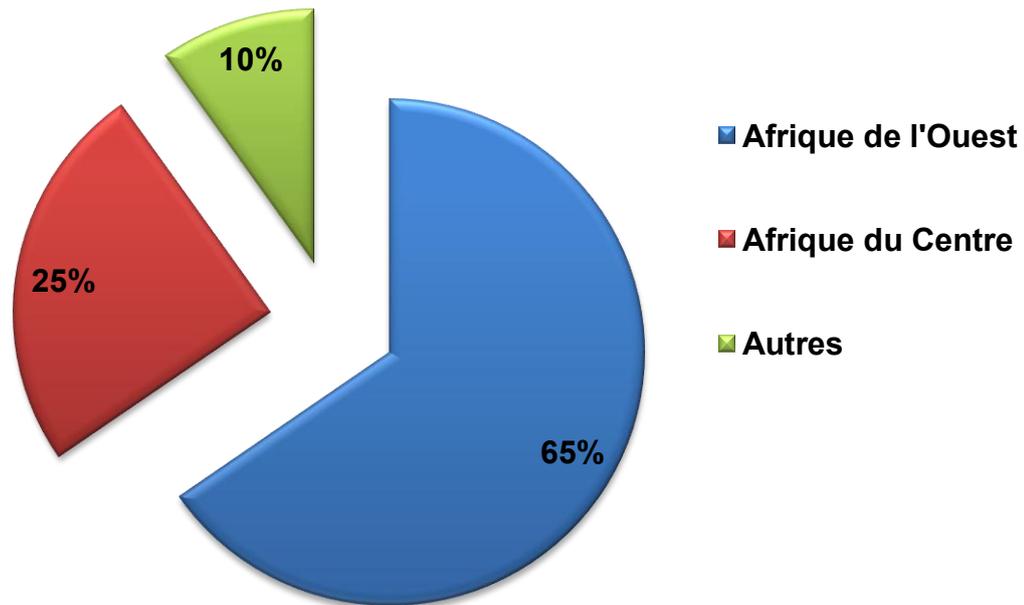


Figure 7 : Nombre de vétérinaires formés par région

Dans cette figure, le terme « autre » regroupe les pays d'Afrique de l'Est, du Nord et la France. Elle montre que la majorité des vétérinaires formés par l'EISMV proviennent de l'Afrique de l'Ouest. Cela est dû au fait que le Sénégal, pays siège de l'école est situé en Afrique de l'Ouest mais également et surtout à cause du nombre très important de vétérinaires formés au Sénégal par rapport aux autres pays membres.

L'EISMV a mis en place depuis 2006, un programme de suivi de ceux-ci. Il a commencé par une étude d'insertion professionnelle des diplômés. Ainsi les diplômés des promotions de 2001 à 2005 ont été soumis à un

questionnaire afin d'apprécier leur insertion professionnelle. Il ressort de cette étude que la première année suivant l'obtention du diplôme constitue pour 2/3 des diplômés une phase d'orientation au cours de laquelle ils réalisent des stages, cherchent un emploi ou suivent des formations complémentaires. Les années suivantes voient le taux d'insertion professionnelle augmenter régulièrement, passant de 42% en première année à 64% la deuxième, 73% la troisième, 77% la quatrième et 93% pour les diplômés sortis depuis 5 ans.

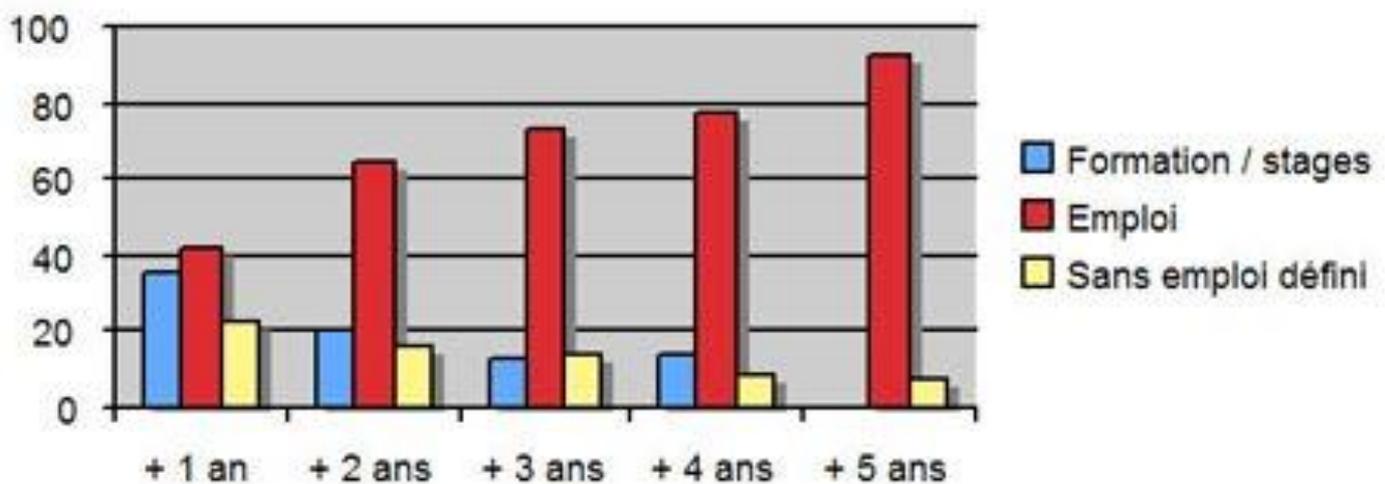


Figure 8 : Évolution de l'insertion professionnelle des diplômés de l'EISMV

Source : EISMV, 2006

Cette étude a également montré que les diplômés de l'EISMV exercent dans des domaines variés. Les deux principaux secteurs d'activité restent la fonction publique généraliste et l'exercice en clinique ou cabinet privé ; viennent ensuite l'enseignement, le commerce des médicaments vétérinaires et les activités spécialisées dans la fonction publique (hygiène alimentaire, secteur halieutique).

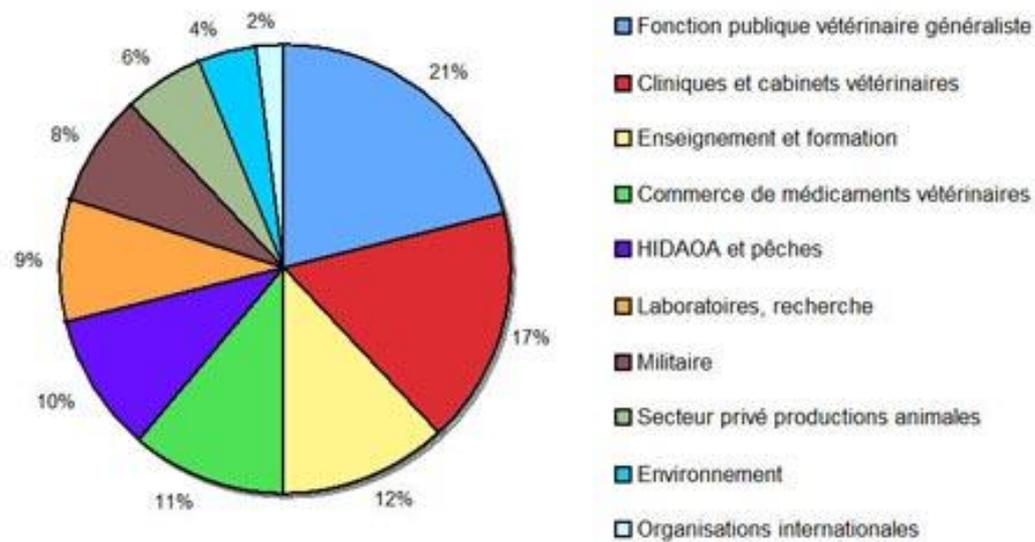


Figure 9 : Répartition des diplômés de l'EISMV par domaines d'activité

Source : EISMV, 2006

2. Formations post universitaires

Les formations post universitaires à l'EISMV concernent les Masters surtout. Toutefois, l'école est membre de l'Ecole Doctorale de l'Université Cheikh Anta Diop « Science de la Vie, de la Santé et de l'Environnement » et abrite trois formations doctorales qui sont :

- ✓ Santé animale et biotechnologie ;
- ✓ Productions animales et biotechnologies ;
- ✓ Pastoralisme

Concernant les masters, l'EISMV délivre trois Masters II dont :

- ✓ Le Master II en Santé Publique Vétérinaire (SPV);
- ✓ Le Master II en Productions Animales et Développement Durable (PADD) ;
- ✓ Le Master II en Qualité des aliments de l'Homme (QAH).

La formation de niveau post universitaire à l'EISMV a commencé en 2002 avec la mise en place effective du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Productions Animales. Avec la mise en place du système LMD à l'EISMV, des masters ont été créés et le DEA est devenu un Master II. Ainsi en 2007, le CA a pris la décision de la création à l'EISMV d'un Master II en Santé Publique Vétérinaire et d'un Master II en Productions Animales et développement Durable. A ce stade, la Qualité des Aliments de l'Homme constituait une spécialité du Master II en Santé Publique Vétérinaire. Mais en 2010, la Qualité des Aliments de l'Homme est devenue un Master II, ramenant le nombre de Master II à trois. Depuis leur mise en place, l'EISMV a formé 171 spécialistes, de 17 pays africains, dans les différents domaines.

✓ Répartition des spécialistes formés par domaine

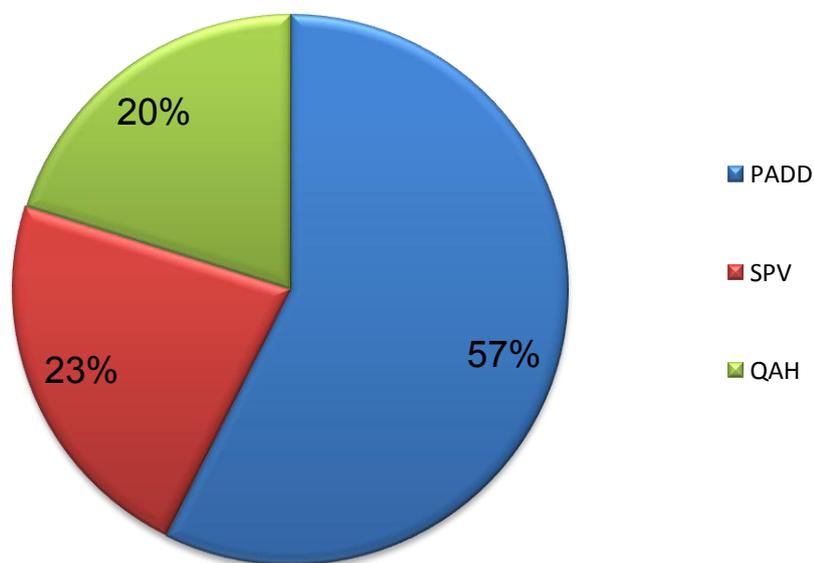


Figure 10 : Répartition des spécialistes formés par domaine

A travers cette figure, nous remarquons que l'EISMV a le plus formé de spécialistes en Productions Animales et Développement Durable. Cette différence s'explique surtout par le fait que l'EISMV a commencé la formation dans ce domaine, 5 ans avant la mise en place des autres Masters II.

✓ Répartition des spécialistes formés par pays d'origine

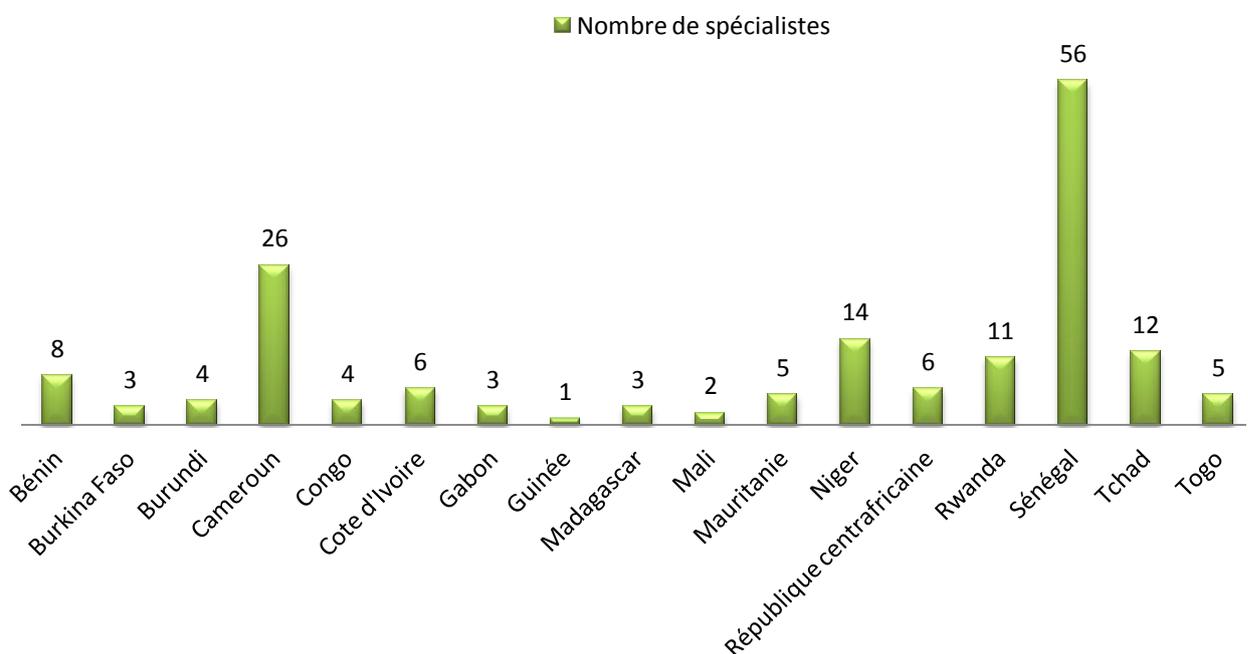


Figure 11: Répartition des spécialistes formés par pays

Ce graphique fait apparaitre que le Sénégal est le pays qui a le plus formé de spécialistes à l'EISMV. Cela s'explique par le fait que ce pays est le pays siège de l'école. Les étudiants sénégalais ont ainsi beaucoup plus de facilités pour la formation de spécialisation à l'EISMV.

Concernant les thèses d'université, seulement trois étudiants ont soutenu en productions animales et biotechnologies.

II. Recherche à l'EISMV

La recherche à l'EISMV est coordonnée par le Conseil Scientifique. Il approuve le programme de recherche scientifique de l'établissement et fait des propositions d'orientation et d'action, à l'attention de la Direction Générale. A l'EISMV la recherche est faite par des équipes pluridisciplinaires, constituées sur la base des affinités entre les chercheurs.

L'établissement ne dispose pas d'importantes ressources pour financer la recherche. Certains chercheurs gagnent des appels d'offre sur projets compétitifs. Ils bénéficient ainsi d'enveloppes substantielles dans le cadre de cadre du Fonds National pour la Recherche Agricole au Sénégal (FNRAA) leur permettant de travailler sur une période de trois ans. Parmi les autres bailleurs, il y a le CRDI, la FAO, l'EISMV, l'AUF,... Certains chercheurs utilisent également leurs fonds propres. Les recherches menées en collaboration permettent parfois de bénéficier également de financements provenant des institutions comme le CIRAD, l'IRD, ...

A l'EISMV, le conseil scientifique a retenu trois thèmes prioritaires de recherche. Il s'agit de la filière avicole, la reproduction et la production laitière, la qualité et la sécurité des aliments. Mais en plus de ces thématiques, d'autres sont investies soit parce qu'ils bénéficient d'un financement extérieur, soit parce qu'ils permettent de répondre à une préoccupation du terrain.

Les thèmes abordés alors touchent en général à la reproduction, à la production laitière, aux modèles animaux de retard de croissance, à la pathologie, à la thérapeutique.

En raison de la disponibilité des informations et pour un souci de faire une excellente analyse des activités de recherche à l'EISMV, nous allons présenter les activités de recherche depuis 2008, soit sur une période de 06 ans. En outre, les nouveaux axes prioritaires de recherche à l'EISMV ont été adoptés en Juin 2007 et leur application effective a eu lieu au cours de l'année 2008.

1. Filière avicole

En Afrique, l'aviculture joue un rôle nutritionnel, économique et socioculturel très important [59]. Dans les campagnes, il existe une aviculture traditionnelle, exploitant le poulet local encore très prisé, même dans les villes. En ce qui concerne l'aviculture moderne, la chair de poulet est prisée par les populations en raison de son coût relativement faible par rapport à celle des autres viandes, sa richesse en protéines et sa faible teneur en graisses. L'aviculture est également une activité génératrice de revenu et source d'emploi pour les populations. Enfin, dans certaines coutumes, les volailles sont données en guise de présent ou sacrifiées au cours de certaines cérémonies. Mais la filière est confrontée à de nombreuses difficultés incluant les pathologies des oiseaux et leur alimentation.

Pour aider à la résolution de ces problèmes que rencontre la filière, le conseil scientifique a décidé d'exécuter des activités de recherche sur celle-ci. Les travaux de recherche dans ce domaine bénéficient de partenariats multiples entre les différents services de l'établissement. Ainsi, les chercheurs travaillent dans des équipes multidisciplinaires. En plus, tous les services de l'E.I.S.M.V. de Dakar ont des partenaires extérieurs du secteur universitaire (Université Cheikh Anta DIOP, CHUN de Fann, IAV (Hassan II) du Maroc, Université de Clermont-Ferrand),

des instituts de recherche (Institut Pasteur de Dakar, les industries d'aliment du bétail (NMA Sander) les firmes pharmaceutiques (CEVA, MERIAL,...).

Plusieurs activités de recherche ont été développées dans le domaine de la pathologie, de la prévention des maladies, de la conduite d'élevage, de l'alimentation et de la qualité des produits avicoles **(ANNEXES 3)**.

2. Reproduction et production laitière

La démographie en Afrique est galopante. Cette population estimée en 2009 à 996 221 505 habitants est passée à 1.041.130.062 en 2011 puis à 1.075.615.853 habitants en 2012 [73]. Cependant, la production en Afrique ne suit pas cette évolution de la population. L'importance des importations en divers produits surtout alimentaires témoignent de la grande insuffisance de la production locale. Il faut aussi noter l'augmentation de la demande en divers produits dont les produits laitiers. Cette croissance de la demande s'explique entre autres par la démographie galopante en Afrique mais également par l'amélioration du niveau de vie des populations. Pour pallier ce manque dans la production, l'Afrique importe près de 50% des produits laitiers consommés par les populations [14]. La rareté des produits laitiers s'explique en partie par la faible productivité des races locales africaines, la faible disponibilité des aliments pour les vaches laitières mais aussi par l'augmentation de la prévalence des pathologies ayant un impact sur la production des vaches laitières.

C'est donc pour résoudre certaines contraintes de la filière laitière que la sixième session du Conseil scientifique de l'EISMV, tenue en Juin 2007

à Dakar, a inscrit la reproduction et la production laitière sur la liste des thématiques prioritaires de recherche. Concernant cette thématique, les recherches sont orientées sur l'insémination artificielle et son amélioration sur les animaux de race locale, l'étude des interactions nutrition-reproduction et des maladies métaboliques, la néosporose et son incidence sur la reproduction des animaux d'élevage au Sénégal, les mammites dans les fermes laitières intensives et semi-intensives de la zones périurbaines de Dakar, la qualité du lait et des produits laitiers [42] **(Annexe 4).**

Les travaux de recherche concernant cette thématique sont également supportés par plusieurs équipes de recherches (services de Chirurgie – Reproduction, Biochimie, H.I.D.A.O.A., Pathologie médicale et Physiologie).

De nombreuses activités de recherche ont été menées. Elles portent sur :

- ✓ Les conditions de production et la qualité des laits fermentés traditionnels au Sénégal,
- ✓ L'impact des maladies abortives sur la réussite de l'insémination artificielle,
- ✓ La séroprévalence des maladies abortives et leur impact sur les performances des femelles locales et métisses au Sénégal,
- ✓ Les mammites dans les fermes périurbaines de Dakar,
- ✓ L'insémination artificielle bovine et caprine sur chaleurs naturelles en milieu rural au Sénégal,
- ✓ Les facteurs d'échecs de l'insémination artificielle au Niger ;
- ✓ ...

3. Qualité et sécurité sanitaire des aliments

La définition des concepts « qualité des aliments » et « sécurité sanitaire des aliments » pose souvent un problème. En effet, la sécurité sanitaire des aliments tient compte de tous les risques, chroniques ou aigus, susceptibles de rendre les aliments préjudiciables à la santé du consommateur. Cet impératif n'est pas négociable.

La qualité désigne toutes les caractéristiques qui déterminent la valeur d'un produit pour le consommateur. Parmi celles-ci figurent des caractéristiques tant négatives telles que l'état de détérioration, la souillure, la décoloration, les odeurs que des caractéristiques positives telles que l'origine, la couleur, la saveur, la texture, ainsi que la méthode de traitement de l'aliment considéré [44].

La qualité des aliments pour l'industriel et le consommateur, la sécurité pour les pouvoirs publics, ont toujours constitué une préoccupation majeure, du fait de leurs impacts sur la santé et le pouvoir d'achat. D'une manière général en Afrique, le consommateur moyen exige des aliments attractifs mais qui ne présentent aucun risque à un niveau acceptable pour sa santé et sa vie, du fait de la présence d'agents dangereux qu'ils soient biologique, chimique ou physique.

En Afrique, surtout dans la partie subsaharienne, les conditions d'emballage, d'entreposage et de transport détériorent parfois la qualité des produits même si les procédés de fabrication avaient été bien exécutés. En plus les méthodes inadéquates de manipulation, préparation, stockage, conservation ou cuisson des aliments sont assez fréquentes en Afrique. Les produits destinés aux marchés locaux, qu'ils soient produits localement ou importés, sont commercialisés dans des conditions déplorables. Elles constituent des sources de contaminations

des aliments par divers produits mettant ainsi en danger la santé des consommateurs et créant un véritable problème de santé publique.

Face à ces difficultés, la thématique sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments fait l'objet de recherche prioritaire à l'EISMV. Les recherches portent sur la qualité microbiologique et la présence de résidus d'antibiotiques dans les denrées alimentaires d'origine animale, les lésions d'hyper contraction musculaire, de nécrose dans la viande bovine issue des abattoirs de la sous région, la valorisation de l'aulacode à travers les caractéristiques musculaires et organoleptiques de sa viande, de même que la sarcosporidiose dans la viande de bovins, de petits ruminants et de porcins dans les abattoirs,... [42] (**Annexe 5**).

4. Autres thématiques

En plus des axes de recherche définis par le Conseil scientifique, les enseignants-chercheurs de l'E.I.S.M.V. de Dakar ont développé d'autres thématiques, dans le cadre de thèse d'Université, d'opportunité de financement ou de thèse de doctorat vétérinaire. Ces thématiques ont porté sur :

- la recherche d'une alternative aux spécialités médicales à travers la pharmacopée traditionnelle africaine ;
- les effets des antioxydants sur la vascularisation laminaire du pied du cheval sain et dans un modèle de fourbure expérimentale ;
- la tuberculose bovine au Tchad ;
- l'épidémiologie de la West-Nile et de la peste équine au Sénégal ;
- l'économie des filières du médicament vétérinaire et de l'aliment du bétail ;
- les études sur la filière bétail/viande au Sénégal ;

- la pharmacovigilance vétérinaire ;
- Amélioration de la santé des animaux ;
- Rôle des écosystèmes, des animaux et de l'homme dans le maintien des cycles parasites de la néosporose, la toxoplasmose et de la sarcosporidiose.

III. Distinctions de l'EISMV

1. Centre d'excellence de l'UEMOA

Dans le cadre du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux (PACER) au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'EISMV a été érigé en « Centre d'Excellence » par rapport à ses activités du 3^{ème} Cycle en 2005 en productions animales. Les retombées de ce programme ont permis l'acquisition d'un véhicule pour les activités de terrain des étudiants, des équipements informatiques, des ouvrages, des bourses et voyages d'étude, la formation des formateurs, ... [36].

2. LACOMEV : Laboratoire de référence de l'OIE

En 2006, la Direction de l'EISMV a soumis un dossier de candidature d'un personnel du LACOMEV, à l'OIE pour être expert associé à ce laboratoire. Un avis favorable à la requête en 2007, a permis au laboratoire de maintenir le label de « Laboratoire de référence de l'OIE ». Ainsi sous le financement de l'OIE, l'EISMV et l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) ont signé en 2010 un accord de jumelage pour aider le LACOMEV vers une accréditation [36].

3. EISMV : Centre collaborateur de l'OIE

L'EISMV a été reconnu centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels et le contrôle des maladies infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale, lors de la session générale de l'OIE en 2008, à Paris, devenant ainsi un centre de référence mondial en matière de formation des agents des services vétérinaires [36]. Cette reconnaissance a permis à l'EISMV de signer une convention de jumelage avec l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon (ENSMV). Ce jumelage est appuyé par un financement du Fonds Mondial de la Santé Animale, géré par l'OIE.

CONCLUSION GENERALE

Pendant la seconde moitié du XXe siècle, l'ensemble des Etats africains d'une manière générale et les Etats francophones en particuliers, accédaient à l'indépendance. Les défis qu'ils devaient relever étaient très nombreux mais l'un des plus importants était le développement économique. Dans ces conditions, il fallait développer les domaines clés comme l'agriculture au sens large du terme. Ce développement devait passer entre autres, par la disponibilité en cadres supérieurs capables de concevoir et assurer le suivi des programmes de développement agricole, autrement dit, disposer de ressources humaines, de qualité mais aussi en quantité. Mais les nouveaux Etats indépendants, étaient confrontés à une pénurie de ces ressources humaines liée en particulier à l'absence de structures en Afrique francophone, capables d'assurer des formations de niveau universitaire dans ce domaine. Dans le domaine de l'élevage, la formation des vétérinaires se faisait en Europe ou en Amérique. Mais les vétérinaires formés en dehors de l'Afrique, avaient souvent des difficultés à s'adapter aux spécificités de l'exercice de leur profession du fait de la différence de profil entre les responsabilités des vétérinaires africains et ceux des autres continents. Dans ce contexte, la nécessité de créer et de faire fonctionner, en Afrique francophone, un établissement supérieur de formation vétérinaire s'imposait. Ainsi, à l'occasion des Journées Médicales de Dakar, tenues en 1963, les participants ont exprimés l'idée de créer et de faire fonctionner à l'Université de Dakar, un Institut inter-état de formation vétérinaire. Plusieurs rencontres internationales de préparation de la mise en place de l'institut ont été organisées à travers le monde. Elles aboutirent en 1968, à la création de l'Institut des Sciences et Médecine Vétérinaires (ISMV) au sein de l'Université de Dakar, avec l'ouverture de

l'année préparatoire aux études vétérinaires au cours de l'année académique 1967-1968. L'établissement devait se transformer en Faculté de plein exercice, à structure Interétatique, dès la mise en place du cycle complet de formation, c'est-à-dire à l'ouverture de la 4^{ème} Année d'études.

Toutefois en 1971, à Fort-Lamy (actuel Ndjamena), la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'OCAM adopte la Convention portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), avec 13 Etats membres à savoir le Benin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Malgré cette convention, l'école a fonctionné comme un Institut de l'Université de Dakar jusqu'en 1976, où elle acquière son autonomie administrative et financière. Elle devint alors une entreprise commune de l'OCAM au service des Etats membres. Avec la dissolution de l'OCAM en 1985, la majorité de ses entreprises communes ont disparu mais grâce aux capacités managériales de ses dirigeants et à la volonté des Etats membres de la sauver, elle demeura, s'adapta de manière continue à l'évolution et fonctionna normalement avec quelques difficultés, jusqu'à nos jours. Depuis sa création, l'école a connu une importante évolution sur le plan de la gouvernance, de son personnel, de la pédagogie et de la coopération.

L'EISMV a relevé de nombreux défis mais de nombreux autres restent encore à relever. Parmi ces défis deux méritent une attention particulière. En effet, on assiste depuis quelques années à la création d'écoles nationales vétérinaires dans certains pays membres et non membres. Cette situation pourrait conduire à long terme une réduction du nombre d'étudiants à l'EISMV ; ce qui pourrait avoir des impacts

négatifs sur son fonctionnement. Il serait important pour les responsables de l'EISMV de mener des réflexions sur cette question afin qu'elle n'impacte son fonctionnement à moyen ou long terme. Le second point concerne les difficultés financières que rencontre l'école depuis quelques années. En effet, l'EISMV est très dépendant des contributions des Etats membres. Mais avec les arriérés de paiement de ces Etats, l'école rencontre d'énormes difficultés pour son fonctionnement. Elle doit ainsi mener des réflexions pour trouver des solutions idoines à cette question. Elle pourrait par exemple se référer au système financier de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2ie) car cette école faisait partie des entreprises communes de l'OCAM et fait partie de l'une de ces rares entreprises qui existent encore.

L'EISMV s'est beaucoup investie dans le développement en Afrique surtout en accomplissant sa mission première qui est de former des vétérinaires répondant aux conditions africaines de l'exercice de la profession vétérinaires. Dans ce cadre, depuis sa création, l'EISMV a formé 1190 vétérinaires dont 13 % de femmes au profit de 19 pays africains et la France. La majorité de ces vétérinaires (97%) sont originaires des Etats membres. Elle a également contribué, par la recherche, à accroître les connaissances sur les problèmes de l'élevage dans les pays africains.

L'EISMV, en plus de son importance fondamentale dans la formation vétérinaire en Afrique au Sud du Sahara, reste un socle solide de l'intégration africaine, au vue de la diversité de l'origine de ses étudiants. Avec une vingtaine de nationalités, l'EISMV constitue un lieu privilégié de brassage culturel. Sa sauvegarde et son rayonnement restent cruciaux pour les Etats africains.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] **ACHA P. N. et SZYFRES B., 1987** : Zoonoses et maladies transmissibles communes à l'homme et aux animaux. Office International des Epizooties, Paris : Fondation Mérieux, 2^e édition, 1063 pages.
- [2] **AKAKPO, A. J., 1987** : Brucelloses animales en Afrique tropicale. Particularités épidémiologique, clinique et bactériologique. Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 40(4):307–321.
- [3] **ALAMBEDJI BADA R., AKAKPO A. J., TEKO-AGBO A., CHATAIGNER B., STEVENS A. et GARIN B., 2008** : Contrôle des résidus : exemple des antibiotiques dans les aliments au Sénégal. In Conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique.
- [4] **ASSANE M., 2009** : Les systèmes d'enseignement et d'évaluation à l'EISMV de Dakar. In Rapport du Conseil d'Etablissement de l'EISMV, 67 pages.
- [5] **BA A., S., 1982** : L'art vétérinaire en milieu traditionnel africain, 160 pages
- [6] **BAERTS M., LEHMANN J., et ANSAY M., 2002** : L'usage de plantes en médecine traditionnelle vétérinaire en Afrique subsaharienne. Hier, aujourd'hui et demain. Des sources du savoir aux médicaments du futur: actes, 148 pages.
- [7] **BONFOH B., FANE A., et STEINMANN P., 2002** : Lait sain pour le Sahel. Laboratoire Central Vétérinaire, 51 pages.

- [8] **BOUTRAIS J., 1994** : Les foubé de l'Adamaoua et l'élevage: de l'idéologie pastorale à la pluriactivité (the adamawa fulani and stock raising: From herding ideology to economic diversification). Cahiers d'études africaines, pages 175–196.
- [9] **BRENAUD O., 1971** : Rapport relatif à la programmation de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. Ministère du Plan du Sénégal, 235 pages.
- [10] **BRESSOU C., 1960** : Communication sur l'enseignement vétérinaire dans le monde. In Conférence sur l'enseignement vétérinaire dans le monde, Paris, France. 34 pages
- [11] **CHALEARD J. L., 1996** : Les mutations de l'agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest. In Annales de géographie, Société de géographie, 105 (592), pages 563-583.
- [12] **COSIVI O., GRANGE J. M., DABORN C. J., RAVIGLIONE M. C., FUJIKURA T., COUSINS D., : 1998.** Zoonotic tuberculosis due to *Mycobacterium bovis* in developing countries. *Emerging infectious diseases*, 4(1), 59.
- [13] **DAMPFHOFFER M., 2009** : Elaboration d'un plan de surveillance et d'urgence contre la fièvre de la vallée du rift pour la France métropolitaine. Mem. Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 89 pages.
- [14] **DENIS J. P., 1999** : Elevage de la vache laitière en zone tropicale. C. Meyer (Ed.). Editions Quae, CIRAD, MONTPELLIER, 314 Pages
- [15] **DIOP B., 1978** : La plume raboutée. Mémoires I, Paris, 253 pages.
- [16] **DOUTRESSOULE G., 1952** : L'élevage au Soudan français, son économie. Alger, Imbert, 383 Pages.

- [17] **DOUTRESSOULLE G., 1947** : L'Elevage en Afrique Occidentale française. Paris, Larose, 300 pages.
- [18] **EISMV, 1973** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 57 pages.
- [19] **EISMV, 1976** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 53 Pages.
- [20] **EISMV, 1977** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV 62 pages.
- [21] **EISMV, 1978** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 48 pages.
- [22] **EISMV, 1979** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 53 pages
- [23] **EISMV, 1980** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 79 pages
- [24] **EISMV, 1983** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 186 pages
- [25] **EISMV, 1984** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 70 pages
- [26] **EISMV, 1986** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 69 pages
- [27] **EISMV, 1987** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 56 pages
- [28] **EISMV, 1988** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 59 pages

- [29] **EISMV, 1989** : Statut du personnel administratif, technique et de service (PATS) de l'EISMV, 8 pages,
- [30] **EISMV, 1989** : Statut du personnel enseignant de l'EISMV, 7 pages.
- [31] **EISMV, 1991** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 52 pages.
- [32] **EISMV, 1997** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 63 pages
- [33] **EISMV, 2006** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 59 pages
- [34] **EISMV, 2008** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 78 pages.
- [35] **EISMV, 2009** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 56 pages
- [36] **EISMV, 2010** : Cinq années a la direction de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar : Bilan et perspectives pour l'institution, 53 pages.
- [37] **EISMV, 2010** : Convention portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, 9 pages.
- [38] **EISMV, 2010** : Régime financier de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, 17 pages.
- [39] **EISMV, 2010** : Statut de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, 11 pages.

[40] **EISMV, 2010** : Statut du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) de l'EISMV, 10 pages.

[41] **EISMV, 2010** : Statut du personnel enseignant de l'EISMV, 9 pages

[42] **EISMV, 2010** : Rapport du directeur à la 39ème session du conseil d'administration. 77p.

[43] **EISMV, 2012** : Compte rendu du conseil d'administration de l'EISMV, 59 pages.

[44] **FAO/OMS, 2002** : Garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments, 84p.

[45] **FEUNTEUN L. M., 1955** : L'élevage en AOF : Son importance économique et sociale ; les conditions de son développement et de son amélioration. Rev. ÉI. Méd. Vét. Pays Trop., 8 (2-3): pp137–162.

[46] **GOUNOU A., 1977** : La médecine vétérinaire face aux problèmes de développement en Afrique soudano-sahélienne (exemple de la Haute-Volta). Thèse : Méd. Vét. :134 Pages.

[47] **HENDRIKX P., DUFOUR B., TULASNE J. J., ET KONDOLAS G., 2001** : Analyse qualitative du risque d'épizootie de peste bovine en république centrafricaine à partir du Tchad et du sudan. Epidémiologie et santé animale, 40:83–94, 2001.

[48] **ISSA GARBA A. R., 2012** : Evaluation des pratiques d'utilisation des médicaments vétérinaires et détermination de la prévalence des résidus d'antibiotiques dans la viande et le lait dans le gorgol en Mauritanie, Mém. Vét : Dakar, 31p.

- [49] **ITAVI, 2002** : L'aviculture biologique communautaire face au règlement européen pour les productions animales biologiques : compétitivité et perspectives d'évolution. Paris, 2002, 62p.
- [50] **LANDAIS E., 1990**. Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique noire. Cah.Sci. Hum, 26:(1-2), pp 33-71.
- [51] **LARRAT R., 1998** : Manuel vétérinaire des agents techniques de l'élevage tropical, 2e édition; IEMVT, Ministère de la coopération et du Développement, France, 475p.
- [52] **Laval G., 2000** : Modèle conceptuel d'analyse de l'impact économique de la PPCB (péripleumonie contagieuse bovine) à l'échelle du troupeau dans une région d'Ethiopie. Epidémiologie et santé animale, 38, pp 115-126.
- [53] **LETENNEUR L. et TACHET G., 1999** : Le secteur des productions animales en Afrique subsaharienne des indépendances à 2020: Place de l'Afrique subsaharienne dans les échanges mondiaux et évolution du secteur de l'élevage. Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, 52 (3-4) pp 279-290.
- [54] **LHOSTE P., DOLLE V., ROUSSEAU J., et SOLTNER D., 1993** : Zootechnie des régions chaudes: les systèmes d'élevage. Collection manuels et précis d'élevage, Paris, Ministère de la coopération, 288 pages.
- [55] **MALOMBER. A., 2007** : Pour une approche prospective de l'offre de formation à l'EISMV. Mémoire, Université Toulouse I, 67p.

- [56] **MARICHATOU H., HAMADOU S., et KANWE A., 2003** : Production laitière dans les systèmes d'élevage périurbains en zone subhumide du Burkina Faso: Situation et voies d'amélioration. *Etudes et Recherches sahéliennes*, 8-9, pp 89–97.
- [57] **MAURIN M., 2005** : La brucellose à l'aube du 21^e siècle. *Médecine et maladies infectieuses*, 35(1), pp 6–16.
- [58] **MBAYE D., 1975** : La recherche vétérinaire et zootechnique au Sénégal. Bilan et perspectives. Thèse : Méd. Vét : Dakar, 18.
- [59] **MOPATE LOGTENE Y., 2010** : Systèmes avicoles en zone de savanes d'Afrique centrale: performances zootechniques et importance socio-économique. In *Actes du colloque "Savanes africaines en développement: innover pour durer"*.
- [60] **NDIAYE Ah., L., 1976** : Cours magistraux de zootechnie, EISMV, 89 pages.
- [61] **NDIAYE Ah. L., 1984** : Les besoins en matière de formation de vétérinaires dans les pays tropicaux d'Afrique francophone. *Preventive Veterinary Medicine*, 2(1), 435-440.
- [62] **NDIAYE Ah. L. et BA C., 1972** : Elevage et coopération en Afrique tropicale l'exemple du Sénégal. *Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux*, 25 (3) (3): pp 433–443.
- [63] **NICOLAS E., 1931** : L'institut de médecine vétérinaire exotique. *OUTRE-MER*, pages 332–335.
- [64] **POUSGA S., 2002** : Analyse des résultats de l'Insémination Artificielle dans des projets d'élevage laitiers: Exemple du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal. Thèse : Méd.Vét : Dakar, 15.

- [65] **REPUBLIQUE DU SENEGAL, 1969** : Décret n°69-402 du 31 mars 1969 relatif à la création d'un institut des sciences et médecine vétérinaires, Assemblée Nationale.
- [66] **République du Sénégal, 1977** : Loi n° 77-116 du 26 décembre 1977 autorisant le président de la république à ratifier l'accord de siège entre le gouvernement de la république du Sénégal et l'organisation commune africaine, malgache et mauricienne, relatif à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), signé à Dakar le 14 janvier 1977. , Assemblée Nationale.
- [67] **ROUGET C., 1936** : Conférence consultative de l'élevage. In *Dakar*, 29-30 Mars.
- [68] **ROZIER J., 1975** : Les objectifs pédagogiques de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. *Revue Trim. d'Inf. Tech. et Econ. CBEV*, 12 et 13:23–37.
- [69] **ROZIER J., 1975** : Les objectifs pédagogiques de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. *Revue Trim. d'Inf. Tech. et Econ. CBEV*, 12 et 13:23–37.
- [70] **SAWADOGO G. J., 2009** : Programme de renforcement des capacités d'enseignement, de recherche et d'expertise de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar, 86 Pages.
- [71] **TALL A. B., 1972** : L'Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne, *Journal of African Law*, 16(3):304–309.
- [72] **UNIVERSITE DE DAKAR, 1972** : Textes relatifs à l'organisation et au statut de l'Université de Dakar, Université de Dakar, 121 Pages.

[73] **VOUNBA P., 2010.** Etude de la prévalence de la sarcosporidiose musculaire du dromadaire (*Camelus dromedarius*) aux abattoirs de Ndjamena (Tchad) et de Nouakchott (Mauritanie). Thèse : Méd. Vét. : Dakar, 56.

WEBOGRAPHIE

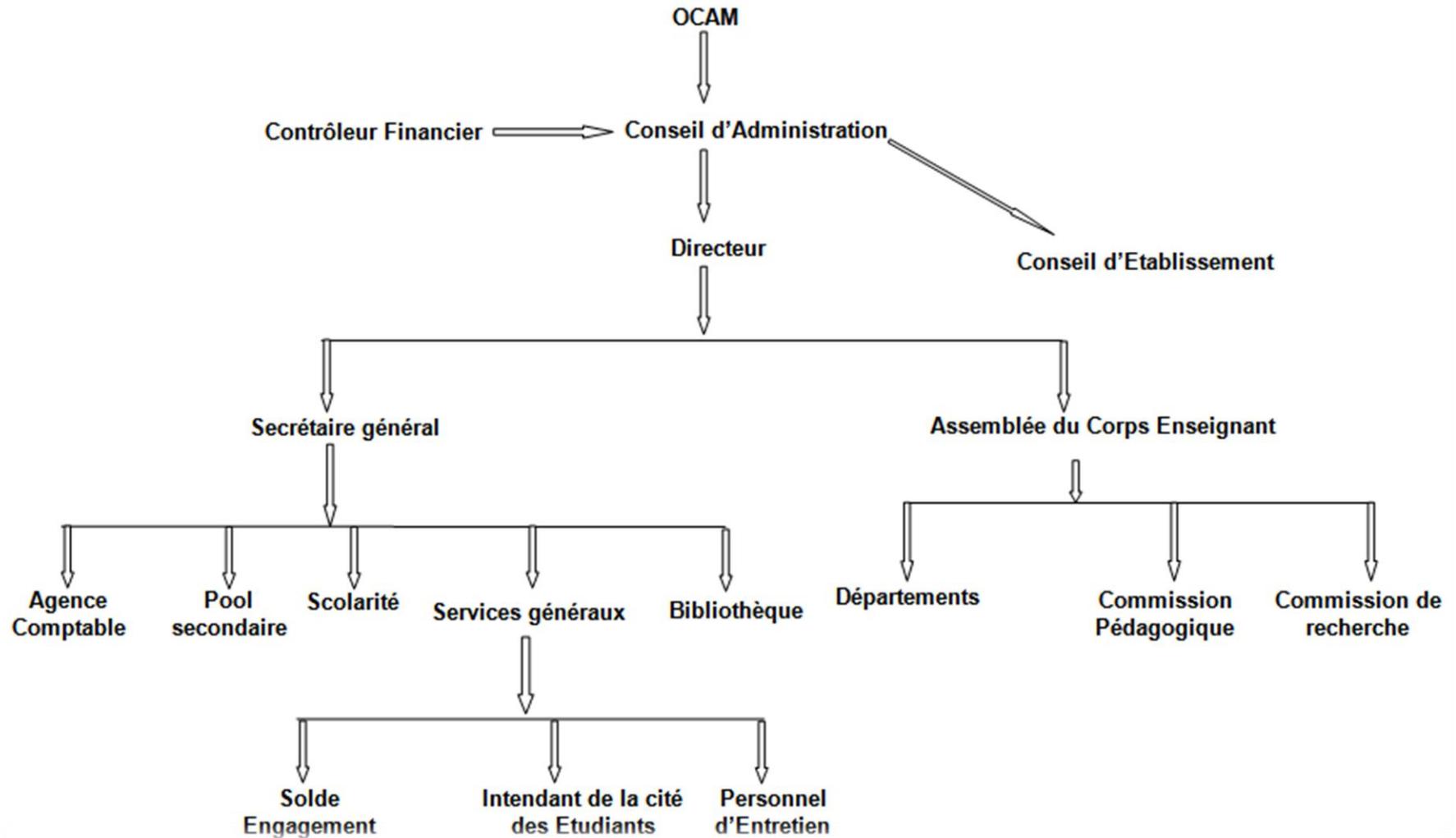
[74] **BEEP (Bibliothèques électroniques en partenariat)**. [En ligne], Accès internet : <http://www.beep.ird.fr/cgi-bin/library.cgi?site=localhost&a=p&p=about&c=eismv&l=fr&w=utf-8> (page consulté le 12 Avril 2013 à 11h)

[75] : **Statistiques mondiales**. [En ligne], Accès internet

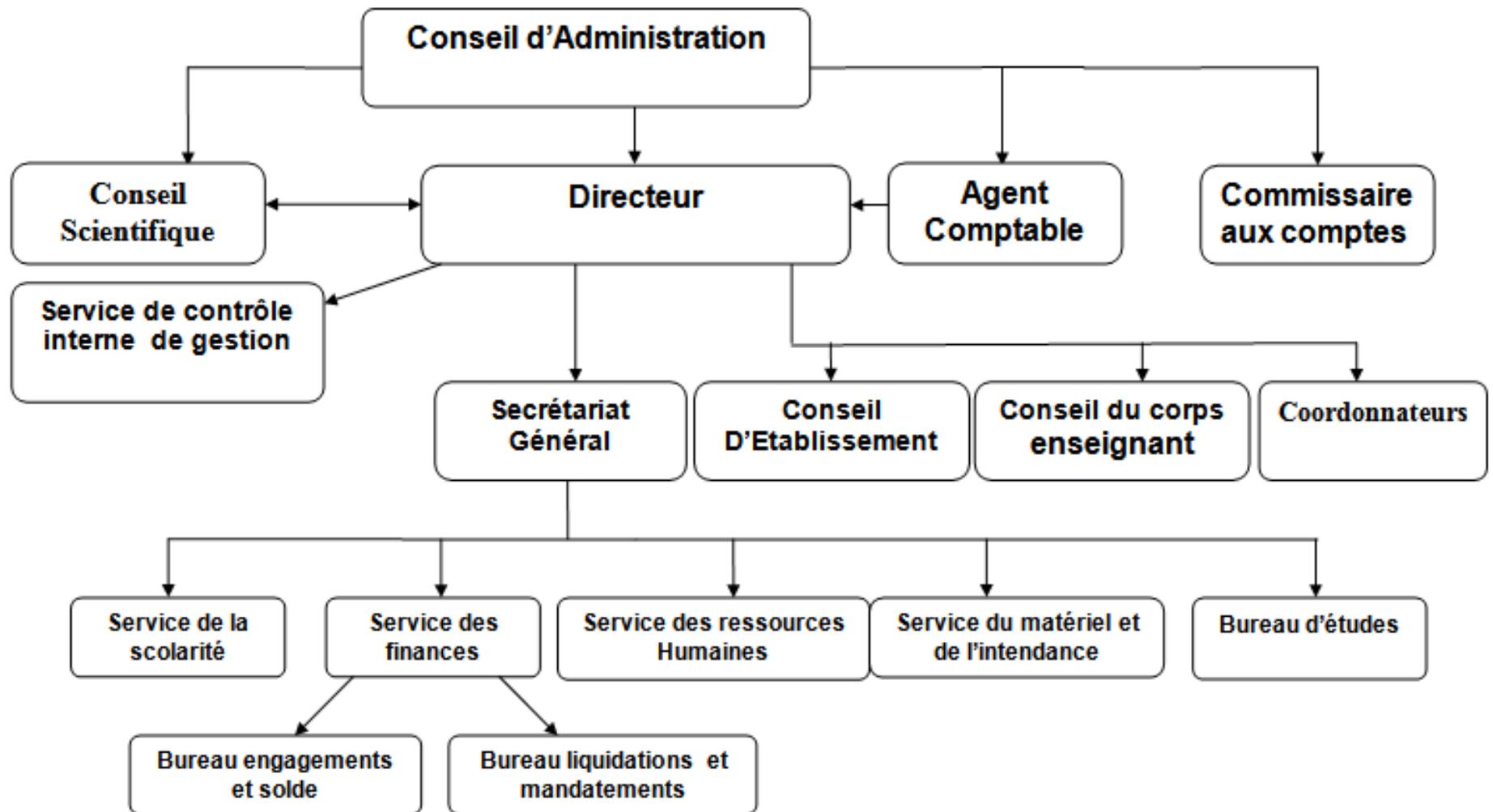
<http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm> (Page consulté le 15 Avril 2013 à 10h)

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de l'EISMV de Dakar en 1983



Annexe 2 : Organigramme actuel de l'EISMV de Dakar



Annexe 3 : Liste de quelques thématiques sur la filière avicole

Année	Thèmes
2009	Contamination croisée des carcasses de poulets par les manipulateurs au Sénégal
2009	Détermination du meilleur protocole de vaccination
2009	Amélioration de la productivité avicole en élevage familial ou villageois
2010	Recherche de bêta-lactamases et détermination de CMI des souches de Salmonelles multi résistantes isolées dans la viande de poulet de chair au Sénégal
2010	Enquête sérologique et moléculaire sur la maladie de Gumboro et la Grippe Aviaire dans le système d'élevage traditionnel au Sénégal
2008 à 2010	Effet du tourteau de neem (<i>Azadirachta indica</i> .juss) sur les coccidioses aviaires
2009	Etude comparée de la résistance à la coccidiose aviaire chez différentes races de poule
2010	Etude anatomo-clinique et bactériologique sur des cas suspects de colibacilloses aviaires dans les régions de Dakar et Thiès (Sénégal)
2009	Pratiques de biosécurité et risques biologiques potentiels dans les élevages avicoles à Agnibilékro et en zones périurbaines d'Abidjan (Cote d'Ivoire)
2009	Pratiques de biosécurité dans les marchés de volailles vivantes en Cote d'Ivoire : Cas du district d'Abidjan
2009	Etude des déterminants de la consommation du poulet du pays : cas de la région de Dakar
2010	Etats des lieux de la biosécurité dans les fermes avicoles périurbaines de Dakar
2010	Socio économie de l'aviculture traditionnelle dans la région de Saint Louis (Sénégal)

Annexe 3 (suite) : Liste de quelques thématiques sur la filière avicole

Années	Thèmes
2010	Suspensions des importations de produits avicoles et compétitivité de la filière poulet de chair au Sénégal
2010	Analyse du système de commercialisation du poulet du pays dans le département de Dakar (Sénégal)
2010	Influence de la qualité de l'eau distribuée dans les élevages avicoles de la région périurbaine de Dakar, sur les performances de croissance du poulet de chair
2010	Essai de substitution du tourteau d'arachide par le tourteau de neem (<i>Azadirachta indica</i> A. Juss) sur les performances en vif et en carcasse du poulet de chair
2010	Impact de la décharge de Mbeubeuss sur la productivité en élevages avicoles
2011	Effets de l'incorporation de fines d'attapulgite calcinées dans la litière sur son évolution physicochimique et microbiologique, et les performances de croissance du poulet de chair
2011	Influence de la qualité de l'eau de boisson distribuée dans les élevages avicoles de la région périurbaine de Dakar sur l'efficacité de la vaccination contre la maladie de Gumboro chez le poulet de chair.
2011	Influence de la nature des litières utilisées en région périurbaine de Dakar sur les performances de croissance et la prévalence des pathologies du poulet de chair
2011	Analyse de la filière "Poulet du pays" au Sénégal : aspects économiques et institutionnels
2011	Coût d'une mise à niveau des mesures de biosécurité dans les fermes avicoles périurbaines de Dakar
2011	Alimentation séparée ou mélangée à base de maïs chez le poulet de chair en saison fraîche au Sénégal

Annexe 4 : Liste de quelques thématiques sur la reproduction et la production laitière

Année	Thèmes
2008	Appréciation de la qualité de la semence bovine produite au Centre National d'Amélioration Génétique (CNAG) de Dahra au Sénégal
2008	Contribution à l'étude des lésions mammaires en élevage bovin laitier au Sénégal : cas de la ferme de PASTAGRI et des abattoirs de Dakar
2008	Contribution à l'étude du lait et des produits laitiers importés au Sénégal : étude économique et qualité hygiénique
2009	Alimentation du bétail laitier au Mali : recherche des alternatives au tourteau de coton à Cinzana, Région de Ségou
2009	Comparaison de l'efficacité de deux types de traitement de synchronisation de chaleurs chez la vache Zébu Azawak de Toukounouss (Niger) : traitement à base de progestagènes et traitement à base de Gonadolibérine (GnRH)
2009	Etude de l'influence des paramètres énergétiques et minéraux sur la réussite de l'insémination artificielle caprine dans la région de Fatick au Sénégal
2009	Evaluation de l'impact des paramètres protéiques et enzymatiques sur le taux de réussite de l'insémination artificielle caprine dans la région de Fatick au Sénégal
2009	Evaluation des performances zootechniques des vaches gestantes et de leurs produits après insémination artificielle dans la région de Thiès
2009	La Filière laitière périurbaine d'Abéché (Tchad)
2009	Typologie des élevages bovins pratiquant l'insémination artificielle en milieu traditionnel au Sénégal : cas de la région de Thiès

Annexe 4 (suite) : Liste de quelques thématiques sur la reproduction et la production laitière

Année	Thèmes
2010	Evaluation de la séroprévalence et impact des maladies abortives sur les performances des femelles zébus Gobras et métisses inséminées en milieu traditionnel dans la région de Thiès au Sénégal
2010	Effet de la supplémentation équilibrée sur la réussite de l'insémination artificielle en période de faible disponibilité alimentaire
2010	Etude des relations entre les problèmes de reproductions et les concentrations des métabolites protéo-énergétiques autour du vêlage chez les vaches locale dans la zoner périurbaine de Bobo Dioulasso au Burkina Faso
2010	Profil lésionnel des mamelles de vaches en élevage laitier dans la zone périurbaine de Dakar
2010	Etude des paramètres protéiques, minéraux et énergétiques sur la réussite de l'Insémination artificielle dans la région de Thiès au Sénégal
2011	Effets d'une alimentation à base de concentré « Sandigenisse » sur les performances de croissance de vaches de race exotique élevées en Région périurbaine de Dakar (Sénégal)
2011	Etude des coûts de production du lait dans les systèmes d'exploitation laitière au Sénégal
2011	Evaluation de l'efficacité de la gestion de la reproduction dans la ferme laitière Past-Agri au Sénégal
2011	Evaluation des approches d'insémination artificielle sur chaleurs naturelles dans les petits élevages bovins traditionnels de la Région de Kaolack au Sénégal
2011	Evaluation financière de l'insémination artificielle sur chaleurs naturelles dans les petits élevages traditionnels de la région de Kaolack au Sénégal
2012	Evaluation de l'efficacité l'insémination artificielle bovine dans la campagne d'insémination artificielle 2010-2011 réalisée par le PDESOC dans la région de Kédougou
2012	Ressources alimentaires disponibles et utilisables comme suppléments en alimentation pour l'amélioration de la production laitière dans les régions de Kaolack et de Kolda

Annexe 5 : Liste de quelques thématiques sur la qualité et la sécurité des aliments

Année	Thèmes
2008	Contribution à l'élaboration d'un guide d'inspection des viandes de boucherie au Sénégal : cas des ruminants
2008	Contribution à l'étude de la qualité de la viande de buffle congelée importée au Sénégal
2008	Contribution à l'étude de la qualité microbiologique des pâtisseries et repas froids servis par Dakar Catering en 2006 et 2007
2008	Contribution à l'étude de la qualité microbiologique des repas chauds (plats cuisinés à l'avance) servis par Dakar « Catering » de 2006 à 2007
2008	Contribution à l'étude des caractéristiques de qualité des produits carnés commercialisés sur le marché dakarois ; cas du jambon"
2008	Qualité microbiologique et chimique de la viande porcine produite dans les élevages environnants de la décharge de Mbeubeuss : Communes d'arrondissement de Malika et de Keur Massar (Dakar-Sénégal)
2009	Contribution à l'étude de la qualité de la viande d'aulacode (<i>Thryonomys swinderianus</i> , TEMMINCK, 1827) : caractérisation de la composition chimique et de la couleur des muscles du membre pelvien
2009	Contribution à l'étude de l'évolution de la maîtrise de la sécurité sanitaire des produits de la pêche destinés à l'exportation au Sénégal
2009	Etude de la contamination des surfaces en zone de production à la Société d'Exploitation Société Nouvelle des Conserveries du Sénégal (SE-SNCDS) : cas de la flore totale et des coliformes
2009	Etude de la qualité microbiologique des repas servis au niveau des restaurants du COUD
2010	Prévalence de la sarcosporidiose dans les muscles de petits ruminants aux abattoirs de Dakar au Sénégal

Annexe 5 (suite) : Liste de quelques thématiques sur la qualité et la sécurité des aliments

Année	Thèmes
2010	Etude des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait produit en zone périurbaine de Dakar
2010	Contribution à l'étude de la qualité bactériologique des repas servis par Dakar Catering selon les critères du groupe SERVAIR
2010	Effets du froid sur la qualité bactériologique des filets de sole élaborés dans une industrie de pêche au Sénégal
2010	Etude de la prévalence de la sarcosporidiose musculaire du dromadaire (<i>Camelus dromedarius</i>) aux abattoirs de Ndjamena (Tchad) et de Nouakchott (Mauritanie)
2010	Evaluation de la qualité microbiologique des poissons fumés artisanalement au Togo
2011	Contribution à l'étude de l'hygiène de la préparation des bovins aux abattoirs de Dakar
2011	Zoonoses alimentaires au Sénégal : états des lieux et évaluation des risques de transmission des agents zoonotiques bactériens à l'homme
2011	Surveillance intégrée et antibiorésistance des souches de Salmonelles et d' <i>Escherichia coli</i> isolées des viandes de buffles importées au Sénégal
2011	Etude diagnostique des conditions de préparation et d'inspection des viandes de boucheries aux abattoirs du district d'Abidjan
2011	Evaluation du Contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans les pays membres de la SADC (communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)
2012	Evaluation de la qualité hygiénique de la seiche (<i>Sepia officinalis</i>) entière nettoyée congelée destinée à l'exportation : cas de Blue Fish au Sénégal
2012	Evolution de la teneur en histamine dans le process de fabrication des longes de thon surgelés
2012	Qualité microbiologique de l'eau et de la glace dans les industries halieutiques au Sénégal

**Annexe 6 : Implication des équipes de recherche dans les axes de recherche prioritaires
définis par l'E.I.S.M.V. de Dakar en 2012**

Equipes de recherche	Axes de recherche prioritaires		
	Filière avicole	Reproduction et production laitière	Qualité et sécurité sanitaire des aliments
Anatomie - Histologie - Embryologie			
Chirurgie - Reproduction			
Economie Rurale et Gestion			
Physiologie - Pharmacodynamie - Thérapeutique			
Physique et Chimie Biologiques et Médicales			
Zootchnie - Alimentation			
Hygiène et Industries des Denrées Alimentaires d'Origine Animale			
Microbiologie - Immunologie - Pathologie Infectieuse			
Parasitologie - Maladies parasitaires - Zoologie Appliquée			
Pharmacie - Toxicologie			
Projet EISMV/FNRAA-06AP07			
Projet EISMV/FNRAA-13/AP06SS020407			
Projet AFRIQUEONE-EISMV			

Annexe 7 : Implication des équipes de recherche dans les axes de recherche prioritaires définis par l'E.I.S.M.V. de Dakar en 2012

Equipes de recherche	Axes de recherche prioritaires			Autres axes de recherche
	Filière avicole	Reproduction et production laitière	Qualité et sécurité sanitaire des aliments	
Anatomie - Histologie - Embryologie				
Chirurgie - Reproduction		Données 2009-2011		Données 2009-2011
Economie Rurale et Gestion				
Physiologie - Pharmacodynamie - Thérapeutique				
Physique et Chimie Biologiques et Médicales				
Zootchnie - Alimentation	Données 2009-2011			Données 2009-2011
Hygiène et Industries des Denrées Alimentaires d'Origine Animale				
Microbiologie - Immunologie - Pathologie Infectieuse				
Parasitologie - Maladies parasitaires - Zoologie Appliquée				
Pathologie médicale, anatomie pathologique et clinique ambulante				
Pharmacie - Toxicologie				
Projet EISMV/FNRAA-06AP07		Données 2009-2011		
Projet EISMV/FNRAA-13/AP06SS020407	Données 2009-2011	Données 2009-2011		
Projet AFRIQUEONE-EISMV				

SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

« Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes aînés:

⌘ d'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire ;

⌘ d'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code de déontologie de mon pays;

⌘ de prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire ;

⌘ de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

**Que toute confiance me soit retirée s'il advient que je
me parjure »**

L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR : HISTORIQUE DE LA CREATION, EVOLUTION ET IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

RESUME

La présente étude a pour objectif principal de contribuer à la rédaction d'un document retraçant de manière claire et précise la création, l'évolution et le rôle de l'EISMV dans le développement en Afrique.

A l'occasion des Journées Médicales de Dakar, tenue en 1963, l'idée de créer au sein de l'université de Dakar, une faculté de médecine vétérinaire a été abordée. Plusieurs rencontres internationales ont abouti à la création de l'Institut des Sciences et Médecine Vétérinaire en 1967 avec l'ouverture de l'année préparatoire aux Etudes Vétérinaires en Décembre 1967 à la faculté des Sciences de l'Université de Dakar. L'institut devait se transformer en faculté de plein exercice dès la mise en place du cycle complet de la formation. Mais en 1971, à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OCAM, les Etats signèrent la Convention portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'EISMV de Dakar. Mais l'école a fonctionné comme un Institut de l'Université de Dakar jusqu'en 1976 où cette convention a été mise en application sous la direction du Pr Ahmadou Lamine NDIAYE, premier directeur africain de l'école et responsable de l'africanisation de l'établissement. L'école est ainsi devenu une entreprise commune de l'OCAM jusqu'à sa dissolution en 1985.

Depuis sa création, l'école a connu une importante évolution et s'est beaucoup impliquée dans le développement en Afrique en assurant la formation de 1190 vétérinaires, en menant de nombreuses activités de recherche et en développant de nombreuses activités d'expertise au profit des Etats.

Mots clés : Création - EISMV - Dakar- Evolution - Afrique

ADRESSE DE L'AUTEUR : Laibané Dieudonné DAHOUROU

Boulmiougou - Ouagadougou - Burkina Faso

E-mail : d_dahourou@yahoo.fr

Tel : 00221 77 249 78 88 (Sénégal) / 00226 73 99 74 56 (Burkina Faso)